



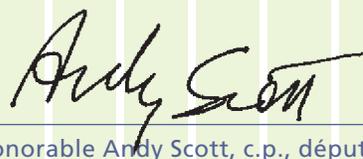
Affaires indiennes
et du Nord Canada

Indian and Northern
Affairs Canada

**AFFAIRES INDIENNES
ET DU NORD CANADA
ET COMMISSION
CANADIENNE DES
AFFAIRES POLAIRES**

**RAPPORT SUR LE
RENDEMENT**

POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 MARS 2004



L'honorable Andy Scott, c.p., député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien



TABLE DES MATIÈRES

SECTION UN

Messages	1
Message du ministre	1
Déclaration de la direction	3

SECTION DEUX

Résumé du rendement ministériel	5
Progress et rendement	5
Solutions apportées par le gouvernement en réponse aux rapports des comités parlementaires	7

SECTION TROIS

Contexte	9
Raison d'être	9
Contexte du rendement	10
Engagements à l'égard des principaux résultats	12
Risques et défis	13
Partenaires fédéraux	14
Profil des populations autochtones au Canada	15
Profil du Nord canadien	15
Fiabilité des statistiques	16

SECTION QUATRE

Rendement et réalisations par résultat stratégique	17
Affaires indiennes et du Nord Canada	17
Le gouvernement	18
Les gens	26
Les terres	32
L'économie	37
Le Nord	43
Le fonctionnement	54
Commission canadienne des affaires polaires	61

SECTION CINQ

Autres rapports	65
Subventions conditionnelles et fondations	65
Approvisionnement et passation de marchés	66
Gestion de l'information et Gouvernement en direct	67
Amélioration des services	68
Stratégie de développement durable	69
État des réservoirs de stockage de pétrole sur les terres appartenant à AINC	73
Tarification externe	74
Évaluations et études menées en 2003-2004	76
Activités horizontales	76
Tableaux financiers	77

SECTION SIX

Autres renseignements	99
Partenaires fédéraux — Sources d'information	99
Sources d'information additionnelle	101
Index	102

MESSAGES

MESSAGE DU MINISTRE

Il me fait plaisir de présenter au Parlement et à la population du Canada le *Rapport sur le rendement de 2003–2004* d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) et de la Commission canadienne des affaires polaires.

Au cours de la dernière année, AINC a fait un certain nombre d'importants investissements bien concrets dans la gouvernance interne et les activités du Ministère de façon à appuyer cette nouvelle orientation vers les résultats. Ce rapport présente une opinion équilibrée de nos objectifs de la dernière année tandis que nous progressons vers l'autonomie, l'autosuffisance et une gouvernance efficace.

De façon à respecter ces priorités, nos efforts se sont concentrés sur le renforcement de la coopération et de la cohérence en ce qui a trait à la planification ministérielle, à la prise de décisions, à la prestation de programmes, à la surveillance et à l'évaluation, ainsi qu'à l'obligation de rendre des comptes sur les résultats.

L'automne dernier, le Conseil du Trésor a approuvé un nouveau cadre de travail fondé sur les résultats pour AINC, un itinéraire essentiel pour orienter le cheminement du Ministère vers la réalisation de progrès, en collaboration avec ses partenaires. Ce cadre de résultats comporte quatre grands secteurs d'une importance stratégique dans lesquels il faut diriger les investissements pour assurer une meilleure qualité de vie pour les Premières nations, les Inuit et les résidents du Nord : le gouvernement, les gens, les terres et l'économie. Le présent document reflète la nouvelle orientation de la gestion à AINC, axée sur les résultats, en présentant les progrès réalisés l'an dernier par rapport à leur contribution à la concrétisation de ces résultats stratégiques.

Je suis fier de présenter les divers accomplissements qu'a réalisés notre ministère en collaboration avec ses nombreux partenaires. Nous avons connu des progrès importants à plusieurs égards mais nous savons aussi que nous pourrions faire bien plus encore pour réduire et éliminer l'écart qui existe entre la qualité de vie des Autochtones et celle des autres Canadiens. Nous devons célébrer la croissance économique continue au sein des collectivités autochtones et du Nord qui améliore la qualité de vie, bénéficie à tous les Canadiens et sert de modèle de réussite. Nous devons continuer à miser sur les progrès dans les négociations des revendications territoriales qui aident les Premières nations à réaliser leurs aspirations à l'autosuffisance et à une meilleure qualité de vie. Nous devons redoubler d'efforts pour appuyer la jeune population autochtone en pleine croissance puisque c'est là un investissement essentiel à la prospérité future. Avant tout, nous devons maintenir notre engagement à aider les Premières nations, les Inuit, les Métis et les résidents du Nord à se procurer les outils nécessaires à l'élaboration de partenariats dont ils ont besoin pour que se produisent des changements positifs, significatifs et durables.

Depuis ma nomination en qualité de ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et d'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, j'ai souligné mon engagement personnel à l'endroit d'une nouvelle approche dynamique et créative visant à faire en sorte que les besoins et les aspirations des Canadiens autochtones et du Nord soient entendus et compris, et que le Parlement et ce vaste pays tout entier y répondent.

La réalisation de cet objectif dépendra de la force et de la durabilité des relations, actuelles et futures, avec et entre les partenaires. Je suis convaincu que mes rôles distincts permettront une meilleure coordination et une plus grande synergie alors qu'AINC et le gouvernement du Canada continuent à travailler avec leurs partenaires dans l'édification et le maintien de relations de coopération nous permettant de réaliser nos priorités communes en matière de progrès.

En effet, le gouvernement a accordé une importance renouvelée à la découverte de possibilités de collaboration novatrices dont découleront des changements bénéfiques et réels pour les Autochtones. Les démarches sont déjà bien engagées, comme en témoigne la tenue de la Table ronde Canada — Autochtones, le 19 avril 2004, à laquelle ont pris part le premier ministre, plus de deux douzaines de ministres du Cabinet fédéral ainsi que des dirigeants autochtones de toutes les régions du pays. La Table ronde a eu comme retombée importante la reconnaissance du fait qu'il est nécessaire de tenir compte du caractère distinct des Premières nations, des Inuit et des Métis. Elle a également mis en évidence nos responsabilités communes de collaborer ensemble et avec d'autres partenaires à la réalisation du programme d'action pour les Autochtones. La création d'un secrétariat des Inuit au sein d'AINC et mon nouveau rôle d'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits correspondent à cette nouvelle orientation.

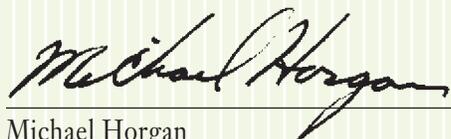
De plus, le Premier ministre préside maintenant un comité permanent du Cabinet sur les affaires autochtones. Ce comité assure l'existence d'une tribune productive où sont exprimés les besoins des Autochtones au Canada et où ces besoins reçoivent l'attention du gouvernement dans son ensemble. À titre de vice-président, j'entends participer activement aux travaux de ce nouveau comité décisionnel. Confirmant l'engagement du gouvernement à agir sur les importantes questions concernant le Nord du Canada, ma collègue, l'honorable Ethel Blondin-Andrew, a été nommée à un nouveau poste, celui de ministre d'État (Nord canadien).

AINC a joué un rôle prépondérant, et continuera à le faire, dans la réalisation de ce programme d'action visant l'innovation et le changement — en partenariat avec les Premières nations, les Inuit, les Métis et les collectivités du Nord — et ayant comme objectif de les aider à régler les questions prioritaires telles l'autonomie, l'autosuffisance et un sain exercice des pouvoirs. De fait, le présent Rapport sur le rendement du Ministère témoigne de l'importante transition de la simple gestion des activités à la gestion axée sur des résultats concrets qu'a effectuée AINC.

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur le rendement de 2003–2004* d’Affaires indiennes et du Nord Canada et de la Commission canadienne des affaires polaires.

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation de rapport et aux exigences de déclaration énoncés dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement de 2003–2004*. À ma connaissance, les renseignements donnent un portrait global, juste et transparent du rendement de l’organisation à l’exercice 2003–2004.



Michael Horgan
Sous-ministre



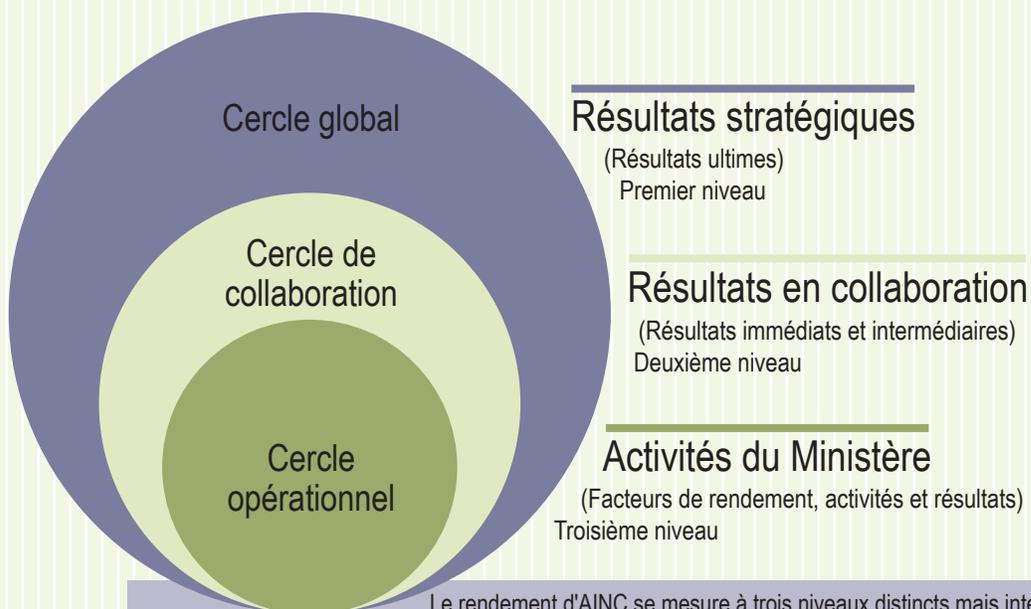
Date

RÉSUMÉ DU RENDEMENT MINISTÉRIEL

PROGRÈS ET RENDEMENT

AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA

Le rendement d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) doit être présenté à trois niveaux distincts mais interdépendants.



Le rendement d'AINC se mesure à trois niveaux distincts mais interdépendants. On peut décrire les résultats stratégiques (premier niveau) comme des objectifs à long terme de haut niveau, c'est-à-dire des objectifs collectifs qui ne peuvent être réalisés que par le partage d'une vision commune, par l'établissement de relations avec les Premières nations et les collectivités du Nord et par le perfectionnement des compétences communautaires. Les résultats immédiats et intermédiaires font partie du cercle de collaboration, qui met à partie divers intervenants (deuxième niveau). Pour atteindre tous ces résultats, le Ministère doit, en retour, adopter des pratiques de gestion appropriée et gérer ses facteurs de rendement, ses activités et ses résultats (troisième niveau).

Le premier cercle, appelé cercle général, représente les résultats stratégiques de haut niveau vers lesquels sont orientées les activités que le Ministère réalise en collaboration avec les Inuit, les Premières nations et les résidents du Nord : renforcer la gouvernance; réduire l'écart socioéconomique; édifier des collectivités en santé; et améliorer les activités. Chacun de ces objectifs stratégiques trouve sa place à l'intérieur du cadre de planification défini dans le *Rapport sur les plans et les priorités* qui couvre la période d'avril 2003 à mars 2004. Ils tiennent compte des questions se rapportant aux compétences, des obligations juridiques et fiduciaires, des relations particulières qu'entretiennent le gouvernement fédéral et la population autochtone ainsi que des aspirations et de l'orientation des Inuit, des Premières nations et des résidents du Nord. Dans ce cercle, le rendement ministériel représente des attentes qui n'ont pas encore été pleinement comblées, compte tenu de l'évolution de la situation des Inuit, des Premières nations et des résidents du Nord.

Le deuxième cercle comprend les mesures menées en collaboration avec les partenaires d'AINC, les organismes participant à la prestation conjointe des programmes et des services ainsi que les intervenants. Sur

ce plan, le rendement repose sur les changements prévus dans l'engagement, la relation, la vision collective et la détermination des différents acteurs. Ces changements devraient à leur tour permettre d'apporter des améliorations dans les compétences communautaires et dans les actions entreprises par la collectivité; à long terme, ils contribueront à l'atteinte des résultats stratégiques. Cette progression se réalisera en grande partie selon une vaste série de modèles de gouvernance, de prestation et de financement. Voici certaines des activités qui entrent dans cette catégorie :

- renforcer les collectivités et l'économie et appuyer les gens grâce à un développement économique soutenu, à une autosuffisance accrue et à des améliorations apportées à la santé et à la sécurité des Inuit, des Premières nations et des résidents du Nord;
- améliorer la gouvernance autochtone grâce à diverses mesures d'édification des capacités et aux progrès accomplis dans les ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale;
- créer une nouvelle relation financière avec les institutions inuites, des Premières nations et du Nord en s'appuyant sur l'exercice d'une saine gouvernance, l'établissement de relations intergouvernementales fructueuses et la conclusion d'ententes financières transparentes, stables et prévisibles ainsi qu'en travaillant à rendre les Inuit et les Premières nations responsables sur le plan financier et capables d'assurer leur propre gouvernance au sein de l'économie canadienne;
- renouveler les partenariats avec les Inuit, les Premières nations et les résidents du Nord de manière à favoriser la réconciliation et la guérison communautaire, à accroître la sensibilisation à l'égard des Autochtones et du Nord, à resserrer les liens professionnels avec les populations et les organisations autochtones et à permettre aux administrations fédérales, provinciales et territoriales de trouver de nouvelles façons d'aborder les relations avec les collectivités inuites et des Premières nations;
- gérer efficacement les intérêts du gouvernement fédéral dans le Nord en renforçant la gouvernance, en encourageant la coopération circumpolaire, en favorisant un sain environnement humain et environnemental et en appuyant l'exploitation durable des ressources naturelles du Nord.

À ce stade, le rendement d'AINC, expliqué en détail à la Section quatre, se caractérise généralement par des attentes pleinement satisfaites.

Le troisième cercle englobe les activités du Ministère ainsi que le Cadre de gestion et de responsabilisation. On y aborde la façon dont le Ministère met à profit les propositions reçues, les principales activités qu'il exerce et les résultats qu'il obtient. Comme il est indiqué à la Section quatre, des progrès considérables ont été réalisés dans divers domaines, notamment la représentation des Autochtones au sein d'une main-d'œuvre dynamique et compétente; l'adoption de saines pratiques de gestion; la mesure Gouvernement en direct; l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable; et des améliorations continues apportées à la qualité des services. De façon générale, le rendement obtenu à ce point de vue peut être défini comme des attentes pleinement satisfaites.

COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES

Les trois mêmes niveaux peuvent être utilisés pour mesurer le rendement de la Commission canadienne des affaires polaires. Sur le plan général, l'organisme s'est employé à permettre aux Canadiens de participer adéquatement aux mesures nationales et internationales entreprises dans le domaine de la science et de la technologie en régions polaires afin d'améliorer la compréhension des questions polaires. Là aussi, le rendement peut être caractérisé par des attentes qui n'ont pas été pleinement comblées, compte tenu du fait que les progrès vers la réalisation d'un résultat stratégique ont tendance à être graduels.

Au point de vue de la collaboration, l'organisme a uni ses efforts à ceux de ses partenaires et d'autres intervenants afin d'enrichir et de transmettre le savoir sur les régions polaires. Pour ce faire, il a participé aux activités suivantes :

- représenter le point de vue du Canada au sein des organisations internationales et dans le cadre de mesures internationales;
- sensibiliser davantage la communauté nationale et internationale aux questions et aux activités de recherche se rapportant aux régions polaires;

- veiller à ce que les ministères et les organismes gouvernementaux réalisent des activités de recherche appropriées;
- élaborer une politique nationale sur la recherche scientifique dans le Nord et mettre sur pied d'autres activités en vue d'obtenir davantage d'appui pour la recherche polaire au Canada et pour les dossiers liés aux régions polaires.

On pourrait définir les progrès réalisés sur ce plan comme des attentes qui ne sont pas pleinement satisfaites.

Sur le troisième plan, la Commission a réussi à répondre aux attentes en renseignant les Canadiens sur les sciences polaires; en créant des partenariats pour enrichir le savoir polaire; en facilitant la recherche bilatérale et multilatérale; en rehaussant la présence du Canada au sein des organisations internationales; et en défendant l'importance du savoir polaire.

SOLUTIONS APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT EN RÉPONSE AUX RAPPORTS DES COMITÉS PARLEMENTAIRES

AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA

Le 1^{er} octobre 2003, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déposé, au nom du gouvernement, un document exhaustif en réponse au 20^e Rapport du Comité permanent des comptes publics : *Chapitre 6 du rapport du Vérificateur général du Canada d'avril 2003 — Aide du gouvernement fédéral accordée aux Premières nations — Le logement dans les réserves*. Ce document se trouve à l'adresse <http://www.parl.gc.ca/InfoCom/PubDocument.asp?FileID=72573&Language=F>.

Le ministre a également été appelé à donner suite au 6^e Rapport du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones intitulé *Les jeunes Autochtones vivant en milieu urbain : Plan d'action pour le changement*. La réponse à ce document a été présentée le 30 octobre 2003. Toutefois, la requête est morte au Feuilleton lors de la dissolution du Parlement le 23 mai 2004. Le rapport du Comité sénatorial peut être consulté à l'adresse <http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/commbus/senate/com-f/abor-f/rep-f/repfinoct03-f.htm>.

COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES

La Commission n'a entrepris aucune activité à ce chapitre au cours de la période visée par le présent rapport.

CONTEXTE

RAISON D'ÊTRE

AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA

La mission d'Affaires indiennes et du Nord Canada est de « Travailler ensemble pour faire du Canada un meilleur endroit pour les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord ».

Cette mission repose sur cinq principes :

- un partenariat entre les Autochtones, les résidents du Nord et les autres Canadiens qui tient compte du fait que ces groupes dépendent les uns des autres et qui leur permet d'unir leurs forces pour se bâtir un avenir plus florissant;
- des gouvernements des Premières nations viables sur le plan financier, capables de générer leurs propres recettes et aptes à fonctionner grâce à des transferts gouvernementaux sûrs et prévisibles;
- des gouvernements des Premières nations qui tiennent compte et sont à l'écoute des besoins et des valeurs des collectivités;
- l'évolution politique, économique et sociale dans les trois territoires du Canada;
- la même qualité de vie pour les Autochtones, les gens du Nord et les autres Canadiens.

Les bandes indiennes, les Indiens inscrits vivant dans une réserve et les Inuit sont les groupes dont AINC est principalement responsable lorsqu'il est question des Autochtones. Le Ministère a pour rôle premier d'aider les Inuit et les Premières nations à édifier des collectivités viables et en santé et à réaliser leurs aspirations économiques et sociales. AINC négocie, au nom du gouvernement fédéral, des ententes sur les revendications territoriales globales et particulières ainsi que des ententes sur l'autonomie gouvernementale. Il supervise la mise en œuvre des règlements et favorise le développement économique. Il verse à l'intention des personnes résidant habituellement dans une réserve des fonds pour la prestation des services de type provincial, comme l'éducation, l'aide sociale et le développement social. Le Ministère vise ainsi à offrir à ces personnes des services comparables à ceux dont se prévalent les autres résidents canadiens. Il appuie aussi le logement et l'infrastructure matérielle communautaire dans les réserves. La très grande majorité de ces programmes et services sont fournis en partenariat avec les Premières nations, qui administrent elles-mêmes 85 % des fonds alloués au Programme des affaires indiennes et inuites.

Le rôle d'AINC dans le Nord prend une grande ampleur et englobe le règlement des revendications territoriales et la mise en œuvre des ententes afférentes, la négociation d'ententes sur l'autonomie gouvernementale, l'évolution politique, la gestion des ressources naturelles dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, la protection de l'environnement et la promotion du rôle de chef de file dans le domaine du développement durable au pays et au sein des nations circumpolaires.

Ce mandat s'inspire largement de la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*, de la *Loi sur les Indiens*, des lois s'appliquant aux territoires et des obligations juridiques découlant du paragraphe 91(24) de la *Loi constitutionnelle de 1867*. En outre, le Ministère est responsable d'administrer plus de 50 lois au total. Par conséquent, son mandat est complexe, et ses responsabilités comportent un large éventail de services et d'activités, dont un bon nombre sont intimement liés à ceux d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral.

COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES

La Commission canadienne des affaires polaires est responsable de suivre de près l'information qui circule au sujet des régions polaires et s'occupe d'en faire la promotion et la diffusion. De plus, elle contribue à

sensibiliser le public à l'importance des sciences polaires au Canada. Enfin, elle veille à rehausser le profil international du Canada à titre de nation circumpolaire et conseille le gouvernement sur l'orientation que devraient prendre les politiques en lien avec les sciences polaires.

CONTEXTE DU RENDEMENT

Pour évaluer le rendement d'AINC et de la Commission canadienne des affaires polaires, il faut bien comprendre certains des facteurs et certaines des caractéristiques uniques qui déterminent dans quel contexte les organismes sont appelés à travailler. Le mandat d'AINC est, à lui seul, d'une portée considérable, compte tenu notamment des problèmes d'importance qui font obstacle aux collectivités autochtones. Les Inuit et les gens des Premières nations constituent le segment de la population canadienne le plus jeune et dont la croissance est la plus rapide. Cependant, ils affichent un taux de scolarisation plus bas ainsi que des taux de chômage et d'incarcération plus élevés que les autres Canadiens. Dans le discours du Trône de février 2004, on notait que les conditions dans lesquelles vivent un trop grand nombre de collectivités autochtones étaient une offense à nos valeurs en tant que Canadiens. Ainsi, il faut obtenir un engagement continu et faire preuve d'acharnement pour procurer aux résidants des logements convenables, de l'eau potable, des stations de traitement des eaux et d'autres éléments d'infrastructure communautaire, d'autant plus que l'éloignement des collectivités autochtones vient souvent freiner les efforts déployés. Le manque de certitude quant à la propriété des ressources naturelles ainsi que l'immuabilité et la complexité des négociations sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale jouent aussi un rôle dans le rendement attendu du Ministère. Il importe de sceller de nouvelles relations avec les Autochtones et leurs dirigeants. Les Inuit, les Premières nations et les résidants du Nord, quant à eux, doivent mettre sur pied de nouvelles institutions, qui, avec le temps, parviendront à maturité et pourront s'inscrire dans un environnement stable. Parallèlement, il faudra du temps pour élaborer et mettre en œuvre, de concert avec les Inuit, les Premières nations et les collectivités du Nord, un plan d'action caractérisé par la collaboration et centré sur l'atteinte de résultats positifs à long terme.

De plus, la dernière année s'est déroulée sous le signe du progrès dans l'ensemble du Ministère, et les changements qui se sont opérés influenceront certes le rendement d'AINC.

- L'an dernier, on a examiné les services votés (concordance entre les résultats et les ressources), et un processus de planification intégré a été instauré. L'approche appelée « un plan, un processus » devrait procurer le fondement voulu pour déterminer clairement les résultats à atteindre et pour surveiller et mesurer le rendement obtenu.
- Un nouveau cadre axé sur les résultats a été élaboré et approuvé par la haute direction et est devenu le nouveau cadre de gestion à AINC.
- Au milieu de l'exercice financier, le Conseil du Trésor a approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation. Cette structure a été conçue pour simplifier la façon dont les activités du Ministère sont organisées en fusionnant trois programmes pour n'en créer qu'un seul s'appuyant sur cinq résultats stratégiques. Les changements découlant de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation devraient être apportés au cours du prochain exercice financier. Nous présentons ci-après une comparaison entre les résultats stratégiques selon l'ancienne structure, qui a inspiré les engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2003–2004*, et les résultats stratégiques respectant la nouvelle Structure.

RÉSULTATS STRATÉGIQUES SELON L'ANCIENNE STRUCTURE

Instaurer au Canada un environnement qui permet d'offrir aux Inuit et aux Premières nations un avenir plus prometteur en resserrant nos liens avec eux et en comblant l'écart qui existe entre leurs conditions de vie et celles des non-Autochtones; favoriser le perfectionnement des compétences et du savoir-faire pour mettre en place des administrations autochtones viables et plus responsables, pour accroître l'autosuffisance et pour assurer l'indépendance économique

Gérer, au profit des Canadiens, les programmes fédéraux du Nord de manière à assurer la gestion de l'environnement, à favoriser le développement durable dans le Nord et à renforcer les régimes de gouvernance en vigueur dans les territoires de sorte qu'ils tiennent compte des droits et des intérêts des Autochtones et qu'ils répondent aux besoins de tous les résidents du Nord

NOUVEAUX RÉSULTATS STRATÉGIQUES

Le gouvernement : Favoriser l'exercice d'une saine gouvernance, la création d'institutions efficaces et l'établissement de relations de coopération

Les gens : Améliorer le bien-être des personnes et des familles

Les terres : Transférer les titres fonciers et favoriser l'utilisation durable des terres et la gestion judicieuse des ressources

L'économie : Accroître la participation à la vie économique

Le fonctionnement : Assurer une gestion stratégique des activités du Ministère

- À mesure que le cadre de travail axé sur les résultats s'appliquera à l'ensemble du Ministère, il permettra une meilleure intégration des activités de planification et de production de rapports et améliorera la façon dont sont établies les plus grandes attentes sur le plan du rendement. Toutefois, durant la période allant jusqu'au 31 mars 2004, il a fallu déployer des efforts considérables pour mettre en place le cadre de travail et, au besoin, pour faire concorder certaines responsabilités liées à la production de rapports selon l'ancienne structure organisationnelle avec celles de la nouvelle structure. Le cadre de travail axé sur les résultats présenté ci-après résume les plans et les priorités selon les résultats stratégiques visés, les thèmes évoqués par les résultats (priorités constantes), les secteurs d'activité et les dépenses prévues.

Le cadre de travail porte sur quatre résultats stratégiques :

- Le gouvernement — la façon dont sont gouvernés les Autochtones, l'efficacité de leurs institutions et les pouvoirs qu'exercent leurs gouvernements.
- Les gens — la façon dont l'éducation et le développement social contribuent à améliorer le bien-être des personnes et des familles; par exemple, comment des changements apportés au système d'éducation permettent d'aider les enfants à accroître leur taux de persévérance scolaire, à suivre une formation professionnelle et à atteindre un degré de scolarité plus élevé; comment des changements apportés dans les services sociaux peuvent procurer un filet de sécurité sociale à tous.
- Les terres — un régime foncier axé sur des pratiques de développement durable.
- L'économie — le développement économique dans les collectivités, notamment aux chapitres de l'infrastructure et du logement.

La Section quatre fournit plus de renseignements sur le rendement obtenu en fonction des résultats stratégiques durant la période s'étendant jusqu'au 31 mars 2004.

- En outre, durant la période visée par le présent rapport, AINC a déposé la nouvelle Stratégie de développement durable, qui orientera les prochains programmes et les prochaines politiques. On peut obtenir d'autres renseignements sur le nouvel objectif visé sur le plan du développement durable à la Section cinq.

ENGAGEMENTS À L'ÉGARD DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

Le cadre de travail d'AINC axé sur les résultats énonce les principes de base qui permettent de décrire avec plus de précision, de cohérence et d'uniformité le travail que le Ministère accomplit en collaboration avec divers partenaires, aujourd'hui et pour l'avenir. En plus d'assurer une plus grande cohésion interne et d'harmoniser les ressources avec les résultats, le cadre de travail permettra de resserrer la discipline organisationnelle en dirigeant l'attention du Ministère et de ses partenaires vers le rendement (Figure 1).

Figure 1

Cadre de travail d'AINC axé sur les résultats

Améliorer la qualité de vie et favoriser l'autosuffisance des Inuit, des Premières nations et des gens du Nord

— Résultats stratégiques —

Le gouvernement Favoriser l'exercice d'une saine gouvernance, la création d'institutions efficaces et l'établissement de relations de coopération 611,6 millions de dollars	Les gens Améliorer le bien-être des personnes et des familles 2 686,8 millions de dollars	Les terres Transférer les titres fonciers et favoriser l'utilisation durable des terres et la gestion judicieuse des ressources 220,0 millions de dollars	L'économie Accroître la participation à la vie économique 1 547,5 millions de dollars
--	--	--	--

— Thèmes évoqués par les résultats visés et priorités constantes —

Affaires indiennes et inuites			
La gouvernance 62,1 millions de dollars Les institutions 422,1 millions de dollars Les relations de coopération 116,3 millions de dollars	La gestion des affaires individuelles 17,8 millions de dollars L'éducation 1 428,9 millions de dollars Le développement social 1 158,4 millions de dollars	La certitude quant aux titres fonciers et à l'accès aux terres et aux ressources 40,8 millions de dollars Une gestion responsable des affaires fédérales 9,0 millions de dollars La gestion autonome des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations 57,7 millions de dollars	Les débouchés économiques et les possibilités d'emploi 70,0 millions de dollars L'accès aux capitaux et aux possibilités de développement économique 435,5 millions de dollars L'infrastructure communautaire 1 030,8 millions de dollars
Affaires du Nord			
La gouvernance dans le Nord 11,1 millions de dollars	Des collectivités nordiques en santé 81,7 millions de dollars	Les terres et les ressources dans le Nord 112,5 millions de dollars	L'économie du Nord 11,3 millions de dollars

— Résultat stratégique —

Le fonctionnement Assurer une gestion stratégique des activités du Ministère 445,5 millions de dollars

— Thèmes évoqués par les résultats visés et priorités constantes —

Gestion et administration ministérielles	
Le soutien externe et la gestion du risque La gestion des litiges La communication (y compris l'amélioration du bilinguisme)	Le soutien interne et l'orientation stratégique La cohérence interne et la discipline ministérielle

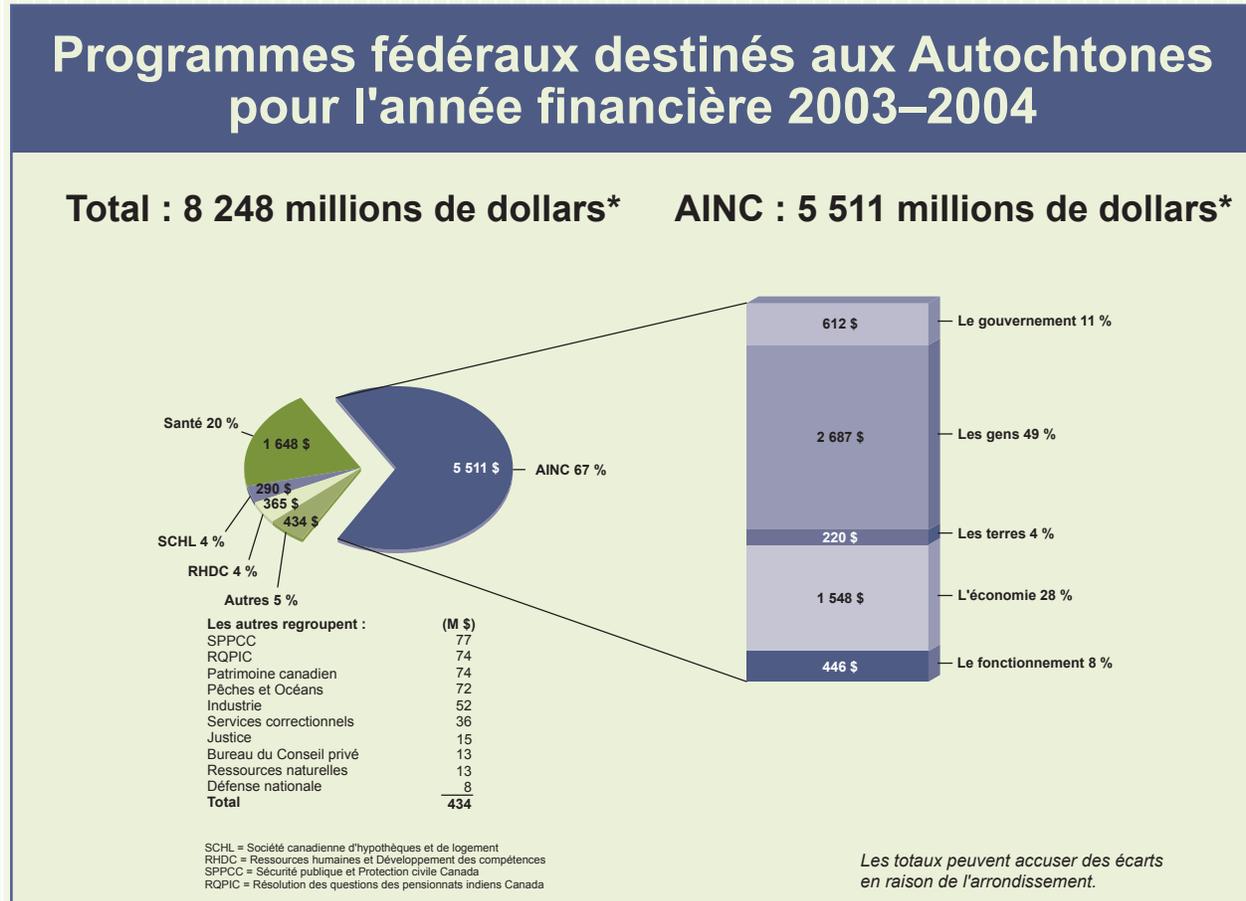
RISQUES ET DÉFIS

- L'écart socioéconomique qui existe entre les Autochtones et les non-Autochtones a empêché les Inuit et les Premières nations de jouir de la même qualité de vie que les autres Canadiens.
- Les Inuit et les gens des Premières nations constituent le segment le plus jeune de la population canadienne et dont la croissance est la plus rapide. Cependant, bon nombre d'entre eux n'ont pas l'éducation, les compétences et la formation voulues pour améliorer leur qualité de vie et celle de leurs collectivités. Les caractéristiques socioéconomiques qui s'appliquent à ces collectivités ont fait en sorte que la demande de programmes et de services de base, comme l'éducation, se fait grandissante.
- Les collectivités inuites et des Premières nations ne sont pas toutes prêtes à exercer la gouvernance, pas plus qu'elles ne possèdent les mêmes capacités de gouverner ni les mêmes habiletés à fournir des programmes et des services.
- Il faut assurer une exploitation durable des ressources naturelles et se pencher sur les problèmes du passé (par exemple, l'assainissement massif des mines dans le Nord).
- Les ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale doivent être conclues aussi rapidement que possible de manière à procurer une plus grande certitude quant à la propriété des ressources naturelles, à instaurer un climat plus propice à l'investissement et à multiplier les possibilités de développement économique, d'emplois et de croissance. Jusqu'ici, le temps requis pour en arriver à un règlement était long.
- Les trois territoires du Nord ont subi des transformations, de nouvelles institutions de gouvernance ayant été mises en place. Il faudra du temps pour que ces dernières parviennent à maturité et s'inscrivent dans un environnement stable au sein duquel il sera possible de prendre des engagements et de les respecter.
- L'exécution des programmes et la prestation des services en collaboration avec d'autres ministères gouvernementaux, d'autres ordres de gouvernement et des tierces parties rendent la coordination et la cohérence difficiles et ambitieuses.
- Il est nécessaire de concevoir un certificat de statut d'Indien plus sécuritaire.
- Si aucune amélioration n'est apportée au système d'éducation, le développement social et économique des collectivités inuites et des Premières nations pourrait être compromis. L'éducation post-secondaire est particulièrement cruciale pour s'assurer que les Inuit et les gens des Premières nations participent à l'économie du savoir.
- Les lacunes persistantes dans la réglementation doivent être comblées pour permettre aux collectivités des Premières nations de maintenir leur prospérité économique et commerciale.

PARTENAIRES FÉDÉRAUX

Quatorze ministères ou organismes fédéraux, dont AINC, offrent des programmes à l'intention des Autochtones, et leurs dépenses totales se chiffrent à environ 8,2 milliards de dollars pour 2003–2004 (Figure 2). Les services essentiels de type provincial reçoivent plus de 80 % des fonds versés aux réserves. La Section six donne plus de renseignements sur les partenaires fédéraux.

Figure 2



*Les dépenses présentées dans la Figure 2 sont de nature budgétaire seulement. Les montants d'AINC comprennent les coûts de Justice Canada de 52,0 millions de dollars, mais ne tiennent pas compte des 63,6 millions de dollars engagés pour des dépenses non budgétaires.

PROFIL DES POPULATIONS AUTOCHTONES AU CANADA

La *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît trois catégories d'Autochtones : les **Indiens**, les **Métis** et les **Inuit**. Parallèlement, la *Loi sur les Indiens* fournit une définition juridique de ce qu'on entend par *bande indienne* et **Indien inscrit**. Un Indien inscrit est une personne indienne qui est inscrite au sens de la *Loi sur les Indiens*¹. Les **Métis** ont des ancêtres à la fois de souche européenne et des Premières nations et se désignent eux-mêmes comme étant Métis. Les **Inuit**, quant à eux, sont les Autochtones qui habitent l'Arctique canadien, principalement le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et les régions septentrionales de Terre-Neuve et Labrador et du Québec. Les Inuit ne vivent pas dans des réserves et ne sont pas visés par la *Loi sur les Indiens*.

Les responsabilités qu'AINC coordonne dans le dossier des Autochtones sont principalement orientées vers les bandes indiennes, les Indiens inscrits vivant dans une réserve et les Inuit. AINC s'occupe également des bandes indiennes et des Premières nations autonomes établies dans une réserve ou sur les terres visées par un règlement.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités dans le Nord, AINC travaille aussi avec les Autochtones établis dans le Nord et avec les gouvernements territoriaux à établir des structures de gouvernance ainsi qu'à conclure et à mettre en œuvre des ententes sur le règlement des revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale. Compte tenu du contexte unique qui règne dans le Nord canadien et de la politique fédérale sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones², certaines de ces ententes s'appliquent également aux Métis vivant au nord du 60° parallèle.

Parmi les Indiens inscrits, environ 62 % sont établis dans une réserve. En effet, 458 600 des Indiens inscrits habitent une réserve par rapport à 285 200, qui vivent à l'extérieur d'une réserve³. Il existe au total 614 collectivités des Premières nations, qui se répartissent en 52 nations ou groupes culturels et parlent plus de 50 langues. Environ 60 % des collectivités des Premières nations regroupent moins de 500 résidents et seulement 7 % en comptent plus de 2 000. Dans l'ensemble, 35 % des Indiens inscrits vivant dans une réserve sont établis en milieu urbain, 45 % vivent en milieu rural, 17 % habitent des endroits difficiles d'accès et 4 % se trouvent en région éloignée.

On prévoit que la population des Indiens inscrits vivant dans une réserve augmentera de 53 % entre 2004 et 2021, comparativement à 11 % pour l'ensemble de la population canadienne. Environ 40 % des Indiens inscrits sont âgés de moins de 20 ans, alors que ce taux s'élève à 25 % dans la population canadienne^{3, 4}.

PROFIL DU NORD CANADIEN

Occupant 40 % des terres émergées du pays, le Nord canadien compte trois territoires habités par quelque 96 collectivités structurées, au sein desquelles vivent des populations peu nombreuses formées principalement d'Inuit, de Métis et de personnes des Premières nations. Les quelque 92 300 résidents du Nord sont répartis sur ce vaste territoire. La population du Nunavut compte 26 700 habitants, celle des Territoires du Nord-Ouest, 37 100 et celle du Yukon, 28 500.

Le Nord abrite une population jeune; en effet, 44 % de ses résidents sont âgés de moins de 25 ans. Les Autochtones représentent plus de la moitié des résidents du Nord et forment 85 % de la population du Nunavut, environ 51 % de la population des Territoires du Nord-Ouest et 23 % de celle du Yukon. Dans les territoires, les réserves sont rares. En règle générale, les gouvernements du Nord sont tenus de fournir des programmes et des services comparables à ceux qu'AINC offre aux gens habitant les réserves situées dans le Sud du Canada.

¹ Un **Indien non inscrit** est une personne indienne qui n'est pas inscrite au sens de la *Loi sur les Indiens*.

² Veuillez vous rendre à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/sg/plcy_f.html.

³ Les projections établies pour 2003 sont inspirées des données de 2000, tirées du Système d'inscription des Indiens.

⁴ *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2000–2026*, Statistique Canada, 2001.

FIABILITÉ DES STATISTIQUES

STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES FOURNIES ET VÉRIFIÉES AU MOYEN DU SYSTÈME D'INSCRIPTION DES INDIENS

Tenu à jour par AINC, le Système d'inscription des Indiens existe depuis 1951. Le Système, tel qu'on le connaît aujourd'hui, a été instauré en 2003. On dit de ce système qu'il fait autorité, puisqu'il comporte le nom de chaque personne inscrite en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Il est mis à jour régulièrement par des employés du Ministère et par quelque 450 agents de l'inscription.

Le Système représente une source de données fiable, exception faite d'une lacune majeure : la transmission tardive des données portant sur les événements de la vie, comme les naissances et les décès. Pour obtenir d'autres renseignements au sujet du Système d'inscription des Indiens, veuillez communiquer avec la Sous-section de l'information, Direction de l'inscription des Indiens et des listes des bandes, en composant le (819) 997-9265. Pour plus de renseignements sur les répercussions qu'entraîne la transmission tardive des données portant sur les événements de la vie, veuillez vous adresser au Centre d'appel du Ministère en composant sans frais le 1 800 567-9640.

STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES FOURNIES ET VÉRIFIÉES AU MOYEN DE PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES

Population des Indiens inscrits vivant dans une réserve

Le Ministère se sert des projections démographiques établies selon des données de 2000. Ces projections sont élaborées par Statistique Canada, pour le compte du Ministère, au moyen du Système d'inscription des Indiens. Elles sont rajustées de manière à tenir compte de la transmission tardive des données sur les décès et les naissances ainsi que de l'omission de rapporter un certain nombre de décès et de naissances; elles diffèrent donc des données qui figurent dans le Système d'inscription. Bien que ces projections ne soient pas des prédictions, elles représentent les tendances que suivra la population des Indiens inscrits selon l'exactitude des hypothèses concernant les naissances, les décès, divers ajouts, la migration, la réintégration et la transmission héréditaire du statut.

Population canadienne

Le Ministère a recours au document intitulé *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2000–2026*, une publication de Statistique Canada portant le numéro 91-520. Les données qui y figurent sont considérées comme fiables si l'on admet l'exactitude des hypothèses sous-jacentes.

STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES FOURNIES ET VÉRIFIÉES AU MOYEN DU RECENSEMENT DU CANADA DE 2001

Les statistiques du Recensement de 2001 présentent de façon ponctuelle les caractéristiques de la population canadienne. Elles se fondent sur les données fournies par les personnes concernées.

L'une des principales lacunes des statistiques du recensement est le sous-dénombrement, qui s'explique par l'omission de participer ou par le recensement incomplet des collectivités. Selon une estimation préliminaire publiée par Statistique Canada le 21 janvier 2003, de 30 000 à 35 000 personnes environ n'ont pas été inscrites pour le Recensement de 2001. Il s'agit principalement d'Indiens inscrits vivant dans une réserve. Les collectivités des Premières nations établies dans les territoires nordiques ont toutes accepté de participer, ce qui fait que les statistiques concernant le Nord sont très fiables.

Les statistiques sur les populations autochtones dans le Nord se fondent sur la définition de l'identité autochtone. Cette définition tient compte des répondants :

- 1) qui se désignent eux-mêmes comme étant des Métis, des Inuit ou des Indiens nord-américains; ou
- 2) qui ont dit être inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens*; ou
- 3) qui ont dit être membres d'une bande.

RENDEMENT ET RÉALISATIONS PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA

Le modèle logique de haut niveau présente comment, pour chaque thème principal associé aux résultats stratégiques, on utilise les ressources investies pour obtenir un rendement, accomplir des activités et produire une série de résultats immédiats, intermédiaires et ultimes :

Résultats stratégiques : Résultats ultimes se rapportant à l'objectif général du Ministère. Ces résultats s'appliquent à long terme et sont habituellement exprimés sous forme de « situation souhaitée ».

Résultats intermédiaires : Changements ou actions entrepris dans les collectivités et les groupes principaux, notamment les partenaires, pour atteindre et appuyer les résultats stratégiques. Ces résultats concernent habituellement l'édification des capacités et la prise de mesures permanentes au sein des collectivités et des groupes.

Résultats immédiats : Engagements, participation, réactions et gestes menant à une relation préliminaire qui sont entrepris par les collectivités et les groupes principaux (à l'extérieur du Ministère) en lien avec les résultats intermédiaires et stratégiques. Dans certains cas, les actions immédiates comprennent l'appui fourni aux partenaires, notamment aux autres organismes gouvernementaux, pour faciliter l'exécution des programmes et la prestation des services.

Plans et priorités : Liste des plans et des priorités clés que le Ministère s'est fixés en fonction des résultats stratégiques.

Programmes, ressources et liens avec les résultats : Liste des programmes et des mesures clés entrepris pour faciliter l'atteinte des résultats stratégiques; pour chaque programme ou pour chaque mesure, on présente les dépenses prévues et les dépenses réelles.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE : LE GOUVERNEMENT

Favoriser l'exercice d'une saine gouvernance, la création d'institutions efficaces et l'établissement de relations de coopération

DE QUOI S'AGIT-IL?

Ce résultat stratégique appuie la création d'un environnement propice au développement durable, qui mise sur l'exercice d'une saine gouvernance, la création d'institutions efficaces et rentables et l'établissement de relations de coopération. De cette façon, les gouvernements inuits et des Premières nations pourront en retour jouir d'une meilleure qualité de vie et d'une autosuffisance accrue.

LIENS AVEC LES PRINCIPAUX RÉSULTATS ÉNONCÉS DANS LE RAPPORT SUR LES PLANS ET LES PRIORITÉS DE 2003-2004

- Renforcer la gouvernance
- Édifier des collectivités en santé

MODÈLE LOGIQUE

RÉSULTATS STRATÉGIQUES

- Créer des gouvernements inuits et des Premières nations à la fois responsables, transparents, légitimes, représentatifs, habilités par leurs citoyens et capables d'entretenir des relations financières exhaustives et des relations intergouvernementales.
- Mettre sur pied des institutions stables et efficaces, à l'écoute des besoins de la collectivité, dirigées par les Inuit et les gens des Premières nations, adaptées à la réalité culturelle et capables d'accroître l'autosuffisance des collectivités et des gouvernements.
- Établir des relations intergouvernementales et issues des traités qui misent sur la collaboration avec les Inuit et les Premières nations pour cheminer vers l'atteinte d'objectifs communs.

RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

- Concevoir des processus et des mécanismes gouvernementaux qui favorisent la participation des citoyens et leur permettent de tenir leur gouvernement responsable de ses actions.
- Permettre aux gouvernements inuits et des Premières nations de prendre leurs propres décisions, de concevoir leurs propres programmes et de les offrir à leurs citoyens.
- Créer des gouvernements inuits et des Premières nations de plus en plus autosuffisants et capables d'entretenir des relations financières stables et prévisibles qui s'harmonisent avec les plans communautaires.
- Mettre au point un ensemble simplifié d'institutions à l'écoute des besoins de la collectivité, dirigées par les Inuit et les Premières nations, capables d'assumer des mandats précis et respectant une structure et des processus dictés par la collaboration.
- Faire en sorte que les gouvernements des Premières nations aient la même conception des relations issues des traités.
- Assurer le règlement des revendications territoriales particulières.
- Procurer aux Inuit, aux Premières nations et aux autres Canadiens la certitude quant à la propriété des terres et des ressources dans les régions du Canada où les terres visées par des droits ancestraux n'ont pas encore fait l'objet d'un règlement.
- Trouver une façon efficace de tisser des liens grâce aux ententes sur les revendications territoriales globales et sur l'autonomie gouvernementale, notamment une mesure permettant de s'assurer que les obligations contractées dans les ententes sont respectées et les résultats, atteints.

RÉSULTATS IMMÉDIATS

- Mettre au point des structures de gouvernance efficaces, notamment des codes, des constitutions, des plans communautaires et des mécanismes de recours élaborés par les gouvernements inuits et des Premières nations.
- Créer des gouvernements inuits et des Premières nations capables d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes.
- Améliorer la collaboration entre les gouvernements et les institutions.
- Conclure des ententes de transfert financier qui tiennent compte des capacités des Inuit et des Premières nations de s'autofinancer, notamment utiliser plus judicieusement les outils mis au point pour générer des recettes.
- Concevoir des méthodes de financement qui conviennent aux institutions, qui tiennent compte des besoins de la collectivité et qui offrent les éléments essentiels à la mise en œuvre de méthodes de gestion et de fonction de contrôleur modernes.

- Faire preuve de professionnalisme dans l'exercice des principales fonctions publiques assumées par les institutions inuites et des Premières nations, au moyen de normes et de programmes de formation communs.
- Partager une même conception des relations issues des traités historiques, notamment obtenir un plus grand respect et une meilleure compréhension de la part du public.
- Établir le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des Premières nations et voir à son entrée en fonctions.
- Conclure des ententes sur les revendications territoriales globales et sur l'autonomie gouvernementale grâce à l'atteinte de jalons importants, comme l'évaluation des répercussions de ces ententes.

PLANS ET PRIORITÉS

Les consultations; le partage de renseignements; l'aide à l'éducation; la sensibilisation; les réformes législatives et administratives; les partenariats; l'aide financière; les négociations; les activités de mise en œuvre.

PROGRAMMES, RESSOURCES ET LIENS AVEC LES RÉSULTATS

	En millions de dollars		
	Dépenses prévues	Dépenses réelles en 2003–2004	
Gouvernance	42,1	62,1	<i>Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.</i>
Institutions	420,2	422,1	
Relations de coopération	121,7	116,3	
Total	584,0	600,5	

QU'AVONS-NOUS ACCOMPLI?

Faits saillants

GOVERNANCE

Des progrès ont été réalisés à plusieurs égards afin de permettre aux gouvernements inuits et des Premières nations d'améliorer leurs capacités d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes.

- Le bureau régional d'AINC au Nunavut a versé 400 000 dollars à des organismes de développement économique communautaire du territoire dans le cadre d'une mesure visant la responsabilisation et l'édification des capacités en matière de gouvernance. Des fonds sont accordés pour des projets et des programmes communautaires qui remplissent les conditions requises. Ces fonds sont administrés par les organismes de développement économique communautaire en partenariat avec le bureau régional du Nunavut.
- Au Yukon, le Ministère a versé des fonds pour appuyer le Conseil des Premières nations du Yukon afin que l'on tienne compte davantage des besoins et des responsabilités des Premières nations en lien avec le rôle évolutif qu'elles assument dans le domaine de la gouvernance en général et au chapitre de l'autonomie gouvernementale en particulier. Le Ministère a aussi accordé des fonds au Secrétariat de l'autonomie gouvernementale dans le but d'aider les Premières nations autonomes au Yukon à régler des questions d'intérêt commun en ce qui a trait à la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale. Le bureau régional continue de travailler avec la Première nation de Liard et le gouvernement territorial du Yukon à édifier les capacités de cette Première nation en matière de gouvernance.

Les compétences et les capacités des Premières nations en matière de gestion financière : AINC a continué d'encourager le renforcement des capacités financières des Premières nations en versant des fonds dans le cadre de Rassembler nos forces. Plus précisément, l'Association des agents financiers autochtones du Canada et ses sections locales ont reçu des fonds pour travailler, en étroite collaboration avec l'Association des comptables généraux accrédités du Canada, à élaborer et à promouvoir des pratiques, des recherches et des normes de qualité ainsi qu'à favoriser l'agrément et le perfectionnement professionnel des agents financiers autochtones. Voici quelques réalisations accomplies durant l'année : 43 nouveaux gestionnaires financiers autochtones ont reçu leur agrément; l'Association des agents financiers autochtones du Canada est passée de 521 à 646 membres; plus de 600 professionnels autochtones spécialisés dans les finances et la gestion ont participé à une conférence nationale en février 2004 pour perfectionner leurs compétences. Des ateliers régionaux de perfectionnement ont eu lieu à

Saskatoon et à Winnipeg en janvier 2004 et regroupaient chacun plus de 100 gestionnaires financiers autochtones. Les ateliers avaient pour but d'examiner les répercussions des prochaines lois sur la gestion financière autonome. De nombreux produits de communication ont été élaborés et ont été distribués à ces professionnels pour expliquer les états financiers et les travaux entrepris dans ce domaine. Plus de 115 Autochtones se sont inscrits pour suivre en ligne les cours de l'Association des agents financiers autochtones du Canada. De plus, un sondage a été distribué à tous les membres de l'Association et à tous les agents financiers des collectivités des Premières nations pour faciliter la mise au point des prochaines activités d'édification des capacités et de gestion des ressources.

La gouvernance et la responsabilité financière : Une surveillance financière approfondie et la production de meilleurs rapports financiers — par l'utilisation appropriée de codes financiers et d'états financiers vérifiés — aident les gouvernements inuits et des Premières nations à être davantage responsables à l'égard de leurs commettants. Ces gouvernements sont tenus de présenter à AINC et à leurs membres des états financiers vérifiés, préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés. Le cadre de surveillance de la gestion et les politiques afférentes, qui corroborent les ententes de financement d'AINC, contribuent aussi à assurer la responsabilisation en fournissant des lignes directrices sur la conformité et les normes à respecter, en proposant un processus de surveillance du rendement et, s'il y a lieu, en proposant des améliorations possibles. Les ententes comportent des dispositions sur la gestion corrective, c'est-à-dire que le Ministère intervient dans les cas où des lacunes sont cernées. Le mode d'intervention est défini dans les politiques. Voici certains des faits :

- Le pourcentage d'états financiers sur lesquels une opinion positive (sans réserve) a été formulée a légèrement augmenté, passant à près de 80 % (Figure 3), et des efforts sans relâche ont permis d'améliorer l'accès des membres à ces états financiers vérifiés.
- AINC examine et évalue la stabilité financière des Premières nations et leur conformité aux exigences imposées dans les ententes financières. À défaut de se conformer aux modalités et conditions de l'entente, les collectivités s'exposent à des mesures d'intervention entreprises par le Ministère, selon le problème soulevé et la gravité du problème. Parmi les interventions pouvant être appliquées, on peut mentionner l'obligation d'élaborer et d'implanter un plan de gestion corrective (mesure le plus souvent exigée en présence de difficultés financières); l'obligation imposée à la Première nation de désigner un cogestionnaire; et, dans les cas extrêmes, la nomination par le Ministère d'un tiers gestionnaire.
- Au 31 mars 2004, 23 % des Premières nations, des conseils tribaux et des organisations politiques étaient visés par l'une ou l'autre des interventions (Figure 4).

Figure 3

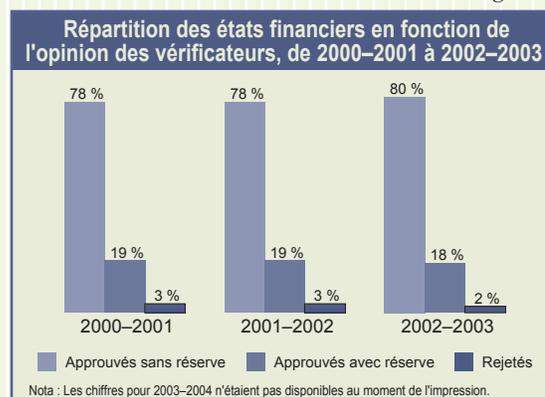


Figure 4



INSTITUTIONS

Des progrès ont été réalisés sur divers fronts :

- Les travaux entourant la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations* se sont poursuivis. Ce projet de loi a été restauré en mars 2004 et en était à sa troisième lecture à la Chambre des communes lors de la dissolution du Parlement en mai 2004.
- La *Loi sur la gouvernance des Premières nations* proposée a été déposée à la Chambre des communes et, même si le projet de loi est mort au Feuilleton en novembre 2003, cette mesure a suscité un intérêt général pour la mise en place de saines pratiques de gouvernance. Aussi bien les Premières nations que le gouvernement

fédéral sont déterminés à assurer la transparence, la responsabilisation, l'efficacité et la rentabilité des gouvernements des Premières nations. La gouvernance demeure un objectif important en matière de politiques. À titre d'exemple, on est à entreprendre des travaux préliminaires afin d'établir un centre de gouvernance pour les Premières nations, ce qui permettrait de donner suite à un des engagements pris dans le discours du Trône de février 2004.

- À l'automne 2003, 129 projets, auxquels participent près de 300 Premières nations, ont reçu des fonds dans le but de permettre aux collectivités de déterminer et de revoir les pratiques, les approches et les défis se rapportant à la gouvernance. Certaines Premières nations se sont concentrées sur l'élaboration de codes de sélection des dirigeants, sur la gestion financière et sur l'administration du gouvernement, tandis que d'autres ont insisté sur les politiques et les procédures en matière de ressources humaines et sur de nouvelles façons d'aborder les processus de recours locaux. Tous ces projets étaient à l'image des besoins, de la culture et des traditions de la collectivité. Les résultats seront rendus publics afin d'encourager l'élaboration de régimes et d'outils de gouvernance plus approfondis.
- On s'est également attardé à parfaire l'esprit de collaboration au sein des gouvernements et des institutions, notamment par l'approbation et la publication d'un guide concernant les ententes sur les revendications territoriales globales et sur l'autonomie gouvernementale. Ce document a été produit à l'intention des représentants du gouvernement fédéral dans le but d'obtenir des ministères qu'ils comprennent et appuient les ententes et qu'ils participent à leur mise en œuvre.
- Un outil de gestion des ressources humaines a été élaboré pour donner suite à une recommandation du comité directeur de la fonction publique des Premières nations. Ce document présente le rôle et les compétences que doivent maintenir les administrateurs des Premières nations (connus auparavant sous le nom d'administrateurs de bande). Connaître les compétences essentielles recherchées permet de favoriser le recrutement, le perfectionnement professionnel et la formation. Au printemps 2003, on a organisé un forum réunissant les administrateurs des Premières nations pour recueillir des commentaires sur le document préliminaire et pour mettre en contact tous les administrateurs (plus de 100 participants). Ce document de gestion peut être consulté à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/bc/jf/stc/Fnpsi/index_e.html (en anglais seulement).

RELATIONS DE COOPÉRATION

On a accompli d'énormes progrès dans la poursuite des résultats immédiats associés à la mise en place de cadres de gouvernance efficaces (notamment les codes, les constitutions, les plans communautaires et les processus de recours élaborés par les gouvernements inuits et des Premières nations) et à la conclusion d'ententes sur les revendications territoriales globales et sur l'autonomie gouvernementale (atteinte de jalons clés comme l'évaluation des répercussions de ces ententes). Voici plus précisément ce qui a été accompli :

- L'Accord d'autonomie gouvernementale de la première nation de Westbank a été signé, et la loi de mise en œuvre afférente a été adoptée.
- Une entente de principe sur les services à l'enfance et à la famille a été signée avec les Blood.
- On a conclu l'Entente de principe sur l'autonomie gouvernementale de Déline.
- L'entente sur la revendication territoriale et sur l'autonomie gouvernementale des Tlicho a été signée, et la loi de mise en œuvre afférente a été rédigée puis déposée au Parlement.
- L'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador a été paraphé par le gouvernement du Canada, le gouvernement de Terre-Neuve et Labrador et l'Association des Inuit du Labrador.
- Les ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale de la Première nation Kluane ont été signées en octobre 2003 et sont entrées en vigueur le 2 février 2004. Les négociations avec la Première nation Kwanlin Dun, la Première nation de White River et la Première nation de Carcross/Tagish ont pris fin, et les travaux devant aboutir à la ratification de ces ententes se poursuivent. On continue de mettre en œuvre l'entente sur l'autonomie gouvernementale, en collaboration avec le gouvernement territorial du Yukon et les Premières nations autonomes au Yukon. On a négocié plusieurs ententes de transfert de programmes et de services et on procède actuellement à des examens continus. La charge de travail dans ce domaine augmentera en 2004-2005, compte tenu du changement d'orientation dans les activités régionales, passant du processus de négociations à la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale.

- On a obtenu la signature de l'entente-cadre sur l'autonomie gouvernementale de Tulita.
- L'entente-cadre sur l'autonomie gouvernementale des Premières nations en Alberta visées par le Traité n° 8 a été signée.
- Une entente-cadre sur la fusion de certaines institutions et sur la création d'un nouveau régime gouvernemental au Nunavik a été conclue par la Société Makivik, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.
- Pour donner suite à la conclusion de l'entente sur la revendication territoriale et sur l'autonomie gouvernementale des Tlicho, on a terminé la rédaction du plan de mise en œuvre et d'une entente financière.
- On est parvenu à la conclusion de l'Entente de principe d'ordre général entre les Premières nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.
- On a procédé au renouvellement du plan décennal de mise en œuvre de l'entente avec les Gwich'in.
- En Colombie-Britannique, des ententes de principe ont été signées avec les Premières nations Lheidli T'enneh et celles des Tsawwassen, des Maa-Nulth et des Sliammon. Les parties engagées dans ces quatre processus de négociation des traités sont à débattre au sujet des ententes définitives. Ces progrès peuvent être attribués à de nouvelles mesures intégrées au processus de négociation des traités de la Colombie-Britannique, notamment le recours à une mesure axée sur les résultats et visant le partage des recettes tirées de l'exploitation des ressources ainsi que la conclusion d'ententes progressives sur les traités. Les négociateurs font également avancer les travaux à diverses autres tables; d'autres ententes de principe pourraient être conclues en 2004–2005.

Voici les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat intermédiaire associé au règlement des revendications particulières :

- On a conclu 14 règlements de revendications particulières, donnant ainsi suite à des griefs de longue date entre le gouvernement du Canada et les Premières nations. Lorsque les règlements seront pleinement mis en œuvre et que les Premières nations seront entièrement indemnisées, ces dernières recevront plus de 259 millions de dollars, ce qui leur permettra de faire des ajouts aux réserves.
- Des étapes importantes ont été franchies dans cinq revendications particulières. Par exemple, les négociations avec les Premières nations de Kettle et Stony Point relativement au Camp Ipperwash ont abouti à la conclusion d'une entente sur les paiements anticipés d'une indemnisation aux personnes âgées.
- On a mis la dernière main à la politique sur les seuils de ratification.
- La *Loi sur le règlement des revendications particulières* a été proclamée le 7 novembre 2003. On poursuit les discussions avec l'Assemblée des Premières Nations avant de mettre la *Loi* en vigueur.
- Le processus de règlement des revendications particulières a continué d'être géré efficacement et d'offrir une solution de rechange aux litiges.
- Des lignes directrices ont été produites à l'intention des négociateurs fédéraux; elles abordent la question de l'appartenance à une bande et de la citoyenneté dans les ententes sur l'autonomie gouvernementale.

Dans le but de produire des résultats intermédiaires favorisant une même conception des relations issues des traités historiques, notamment un plus grand respect et une meilleure compréhension de la part du public, voici les réalisations accomplies :

- On a continué d'améliorer la compréhension des traités historiques en tenant des débats aux Tables de discussion exploratoire sur les traités. À ces tables participaient les Premières nations en Saskatchewan visées par des traités, les Premières nations en Alberta visées par les traités n°s 6 et 8 et la nation Nishnawbe-Aski en Ontario (qui représentent 49 Premières nations visées par des traités).
- C'est en Saskatchewan que les discussions exploratoires ont le plus progressé, étant efficacement dirigées par le Bureau du commissaire aux traités. On a tranché la discussion sur cinq des huit sujets convenus et on se penche actuellement sur les questions se rapportant à la justice, aux terres et aux ressources ainsi qu'à la chasse, à la pêche, au piégeage et à la récolte. Conformément aux exigences imposées pour obtenir des fonds en vertu de *Rassembler nos forces*, on a amorcé en janvier 2004 un examen de la Table de discussion exploratoire sur les traités, conjugué à une évaluation des travaux du Bureau du commissaire aux traités; il s'agit là d'une condition préalable au renouvellement du mandat de cet organisme. Le mandat et les rôles qu'assumeront après mars 2005 les représentants à la Table de discussion exploratoire et le Bureau du commissaire aux traités continueront d'être évalués au cours de l'année.

- De plus, le Bureau du commissaire aux traités poursuit la mise en œuvre d'un important programme de sensibilisation du public, qui a connu un franc succès en Saskatchewan. Le programme attire l'attention sur la signification et l'importance des traités historiques.

Durant la période visée par le présent rapport, on a continué de voir à l'établissement de relations de coopération efficaces avec les Inuit et les Premières nations.

- Dans la région de l'Ontario, l'Entente sur les avis de projets de développement dans la région de Grand River a été renouvelée pour une période de cinq ans. Cette entente permet aux collectivités autochtones et non autochtones établies près du bassin hydrographique de Grand River d'échanger plus facilement des renseignements au sujet des projets qui pourraient avoir des répercussions sur l'environnement local. Au nombre des parties prenantes à l'entente figurent les gouvernements provincial et fédéral, les comtés avoisinants, la Ville de Brantford, les Six-Nations de Grand River, la Première nation des Mississaugas de New Credit et la Grand River Conservation Authority. AINC joue le rôle de négociateur et d'agent de facilitation à cette table.
- La Table de discussion exploratoire sur les traités de la nation Nishnawbe-Aski est une entité distincte de celle établie en octobre 1999 dans le cadre du protocole bilatéral pour la nation Nishnawbe-Aski et le Canada. Grâce à ce forum, on a réussi à établir un climat de confiance et de collaboration entre la nation Nishnawbe-Aski et le gouvernement du Canada, leur permettant du coup d'unir leurs forces afin de créer un cadre et un modèle de discussions, des lignes directrices et un plan de travail pour l'année en cours.
- En novembre 2003, le gouvernement du Canada et l'Assemblée des chefs du Manitoba, qui représente les Premières nations au Manitoba, ont signé un protocole d'entente dans le but d'établir une commission des relations découlant des traités. Son mandat, d'une durée de cinq ans, consistera à assurer la sensibilisation du public, à effectuer des travaux de recherche indépendants et à faciliter le règlement des questions se rapportant aux traités. La commission veillera à ce que tous les ordres de gouvernement, les écoles et les universités, les syndicats et le secteur privé s'investissent dans l'éducation de la population et dans le renforcement de la relation unissant les Premières nations au Manitoba visées par des traités et les non-Autochtones.
- Les Premières nations en Alberta visées par des traités ont continué de débattre au sujet de la création d'une commission de règlement des traités. Étant donné qu'un tel processus fait intervenir trois groupes visés par les traités (n^{os} 6, 7 et 8), il a été difficile d'en arriver à un consensus. Les Premières nations visées par les traités n^{os} 6 et 8 ont examiné un modèle semblable à la commission des relations découlant des traités au Manitoba et ont convenu en grande partie de sa pertinence.
- Le gouvernement du Canada, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse ont commencé à négocier une entente-cadre visant à définir le champ d'application et le processus à respecter pour en arriver à un accord de principe. Les travaux devraient se poursuivre en 2004–2005.
- Sept Premières nations au Manitoba ayant droit à des terres se sont prévaluées des avantages prévus dans la *Loi sur la mise en œuvre de mesures concernant le règlement de revendications au Manitoba*. Aucune ordonnance de création de réserve n'a été exécutée en leur nom par le ministre en 2003–2004, mais les terres grevées par des intérêts de tierces parties ou sur lesquelles des intérêts ont été concédés avant qu'elles accèdent au statut de réserve ont été délimitées et proposées en vue de la création d'une réserve. À l'heure actuelle, on s'affaire notamment à prendre des dispositions avec les tierces parties au moyen des processus pertinents établis dans la *Loi sur les Indiens* et à planifier la concession d'intérêts sur les terres avant qu'elles accèdent au titre de réserve. Simultanément, on a fait parvenir aux Premières nations qui ont droit à des terres mais qui ne sont pas inscrites un avis les informant des avantages que la *Loi* pourrait leur procurer.
- Diverses Premières nations (notamment la Première nation d'Onion Lake, la Première nation de Thunderchild, la Première nation de Poundmaker, la Première nation de Muskeg Lake, la Première nation Alexander et la Première nation crie de Loon River) se sont prévaluées des avantages de la *Loi sur la mise en œuvre de mesures concernant le règlement de revendications (Alberta et Saskatchewan)* pour concilier les intérêts fonciers des tierces parties et ont, de ce fait, accéléré l'agrandissement de leurs réserves, tel qu'il était prévu dans le règlement de leurs revendications.
- Dans le but de simplifier les processus d'autorisation et d'approbation applicables aux règlements des revendications territoriales globales et de l'autonomie gouvernementale, on a adopté une approche à deux volets, qui sera utilisée par le Comité directeur fédéral de l'autonomie gouvernementale et des revendications territoriales

globales. Un processus propre au Comité directeur fédéral a également été mis sur pied pour assurer le traitement des questions transactionnelles et pour permettre à un comité de direction de se concentrer sur la supervision stratégique et sur l'orientation à donner aux politiques.

- Formé du gouvernement du Canada, du gouvernement de la Colombie-Britannique et du Sommet des Premières nations, le groupe de travail sur les relations financières a mis fin à ses travaux au printemps 2003. À la lumière des discussions sur la structure d'une relation financière dans le contexte de l'autonomie gouvernementale, on a produit un rapport définitif dans lequel sont précisés les points de vue des parties concernées. On espère que les renseignements contenus dans le rapport serviront à alimenter les discussions de nature financière aux différentes tables de négociation.

PRINCIPAUX PARTENAIRES (LIENS AVEC D'AUTRES MINISTÈRES ET ORGANISMES)

À la Direction générale des revendications particulières, plus de 20 activités de recherche conjointes (qui visent plus de 60 revendications) sont en cours. Une telle façon de faire assure la rentabilité, permet de réduire les coûts liés à la recherche et contribue à édifier les capacités des Premières nations et à former avec elles des partenariats constructifs. Des alliances ont aussi été scellées avec les Inuit, les Premières nations, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres ministères et organismes du gouvernement. Elles visent à faciliter la négociation et la mise en œuvre des ententes et à mettre sur pied des institutions. Enfin, des partenariats avec l'industrie, les groupes de protection de l'environnement et les établissements universitaires ont aidé à renforcer les capacités et à approfondir la recherche. Voici certaines des organisations avec lesquelles des partenariats ont été formés :

Association des agents financiers autochtones du Canada, sections régionales
Santé Canada
Association des comptables généraux accrédités du Canada
Institut canadien des comptables agréés
Assemblée des Premières Nations
Native American Finance Officers Association
Global Development Group
Xerox Canada
Service d'assistance canadien aux organismes
Parcs Canada

VÉRIFICATIONS ET ÉVALUATIONS PERTINENTES

Les programmes ou les services suivants ont fait l'objet d'une évaluation : le Financement du soutien des bandes, l'amélioration des capacités de gestion des Indiens, des Inuit et des conseils tribaux ainsi que le Programme des avantages sociaux des employés des bandes. Le Ministère travaille avec les Premières nations à mettre au point un document de discussion et une stratégie de consultation qui faciliteront le renouvellement du programme Appui aux gouvernements indiens.

Le rapport de la vérificatrice générale, déposé le 10 février 2004, comportait une note de révision du processus faisant intervenir des tiers administrateurs. Pour donner suite au rapport, le Ministère a entrepris un examen de ses politiques d'intervention en insistant sur l'élaboration d'une politique de cogestion (définie comme une composante importante ayant été omise). Il s'est aussi penché sur la possibilité d'accroître la participation des Premières nations au processus d'intervention, la réduction des délais d'intervention, le renforcement des capacités et l'amélioration du processus de règlement des différends. C'est l'occasion voulue pour remanier le cadre d'intervention et en faire une seule politique misant sur la transparence. Cet examen sera terminé en 2004–2005.

Au chapitre 8 du rapport, intitulé « Affaires indiennes et du Nord Canada — Transfert des responsabilités fédérales à la population du Nord », la vérificatrice examinait la mise en œuvre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in et l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et formulait des recommandations

à ce sujet. Les recommandations portaient sur des questions comme la nécessité de produire des rapports d'avancement sur les résultats, les changements à apporter au système d'information sur les obligations, le suivi des coûts engagés pour assurer le respect des obligations fédérales et l'amélioration du cadre de coordination en vigueur à AINC afin de favoriser l'acquiescement des responsabilités confiées au gouvernement fédéral.

Avant même que le chapitre 8 du rapport ait été déposé, le Ministère a rédigé une réponse, qu'il a remise au Bureau du vérificateur général sous forme de lettre signée par le sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Dans cette lettre, on commentait chacune des recommandations, on répondait aux questions soulevées et on s'engageait à aplanir certaines des préoccupations exprimées par la vérificatrice générale.

Les questions énoncées au chapitre 8 pourraient être reprises dans les discussions entre le Ministère et les groupes autochtones qui ont réglé leurs revendications ou qui sont en train de le faire. AINC travaille à trouver une solution à ces questions, en collaboration avec d'autres parties concernées par les ententes sur les revendications territoriales et le Bureau du vérificateur général.

Le Bureau du commissaire aux traités et la Table de discussion exploratoire sur les traités en Saskatchewan font l'objet d'une évaluation depuis janvier 2004; les travaux devraient se terminer en juin 2004.

LEÇONS APPRISSES ET POINTS À AMÉLIORER

Il demeure problématique de s'entendre sur les liens entre les traités historiques et les négociations sur l'autonomie gouvernementale, surtout lorsqu'il est question du Traité n° 8 et de la Saskatchewan. Même si on a entamé des discussions à l'interne sur les rapports entre les traités et la gouvernance, on est conscient qu'il s'agit là d'une question épineuse et difficile à résoudre.

AINC a reconnu la nécessité d'examiner, de temps à autre, les résultats de la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales globales pour s'assurer que les obligations sont respectées, que les objectifs sont atteints et que les résultats sont obtenus. Le Ministère est à explorer les meilleures méthodes pour ce faire.

Après avoir passé de nombreuses années à mettre en application des ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale, nous avons appris qu'il faut porter plus d'attention sur la transformation des relations avec les collectivités inuites et des Premières nations plutôt que de nous limiter à nous acquiescer simplement de nos obligations. Pour que les processus de négociation de l'autonomie gouvernementale soient efficaces et productifs, il est essentiel que le gouvernement fédéral, les collectivités inuites et des Premières nations ainsi que les gouvernements provinciaux ou territoriaux concernés partagent une même vision des résultats escomptés. À défaut d'avoir un plan d'action commun, les négociations risquent d'être ralenties.

AINC devra améliorer la communication avec les Premières nations en ce qui a trait aux paramètres et aux exigences des programmes dans le but de resserrer les liens et de favoriser l'atteinte des objectifs des programmes. Il devra aussi trouver d'autres solutions stratégiques pour gérer un inventaire à la hausse et travailler, en étroite collaboration avec les Premières nations, à examiner des projets conjoints.

Depuis l'instauration de la Politique sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, le gouvernement fédéral, qui s'intéressait principalement à la négociation des sphères de compétence, a ajouté à ses priorités l'élaboration de structures de gouvernance efficaces, l'exercice d'une saine gouvernance et l'établissement de relations intergouvernementales fructueuses.

Nous savons que nous avons besoin d'adopter une stratégie intégrée à l'échelle du gouvernement qui reconnaisse l'existence des gouvernements autochtones et leur offre un appui. Il nous faut aussi obtenir le soutien et la participation des gouvernements provinciaux et territoriaux.

L'amélioration du bien-être communautaire exige des Autochtones qu'ils consacrent de nouvelles ressources à définir les objectifs, les valeurs, les capacités et les relations propres à leurs collectivités. Souvent, si le groupe autochtone a une vision précise de sa destinée, les négociations s'en trouvent accélérées, à la condition que cette vision s'harmonise avec les politiques en vigueur.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE : LES GENS

Améliorer le bien-être des personnes et des familles

DE QUOI S'AGIT-IL?

Ce résultat stratégique vise l'atteinte d'un objectif national : celui de permettre aux gouvernements inuits, des Premières nations et du Nord de fournir à leurs commettants un éventail et une qualité de services raisonnablement comparables à ceux dont jouissent les autres Canadiens vivant dans des circonstances semblables. Il vise également à offrir aux Inuit et aux Premières nations la possibilité d'exercer des pouvoirs sur les politiques, les programmes et les services qui ont une incidence plus directe sur leur qualité de vie.

Les Autochtones comptent parmi les groupes les plus défavorisés du Canada. Des recherches font valoir que les secteurs où il est le plus probable de réaliser des améliorations durables sont l'éducation et le développement économique. Par ailleurs, on ne peut tirer le maximum des systèmes d'éducation en l'absence de services sociaux et de services de santé adéquats et capables de prêter assistance aux enfants d'âge scolaire et à leur famille. Parallèlement, pour stimuler autant que possible le développement économique et la création d'emplois, il faut des personnes, des familles et des collectivités stables, en santé et se sentant en sécurité. Pour atteindre ce résultat stratégique, on peut entre autres choses assurer l'intégration des politiques des divers ministères et collaborer avec les Inuit, les Premières nations et d'autres partenaires à la conception des programmes et à la prestation des services.

LIENS AVEC LES PRINCIPAUX RÉSULTATS ÉNONCÉS DANS LE RAPPORT SUR LES PLANS ET LES PRIORITÉS DE 2003-2004

- Réduire l'écart socioéconomique
- Édifier des collectivités en santé

MODÈLE LOGIQUE

RÉSULTATS STRATÉGIQUES

- Resserer les normes de service établies pour permettre au gouvernement du Canada de s'acquitter des obligations et des responsabilités qu'il a contractées dans la constitution, les traités et les lois tout en continuant de répondre aux diverses exigences des Premières nations.
- Permettre aux Inuit et aux Premières nations d'avoir droit à un éventail et à une qualité de services d'éducation et de développement social raisonnablement comparables à ceux dont jouissent les autres Canadiens vivant dans des circonstances semblables.
- Confier aux Inuit et aux Premières nations des pouvoirs sur les politiques, les programmes et les services qui ont une incidence plus directe sur leur qualité de vie.

RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

- Administrer efficacement les affaires des Premières nations conformément à la *Loi sur les Indiens* et aux traités.
- Confier à la bande de plus grands pouvoirs sur la liste des membres.
- Offrir aux Inuit et aux Premières nations une éducation de grande qualité et adaptée à leur culture.
- Établir des systèmes d'éducation des Premières nations (qui interagiraient avec les systèmes provinciaux).
- Confier aux Indiens de plus grands pouvoirs sur l'éducation de leur peuple.
- Obtenir un plus haut degré de scolarité chez les Inuit, les Innus et les personnes des Premières nations.
- Permettre à la collectivité et aux organisations d'améliorer leurs compétences en éducation, d'accroître leur participation à l'éducation et de prendre davantage de décisions dans ce domaine.
- Accorder aux Premières nations la responsabilité des programmes de développement social.

RÉSULTATS IMMÉDIATS

- Mettre à jour le Registre des Indiens et les listes de bandes du Ministère, délivrer des certificats de statut d'Indien sécuritaires, assurer en temps opportun l'administration des successions et le paiement des allocations et des annuités découlant des traités.
- Obtenir un plus haut degré de scolarité chez tous les élèves inuits, innus et des Premières nations.
- Accroître la participation des parents et des collectivités des Premières nations à l'éducation.

- Améliorer les méthodes et les programmes d'enseignement et les adapter à la réalité culturelle et parfaire les programmes et les services culturels et éducatifs axés sur la collectivité.
- Rehausser le recrutement et le maintien en poste des enseignants et accroître les possibilités de perfectionnement professionnel.
- Multiplier les programmes d'éducation spéciale et restructurer les programmes d'enseignement primaire et secondaire.
- Restructurer le programme d'enseignement postsecondaire.
- Accroître les possibilités pour les jeunes inuits et des Premières nations d'améliorer leurs compétences professionnelles et d'acquérir de l'expérience de travail.
- Améliorer les services de développement social pour les adultes, les personnes âgées et les enfants qui vivent dans une réserve et sont aux prises avec des limitations fonctionnelles.
- Parfaire le mode de prestation des programmes et des services de développement social destinés aux Inuit, aux Innu et aux Premières nations.
- Préciser les rôles et les responsabilités des fournisseurs de services et d'AINC de sorte qu'ils soient compris par toutes les personnes concernées.
- Resserer les liens entre les partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et des Premières nations.

PLANS ET PRIORITÉS

L'inscription; les recettes et la gouvernance des bandes; le développement social; l'éducation; les services d'inscription; les consultations; le partage de renseignements; l'aide à l'éducation; la sensibilisation; les réformes législatives et administratives; les partenariats; l'aide financière.

PROGRAMMES, RESSOURCES ET LIENS AVEC LES RÉSULTATS

	En millions de dollars		
	Dépenses prévues	Dépenses réelles en 2003–2004	
Administration des affaires individuelles	20,8	17,8	
Éducation	1 458,1	1 428,9	
Développement social	1 193,5	1 158,4	
Total	2 672,4	2 605,0	<i>Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.</i>

QU'AVONS-NOUS ACCOMPLI?

Faits saillants

ADMINISTRATION DES AFFAIRES INDIVIDUELLES

La mise en œuvre de la nouvelle version du Système d'inscription des Indiens vient appuyer la mesure Gouvernement en direct. Elle a permis de simplifier et d'uniformiser la façon dont ce système est maintenu, d'accélérer la délivrance des certificats de statut d'Indien et de garantir un accès en ligne aux fonctions d'inscription et de délivrance des certificats. Elle a aussi contribué à améliorer l'intégrité des données de l'inscription et des listes de bandes et a rendu l'accès au Système plus facile aux administrateurs de l'inscription des Indiens dans les collectivités des Premières nations.

ÉDUCATION

Un nouveau cadre de politique pour la Stratégie emploi jeunesse est entré en vigueur le 1^{er} avril 2003. Le volet qui concerne expressément les Inuit et les Premières nations est mis en place en partenariat avec les collectivités et les organisations. Il a pour but de perfectionner les aptitudes à l'emploi des jeunes canadiens et d'accroître le nombre de jeunes compétents.

Sur la scène nationale et régionale, les employés du Ministère travaillent avec les partenaires des Premières nations à réaliser des progrès dans les secteurs que le Groupe de travail national du Ministre sur l'éducation et d'autres rapports jugent essentiels à la réussite des élèves. Au nombre de ces secteurs d'activité figurent la capacité des écoles des Premières nations de recruter et de maintenir en poste un personnel enseignant de grande qualité; l'accroissement de la participation des parents et de la collectivité à l'éducation; la satisfaction des

besoins en éducation spéciale; l'examen des méthodes de financement adoptées par les bandes. Le rapport définitif du Groupe de travail national est affiché dans le site Web d'AINC à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/edu/finre/bac_f.html.

Le Groupe de travail national sur l'éducation spéciale, qui regroupe des éducateurs des Premières nations œuvrant dans ce domaine et des représentants d'AINC, a élaboré des lignes directrices pour le programme national d'éducation spéciale. Il a relevé des données repères et a établi des exigences relatives à la production de rapports. En outre, le Groupe a cerné les activités prioritaires en vue d'assurer la mise en œuvre efficace du programme.

Le programme d'enseignement : On a mené plusieurs activités dans le but d'améliorer les méthodes et les programmes d'enseignement adaptés à la culture ainsi que les programmes et les services culturels et éducatifs axés sur la collectivité.

- Dans la région de l'Ontario, on a publié en janvier 2004 des documents didactiques destinés aux élèves de la maternelle jusqu'à la 8^e année. Ces documents, qui sont adaptés à la culture des Ojibwa, ont été produits en partenariat avec le conseil scolaire local. La conception de matériel et d'outils à l'intention des enseignants du niveau secondaire se poursuit. Le projet a suscité beaucoup d'intérêt et de louanges à l'échelle nationale et internationale. La collectivité et les parents s'investissent grandement dans ce projet, et, comme le programme vise à ce que les élèves soient fiers de leur culture et de leur patrimoine, il devrait animer l'estime de soi des jeunes et les inciter à poursuivre leurs études.
- Le Ministère a appuyé le projet sur le don de la langue et de la culture, un projet de trois ans entrepris par le Grand conseil de Prince Albert, la Première nation d'Onion Lake, la nation crie Peter Ballantyne et la bande indienne de Lac la Ronge. Ce projet vise à élaborer un programme d'enseignement et d'immersion en langue crie, dans le cadre duquel on fera l'utilisation des syllabes crie et des outils didactiques informatiques facilitant l'apprentissage auditif et la prononciation. Par l'entremise de ce projet, les Premières nations seront en mesure de répondre aux besoins des élèves et des collectivités en mettant à leur disposition un contenu linguistique et culturel de grande qualité.
- Le Ministère s'est associé au Centre culturel Woodlands pour donner son appui à un projet de sensibilisation du public et d'enseignement de la culture autochtone. Ce programme s'est révélé particulièrement fructueux, offrant du soutien aux écoles provinciales et permettant de répondre aux exigences imposées à divers niveaux d'enseignement quant au contenu autochtone.
- Le conseil tribal Ogemawahj s'est vu accorder des fonds en vertu d'un plan de travail conçu pour venir en aide aux écoles et aux conseils des Premières nations qui offrent des services d'enseignement par l'intermédiaire des systèmes scolaires provinciaux et des écoles des Premières nations. Grâce à ce soutien, les écoles et les conseils des Premières nations pourront apprendre à négocier avec les conseils scolaires, à connaître leurs processus de facturation et à offrir des services aux enfants éprouvant des besoins spéciaux ou des besoins d'apprentissage importants. Les collectivités des Premières nations ont accueilli très favorablement cette forme d'aide, qui permet d'apporter des changements à la prestation de services d'enseignement au quotidien.
- Le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et les Cris ont conclu une entente de principe au sujet des règles budgétaires à suivre pour les cinq prochaines années. Ces règles s'appliqueront à la Commission scolaire crie, sous réserve d'une approbation finale du Conseil du Trésor.

La sensibilisation du public à l'égard des questions autochtones : Le Programme de visites dans les écoles de la région du Grand Toronto, en Ontario, a touché plus de 40 000 enfants et jeunes en 2003–2004. Dans le cadre du Programme, les jeunes apprennent sur les Autochtones, leur culture et leurs contributions au Canada, permettant ainsi aux Autochtones et aux non-Autochtones au pays de mieux se comprendre. Le bureau régional de l'Ontario a aussi donné son appui à la conférence « Aboriginal Beat », organisée par l'Union of Ontario Indians. Cette conférence regroupait des journalistes autochtones et non autochtones de partout dans la province pour effectuer un examen critique de la couverture médiatique et des connaissances concernant les questions autochtones. L'objectif était d'apporter des améliorations de façon progressive grâce à la sensibilisation et de souligner, par la remise de prix, l'excellence des reportages sur les Autochtones.

Mus par un intérêt commun de créer un environnement public plus favorable aux Autochtones, AINC et la Rawlco Radio Ltd., le plus important radiodiffuseur privé de la Saskatchewan, ont formé une alliance stratégique dans le but de parrainer une campagne de sensibilisation publique intitulée « Seeds of Success ». Ces trois dernières années, la Rawlco Radio Ltd. et d'autres radiodiffuseurs privés ont accordé sans frais l'équivalent de plus de 1,3 million de dollars en temps d'antenne pour la diffusion de messages d'intérêt public faisant la promotion de cette campagne. La campagne, réalisée à l'échelle de la province, peut atteindre 750 000 personnes par jour. Elle fait connaître les grandes réalisations et contributions des Autochtones en Saskatchewan. Par son soutien, AINC a montré qu'une campagne de communication à long terme pouvait favoriser des changements positifs dans les comportements. Tous les sondages annuels ont révélé que la campagne avait eu un effet durable sur l'attitude d'une grande majorité de résidents de la Saskatchewan; de fait, plus des deux tiers des répondants étaient d'avis que les médias devraient présenter plus souvent des histoires de réussite autochtones.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le Centre de ressources en développement social est le fruit d'un partenariat entre le comité directeur des Premières nations sur le développement social, la nation Tsleil-Waututh (administratrice du financement) et AINC. Le Centre offre de la formation et du soutien aux personnes chargées du développement social des bandes pour les aider à fournir des services essentiels aux sans-emploi, aux parents seuls et aux personnes handicapées vivant dans une réserve en Colombie-Britannique. Pour plus de renseignements, veuillez visiter le site Web du Centre de ressources à l'adresse <http://www.resourcecentre.org> (en anglais seulement).

Dans le contexte des nouvelles autorisations accordées au Programme d'aide au revenu, AINC, Ressources humaines et Développement des compétences Canada et les Premières nations se sont employés à faciliter l'accès aux services d'emploi et à la formation préparatoire à l'emploi et à améliorer la façon dont ils sont conçus et offerts dans les collectivités des Premières nations.

Les organismes chargés des services à l'enfance et à la famille des Premières nations ont adopté des modalités de financement souples, ce qui a permis aux collectivités d'obtenir plus de pouvoirs sur ces services, en particulier sur la prestation de services préventifs spécifiques. Les modalités de financement souples permettent aux organismes de prendre des mesures qui sont moins bouleversantes pour les familles, sans avoir à déloger un enfant du foyer familial et à le placer dans un centre ou une famille d'accueil. Aux tables tripartites se penchant sur les services à l'enfance et à la famille des Premières nations siègent des représentants des organismes chargés de ces services, des représentants des provinces, qui délivrent les permis aux organismes, et AINC, qui assume des responsabilités d'ordre financier. Grâce aux tables tripartites, la communication a été facilitée, et on a pu régler dans un climat de collaboration les questions associées aux services à l'enfance et à la famille ainsi que les autres problèmes de développement social.

En raison de la mise en place d'un plan d'action sur l'intégration et la qualité des soins, AINC et Santé Canada s'attendent à une coordination plus étroite et plus efficace des politiques et des programmes. Cette mesure devrait donner lieu à des soins continus complets, adaptés à la réalité culturelle et mieux intégrés pour les Inuit et les Premières nations.

Des progrès remarquables ont été réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador : la coopération entre les partenaires fédéraux, les Innu et le gouvernement provincial de Terre-Neuve et Labrador a été renforcée; le statut de bande a été accordé aux groupes innus; une réserve a été créée à Natuashish (on s'attend à créer une autre réserve à Sheshatshiu d'ici au printemps 2005); l'inscription de la plupart des Innu est terminée; un secrétariat fédéral de la santé a été mis sur pied en vue d'enrichir et d'appuyer les compétences et le savoir communautaires en ce qui a trait à la prestation des programmes de santé axés sur la collectivité; enfin, les services de police ont été améliorés.

Dans le contexte de la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations, AINC a entrepris trois projets pilotes sur la planification communautaire pour mieux faire connaître les avantages de la prestation de services centralisée. Le Ministère a aussi mené des projets expérimentaux dans trois collectivités dans le but de vérifier si les outils d'évaluation sont polyvalents et, par conséquent, il concevra d'autres outils pour les programmes de développement de la petite enfance.

PRINCIPAUX PARTENAIRES (LIENS AVEC D'AUTRES MINISTÈRES ET ORGANISMES)

Voici certaines des organisations avec lesquelles des partenariats ont été formés :

Secrétariat du Conseil du Trésor
Agence du revenu du Canada
Santé Canada
Ressources humaines et Développement des compétences Canada
Développement social Canada
Justice Canada
Industrie Canada
Patrimoine canadien
Assemblée des Premières Nations
Comité consultatif national sur les services à l'enfance et à la famille des Premières nations
First Nation's Child and Family Caring Society of Canada
Cercle national autochtone pour la lutte contre la violence familiale
Groupe consultatif sur les politiques des Premières nations visées par le Traité n° 7 et d'AINC

VÉRIFICATIONS ET ÉVALUATIONS PERTINENTES

Pour tenir compte d'une recommandation énoncée à la suite de l'évaluation provisoire du programme de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants, réalisée en 2002, on a élaboré, à l'intention des administrateurs des Premières nations responsables de ce dossier, plusieurs outils de gestion importants, notamment un guide d'information sur les propositions et les rapports, un manuel de directives et de normes nationales sur le réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants et un calendrier destiné aux Premières nations et ayant pour thème le programme de réinvestissement. De plus, on a publié le document intitulé *La Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations : Rapport d'étape de 2002*.

Les premiers résultats obtenus d'une vérification du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations ont révélé la nécessité de produire un manuel national afin d'assurer la clarté, l'uniformité et la compréhension des objectifs et des exigences du Programme. Par conséquent, AINC s'emploie à mettre au point des manuels national et régionaux pour les cinq programmes de développement social (aide au revenu, aide à la vie autonome, services à l'enfance et à la famille, prévention de la violence familiale et réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants).

À la suite d'une vérification du mode d'attribution des brevets d'enseignement, on a modifié les exigences en matière de production de rapports s'appliquant au programme d'enseignement primaire et secondaire afin de recueillir des renseignements plus détaillés sur l'attestation des enseignants dans les écoles administrées par les bandes.

LEÇONS APPRISSES ET POINTS À AMÉLIORER

Plusieurs leçons importantes ont été apprises durant l'exercice financier 2003–2004.

- Il existe un besoin urgent et constant de cerner et de combler les lacunes en matière de compétences communautaires si l'on veut s'assurer que les collectivités atteignent leurs objectifs de gestion et s'acquittent de leurs responsabilités.
- Les travaux entrepris avec les Premières nations dans le but d'élaborer et de mettre au point un programme d'éducation spéciale ont démontré que les progrès dans le dossier de l'éducation des Inuit et des Premières nations sont favorisés par une importante stratégie de collaboration à laquelle adhèrent tous les intervenants.
- Les écoles des Premières nations n'ont généralement pas accès aux mesures de soutien que les ministères provinciaux de l'éducation et les conseils scolaires proposent aux autres prestataires de services d'éducation

au Canada. En établissant des systèmes d'éducation qui offrent des services semblables à ceux fournis par les conseils scolaires, on pourrait aider considérablement les écoles des Premières nations — généralement petites et établies en région éloignée — à mettre à la disposition de leur clientèle tous les programmes dont se prévalent les autres Canadiens et à bénéficier ainsi d'une économie d'échelle.

- Il faudrait améliorer la façon dont les résultats sont évalués, notamment la collecte des données et l'accessibilité des rapports; l'utilisation des données, l'évaluation des besoins en matière d'information et la répétition des travaux; l'établissement de liens entre les données recueillies. En ce qui a trait à l'enseignement, un nouvel outil de repérage des étudiants est sur le point d'être élaboré; il a pour but de permettre à AINC, aux Inuit et aux Premières nations de retracer les cohortes d'élèves qui reçoivent du financement du Ministère, de suivre leur progression et de connaître le taux de persévérance scolaire ainsi que le taux de diplômés.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE : LES TERRES

Transférer les titres fonciers et favoriser l'utilisation durable des terres et la gestion judicieuse des ressources.

DE QUOI S'AGIT-IL?

La culture, l'identité et les possibilités économiques des Inuit et des Premières nations sont intimement liés aux terres et aux ressources naturelles. AINC a pour objectif à long terme d'esquisser un avenir où les gouvernements des Premières nations sont responsables d'assurer l'exploitation durable de leurs propres terres et ressources. Le Ministère est déterminé à créer un environnement qui permet aux Premières nations, au gouvernement fédéral et aux autres partenaires d'aller au-delà de la méfiance qui régnait par le passé et de renverser les obstacles juridiques et réglementaires qui ont empêché les collectivités inuites et des Premières nations de profiter des avantages offerts par les terres et les ressources. AINC a pour stratégie d'aider les Premières nations à obtenir le soutien institutionnel et professionnel dont elles ont besoin et de s'assurer que le gouvernement fédéral s'acquitte efficacement de ses responsabilités durant la période de transition. Parmi les activités réalisées en 2003–2004 en vue d'atteindre ce résultat stratégique, notons l'adoption de bonnes pratiques de gestion foncière qui tiennent compte des obligations de la Couronne de protéger, conserver et gérer les terres, de favoriser la gestion des ressources dans le respect des principes du développement durable et d'aider les Premières nations à atteindre leurs aspirations à la gestion autonome de leurs terres et de leurs ressources.

LIENS AVEC LES PRINCIPAUX RÉSULTATS ÉNONCÉS DANS LE RAPPORT SUR LES PLANS ET LES PRIORITÉS DE 2003–2004

- Renforcer la gouvernance
- Édifier des collectivités en santé
- Réduire l'écart socioéconomique

MODÈLE LOGIQUE

RÉSULTATS STRATÉGIQUES

- Stimuler le développement économique et générer des recettes par un accès opportun aux terres et aux ressources.
- Améliorer la situation socioéconomique et environnementale des collectivités des Premières nations.
- Permettre aux Premières nations d'assurer la gouvernance des terres, des ressources et de l'environnement.

RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

- Voir à ce que tous les intervenants connaissent et comprennent de la même façon les avantages que l'accès aux terres et aux ressources procure aux Inuit et aux Premières nations, les stratégies qui en résultent et les mesures pour assurer une gestion rationnelle des terres et des ressources.
- Fixer des conditions optimales pour attirer les investisseurs et obtenir le soutien des institutions financières et des sociétés de services du secteur privé et des autres organisations connexes.
- Accorder aux Premières nations des pouvoirs sur les terres, les ressources et l'environnement, notamment au moyen d'ententes sectorielles.
- Assurer la gestion et l'utilisation responsables des terres de réserve.
- Offrir aux Premières nations la possibilité de se soustraire aux dispositions concernant les terres et les ressources prévues dans la *Loi sur les Indiens* et dans la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes*.

RÉSULTATS IMMÉDIATS

- Resserer les partenariats avec les Premières nations et les autres intervenants.
- Concerter les efforts déployés par les gouvernements fédéral, provinciaux et régionaux, par les organismes à but non lucratif et par le secteur privé.
- Assurer l'aboutissement des négociations foncières laissées en suspens.
- Accroître l'assise territoriale des Inuit et des Premières nations.
- Respecter les régimes établis.
- Perfectionner les aptitudes professionnelles de base et les compétences en gestion foncière des collectivités et des gouvernements des Premières nations.
- Moderniser les lois, les règlements et les cadres de travail institutionnels.

PLANS ET PRIORITÉS

Le processus sur les ajouts aux réserves (terres de réserve); les revendications territoriales globales; l'administration de la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes* et des règlements afférents; l'acquittement des responsabilités relatives aux terres, aux ressources et à l'environnement; l'inventaire, l'évaluation et l'administration des lieux contaminés; la collecte et l'administration de l'argent des Indiens; les partenariats; les pratiques de gestion; les mesures législatives et réglementaires; la mise en œuvre des politiques.

PROGRAMMES, RESSOURCES ET LIENS AVEC LES RÉSULTATS

	En millions de dollars		
	Dépenses prévues	Dépenses réelles en 2003–2004	
Certitude quant aux droits fonciers et à l'accès aux terres et aux ressources	48,2	40,8	
Gestion fédérale responsable	14,3	9,0	
Gouvernance des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations	47,8	57,7	
Total	110,3	107,5	<i>Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.</i>

QU'AVONS-NOUS ACCOMPLI?

Faits saillants

CERTITUDE QUANT AUX DROITS FONCIERS ET À L'ACCÈS AUX TERRES ET AUX RESSOURCES

En 2003–2004, des progrès considérables ont été accomplis en vue de moderniser la Politique sur les ajouts aux réserves. Cette politique vise à réduire, à une moyenne de deux ans, le délai requis pour ajouter des terres à une réserve, processus qui prend actuellement de cinq à sept ans. Voici certains des progrès réalisés à cet égard :

- Conçu en 2002–2003, le module de formation sur les ajouts aux réserves, d'une durée de trois jours, a continué d'être mis à l'essai en mai 2003. Une version révisée a été présentée à deux groupes de gestionnaires des terres des Premières nations en Colombie-Britannique en février et en mars 2004.
- Un projet ayant pour thème central la gestion des terres a été inauguré en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités et des associations autochtones. Il avait pour but de favoriser une meilleure compréhension du processus sur les ajouts aux terres, de resserrer la relation entre les Premières nations et les gouvernements municipaux et d'élaborer des outils de communication pour promouvoir le dialogue entre les deux parties.
- Le personnel régional et l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones en sont arrivés à un consensus national sur un processus normalisé concernant l'ajout aux réserves.

L'agrandissement des réserves découlant, entre autres, du règlement des revendications particulières procure aux collectivités des Premières nations et aux membres des bandes un large éventail de possibilités sur les plans social et économique et au point de vue de l'emploi. L'acquisition et la mise en valeur de propriétés stratégiques ainsi que la capacité accrue de former des coentreprises et de concurrencer dans l'économie générale contribuent à améliorer la qualité de vie des Premières nations et de leurs membres. Voici quelques réalisations fructueuses découlant du règlement des revendications particulières :

- La Première nation d'Onion Lake en Saskatchewan a généré des recettes, a créé des emplois et s'est prévalué d'autres avantages lorsque plus de 40 000 hectares (100 000 acres) de terres présentant un potentiel pétrolier, gazier et forestier considérable ont reçu le titre de terres de réserve.
- La Première nation de Pelican Lake en Saskatchewan est propriétaire exploitant d'une usine de fabrication de maisons sur les terres de réserve dans le village de Leoville et a créé une maison modèle, en démonstration dans la réserve de Spiritwood.

- Des coentreprises formées de la Première nation de Kahkewistahaw et de la Ville de Yorkton sont un exemple de réussite où toutes les parties y trouvent leur compte. Parmi les coentreprises qui se sont concrétisées ou sont sur le point de l'être, notons l'ouverture récente d'une station-service et d'un dépanneur, la construction d'un centre commercial et le futur déménagement du casino Painted Hand, exploité par la Première nation de Kahkewistahaw.

Le gouvernement du Canada, la société de chemin de fer Canadien Pacifique et neuf Premières nations en Colombie-Britannique ont ratifié des ententes portant règlement, procurant ainsi la certitude quant à la propriété des emprises du chemin de fer et aux pouvoirs d'imposition pouvant être exercés sur les terres de réserve. Le règlement des questions relatives aux taxes et aux titres montre les avantages à long terme que l'on retire de la négociation de solutions créatives et productives, procure la certitude quant aux droits fonciers et permet de respecter la sphère de compétences des Premières nations en matière de gouvernance et d'imposition. Le nouveau *Règlement sur l'évaluation et l'imposition foncières (emprises de chemin de fer)*, qui est entré en vigueur le 29 mars 2004, permet la mise en œuvre des ententes portant règlement. AINC a participé aux négociations de telles ententes, s'acquittant ainsi de sa responsabilité d'administrer les intérêts dans les réserves, tel que l'exige la *Loi sur les Indiens*.

GESTION FÉDÉRALE RESPONSABLE

Des progrès considérables ont été réalisés dans l'implantation du plan d'action de la Stratégie de gestion de l'environnement du Programme des affaires indiennes et inuites. L'élaboration et l'approbation d'une politique environnementale représentent l'une des réalisations importantes accomplies durant l'exercice financier. En outre, des précisions ont été apportées à la politique sous forme de directives, de procédures et de processus.

Le Programme de gestion des sites contaminés, qui prévoit l'évaluation et l'assainissement des terres de réserve contaminées, a été instauré durant l'année et se poursuivra. On se concentre maintenant sur les mesures correctives de manière à atténuer les risques pour la santé et pour la sécurité et à réduire les obligations éventuelles de la Couronne.

En collaboration avec les Premières nations, des mesures législatives relatives aux terres ont été mises en place.

- On a élaboré un cadre législatif devant servir à régir les importantes activités commerciales et industrielles dans les réserves.
- Des modifications ont été apportées à la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes* et aux règlements afférents. En plus de travailler avec le conseil de cogestion de Pétrole et gaz des Indiens du Canada, on a mené des consultations exhaustives avec les Premières nations titulaires de droits pétroliers et gazières ainsi qu'avec le Conseil des ressources indiennes, qui représente plus de 130 Premières nations.

GOVERNANCE DES TERRES, DES RESSOURCES ET DE L'ENVIRONNEMENT PAR LES PREMIÈRES NATIONS

De pair avec les Premières nations, AINC a amorcé l'élaboration d'un cadre législatif qui confère aux Premières nations le droit d'administrer l'argent des Indiens et les recettes provenant de l'exploitation du pétrole et du gaz. De cette façon, les Premières nations auront le choix de gérer elles-mêmes leurs activités pétrolières et gazières et les recettes qui en découlent. En outre, des progrès considérables ont résulté de projets expérimentaux menés dans trois Premières nations (les Siksika, les Blood et la Première nation de White Bear).

Il a été proposé qu'un programme modernisé de gestion des terres soit conçu suivant des modalités de haut niveau. Le programme viendrait en aide aux Premières nations intéressées à consolider leurs activités de gestion des terres, des ressources et de l'environnement. Le cadre préliminaire orientant ce programme a été produit en collaboration avec l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones, les représentants de la mesure relative à la gestion des terres des Premières nations et le personnel régional. L'ébauche fait maintenant l'objet d'une élaboration plus approfondie en vue de la prochaine étape de modernisation.

Six Premières nations ont ratifié leurs codes fonciers à la suite de l'approbation donnée par leurs collectivités; il s'agit de la Première nation de Nippissing, de la Première nation de Westbank, de la Première nation de McLeod Lake, de la Première nation de Beecher Bay, de la Première nation des Sioux de Whitecap Dakota et de la Première nation des Tsawwassen. Ces codes sont maintenant en vigueur. Deux autres Premières nations (la Première nation de Sliammon et la Première nation des Ts'kw'aylaxw) ont également ratifié leurs codes fonciers, qui seront instaurés en 2004–2005, après avoir obtenu la signature du ministre. AINC et le centre des ressources de la Commission des terres des Premières nations ont conclu une entente de financement pluriannuelle, qui garantit des fonds jusqu'en 2007–2008. L'accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières nations et la mesure relative à la gestion des terres des Premières nations représentent des étapes importantes menant à l'autonomie gouvernementale.

Deux autres ouvrages de recherche ont été publiés en 2003–2004. Les conclusions de ces recherches sont affichées dans le site Web du Ministère. Par ailleurs, AINC a organisé des séances d'information dans le but de renseigner le public au sujet des questions entourant le partage des biens matrimoniaux dans les réserves. Plus précisément, quatre séances d'information d'envergure nationale ont été organisées sous l'égide de la Public Legal Education Association of Canada. Au nombre des participants figuraient les collectivités des Premières nations, les organisations de femmes autochtones et les facultés de droit. Le 4 juin 2003, le ministre a demandé au Comité sénatorial permanent des droits de la personne d'étudier les questions juridiques se rapportant au partage des biens matrimoniaux dans les réserves lors de la rupture d'un mariage ou d'une relation en *common law*. Le 2 novembre 2003, le Comité sénatorial a déposé un rapport provisoire; il recommandait des modifications à la *Loi sur les Indiens* et la tenue de consultations en vue de trouver des solutions à long terme. Même si le Comité n'a pas pu déposer un rapport définitif avant la dissolution du Parlement en mai 2004, ses travaux ont confirmé la complexité de la question et ont offert de nouvelles idées et une nouvelle orientation pour l'avenir. Plusieurs activités axées sur la recherche et les politiques se poursuivent, et le Ministère continue les discussions avec les parties concernées. Des solutions préliminaires seront examinées en collaboration avec les Premières nations.

PRINCIPAUX PARTENAIRES (LIENS AVEC D'AUTRES MINISTÈRES ET ORGANISMES)

La réussite des activités d'AINC en lien avec les terres exige le concours de plusieurs partenaires importants. Des relations interministérielles ont été établies avec Ressources naturelles Canada et le ministère de la Justice Canada, qui prodigue des conseils sur les questions fonctionnelles et les mesures législatives proposées. Des associations ont aussi été formées avec des organismes de service spécial, comme Pétrole et gaz des Indiens du Canada et la Commission consultative de la fiscalité indienne.

Des partenaires provinciaux et municipaux participent à des activités telles que les négociations dans le secteur ferroviaire et le processus sur les ajouts aux réserves. De plus, une alliance a été scellée officiellement avec la Fédération canadienne des municipalités dans le but de faciliter la modernisation du processus sur les ajouts aux réserves.

La liste des partenaires se fait de plus en plus longue, s'y étant ajoutées les associations et les institutions autochtones ainsi que les Premières nations, notamment l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones, diverses associations régionales de gestionnaires fonciers, la Commission des terres des Premières nations, l'Association nationale de foresterie autochtone, l'Association canadienne des intérêts autochtones de l'industrie minière et le Conseil des ressources indiennes. Cette collaboration est une bonne façon de stimuler le développement économique à long terme, d'améliorer la qualité de vie et d'accroître l'autosuffisance des Premières nations.

VÉRIFICATIONS ET ÉVALUATIONS PERTINENTES

Voir *Leçons apprises et points à améliorer*.

LEÇONS APPRISSES ET POINTS À AMÉLIORER

Entre juillet 2002 et avril 2003, une évaluation du Programme forestier des Premières nations a été entreprise en collaboration avec Ressources naturelles Canada. L'évaluation a fait valoir que le Programme est utile et fait une différence en appuyant les activités forestières des Premières nations dotées d'une grande assise territoriale et en encourageant les Premières nations dont l'assise territoriale est plus restreinte à réaliser des activités d'exploitation forestière à l'extérieur des réserves. Le Programme est pertinent et s'est révélé efficace pour établir des relations, échanger des renseignements et transmettre le savoir et les compétences techniques. Il a également permis de mettre au point des stratégies destinées à stimuler la création de possibilités dans le domaine forestier, de faire connaître les avantages de l'exploitation durable des ressources forestières et de parfaire les compétences en gestion. Les résultats de l'évaluation ont également révélé que le Programme était accessible, quoique cet accès soit tributaire des fonds disponibles. Le repli du marché du bois mou et l'abondance d'insectes nuisibles dans les forêts à maturité représentent des obstacles de taille à la réussite. L'évaluation comportait cinq recommandations, qui ont été intégrées à un plan d'action.

- La première recommandation consistait à renouveler le Programme forestier des Premières nations pour une période de cinq ans et d'augmenter le financement qui lui est accordé. Le 14 mars 2003, le ministre a annoncé le renouvellement du Programme jusqu'au 31 mars 2008. Les fonds alloués ont été augmentés de 2 millions de dollars par année, pour atteindre la barre des 6,5 millions de dollars par année, somme que versent conjointement Ressources naturelles Canada et AINC.
- Les deuxième et troisième recommandations prévoyaient la révision des méthodes de financement de sorte qu'elles tiennent compte des nouvelles tendances et données démographiques, et la redéfinition des responsabilités de gestion, s'il y a lieu, de manière à inclure à la structure du programme la participation des représentants provinciaux ou territoriaux, de l'industrie et d'autres organismes de financement.
- La quatrième recommandation portait sur l'accélération du processus de soumissions pour tenir compte de la planification saisonnière. Cette recommandation a été mise en œuvre en septembre 2003.
- La cinquième recommandation consistait à faire intervenir davantage les Premières nations dans l'exécution du Programme.

Le Programme forestier des Premières nations, qui jouit d'un appui considérable, met l'accent sur l'édification des capacités et l'essor commercial, se conformant ainsi aux objectifs des politiques fédérales.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE : L'ÉCONOMIE

Accroître la participation à la vie économique

DE QUOI S'AGIT-IL?

Le résultat stratégique dont il est question ici porte principalement sur le renforcement de l'autonomie collective et individuelle par l'instauration d'un climat propice aux investissements et aux affaires, par la formation de partenariats et par des investissements stratégiques qui permettent aux personnes, aux collectivités et aux entreprises de saisir les possibilités économiques qui se présentent et d'investir dans l'infrastructure aux fins de développement économique. Dans l'intention d'atteindre ce résultat stratégique, on s'est efforcé de fournir aux collectivités les assises économiques nécessaires pour réduire l'écart socioéconomique qui sépare les Autochtones et les non-Autochtones et pour édifier des collectivités inuites et des Premières nations stables, en santé, se sentant en sécurité et aptes à participer à l'économie canadienne et internationale.

LIENS AVEC LES PRINCIPAUX RÉSULTATS ÉNONCÉS DANS LE RAPPORT SUR LES PLANS ET LES PRIORITÉS DE 2003-2004

- Réduire l'écart socioéconomique
- Édifier des collectivités en santé

MODÈLE LOGIQUE

RÉSULTATS STRATÉGIQUES

- Créer des possibilités économiques et stimuler la création d'emplois.
- Hisser les revenus des Inuit, des Premières nations et des résidents du Nord.
- Offrir l'accès aux capitaux et au développement économique.
- Améliorer l'infrastructure communautaire.

RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

- Permettre aux Inuit et aux Premières nations de créer de nouvelles entreprises autochtones et de favoriser l'expansion des entreprises existantes.
- Avoir en main des plans et des priorités établis par les Premières nations, qui sont administrés selon un plan d'immobilisations à long terme et un régime de gestion des immobilisations amélioré, et obtenir d'autres sources de financement et d'investissement.
- Solliciter la participation des Premières nations à des activités économiques liées aux finances et à l'investissement, aux possibilités d'emploi et à l'amélioration de l'infrastructure.
- Permettre aux Inuit et aux Premières nations de planifier, protéger et gérer de manière durable, rentable et efficace l'infrastructure matérielle aménagée dans les collectivités.
- Offrir aux collectivités des Premières nations une eau potable sûre, des installations pour la gestion des déchets et des logements conformes aux normes fédérales et comparables à ceux offerts aux collectivités autres que les Premières nations.
- Apporter des modifications aux lois, aux règlements, aux politiques et aux pratiques, changer les attitudes dans les secteurs public et privé, rehausser leur niveau de compréhension et aplanir les obstacles au développement économique.
- Permettre aux institutions financières autochtones d'offrir des services de soutien financier aux fins de développement économique.
- Améliorer le recrutement et le maintien en poste des employés autochtones et leur offrir des possibilités d'avancement.
- Élaborer des ententes avec les Inuit, les Premières nations et les résidents du Nord concernant les contrats d'emploi unissant, d'une part, les collectivités et les organisations autochtones, et d'autre part, les employeurs en général.
- Offrir la chance aux Autochtones de repérer les débouchés économiques de sorte qu'ils puissent s'en prévaloir.

RÉSULTATS IMMÉDIATS

- Obtenir l'engagement et le soutien d'organisations non gouvernementales (organisations à but non lucratif et secteur privé).

- Offrir aux collectivités et aux entreprises inuites et des Premières nations un accès facilité aux ressources, aux capitaux et aux compétences.
- Obtenir l'engagement, la participation et le soutien des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.
- Permettre aux Inuit, aux Premières nations et aux résidents du Nord d'élaborer, à l'échelle communautaire, des normes professionnelles, des modules de formation et des programmes d'administration à l'intention des agents de développement économique.
- Élaborer et mettre en œuvre, de concert avec les Inuit, les Premières nations et les résidents du Nord, une stratégie expressément conçue pour aider les femmes à participer à l'économie dans une proportion comparable à leur représentation au sein de la population canadienne.
- Concevoir, en collaboration avec les Inuit, les Premières nations et les résidents du Nord, des stratégies régionales de développement économique adaptées aux priorités des Autochtones et des autres partenaires.
- Établir un régime de réglementation clair, stable, efficace et compris de toutes les parties concernées.
- Parfaire les connaissances que les autres intervenants ont des produits et des entreprises autochtones.
- Rendre les personnes et les collectivités inuites, des Premières nations et du Nord plus aptes à stimuler la croissance économique.
- Améliorer les relations entre les collectivités et les organisations autochtones, les entreprises et les autres organisations en général.

PLANS ET PRIORITÉS

Un programme communautaire axé sur le développement économique et le perfectionnement des compétences; un programme communautaire axé sur la création de débouchés économiques; un programme d'équité au chapitre de l'épanouissement communautaire; l'Initiative sur la participation des Autochtones au marché du travail; la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones; la politique sur l'accès aux capitaux; le Programme d'immobilisations et d'entretien; le logement, l'eau et les autres types d'infrastructure immobilière.

PROGRAMMES, RESSOURCES ET LIENS AVEC LES RÉSULTATS

	En millions de dollars		
	Dépenses prévues	Dépenses réelles en 2003–2004	
Débouchés économiques et possibilités d'emplois pour les Autochtones	70,0	70,0	
Accès aux capitaux et développement économique	522,9	435,5	
Infrastructure communautaire	1 090,2	1 030,8	
Total	1 683,1	1 536,2	<i>Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.</i>

QU'AVONS-NOUS ACCOMPLI?

Faits saillants

DÉBOUCHÉS ÉCONOMIQUES ET POSSIBILITÉS D'EMPLOIS POUR LES AUTOCHTONES

Dans le cadre du Programme du développement économique des collectivités, AINC a versé un financement de base aux organismes de développement économique communautaire du Nunavut pour aider à l'exécution des programmes économiques, pour appuyer les entreprises et pour offrir de la formation dans les entreprises inuites. Le budget annuel consacré aux organismes de développement économique se chiffre à 1,5 million de dollars. Le bureau régional d'AINC a fourni un soutien additionnel à ces organismes, les aidant à parfaire leur capacité d'offrir des programmes d'AINC et d'Entreprise autochtone Canada par l'intermédiaire du Comité d'examen des projets du Nunavut. Le soutien financier versé chaque année par AINC s'élève à 100 000 dollars, montant qui sera révisé à l'échelle régionale en 2004–2005.

ACCÈS AUX CAPITAUX ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

AINC a continué d'unir ses efforts à ceux des autres ministères du gouvernement pour revitaliser la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones dans l'ensemble du gouvernement. L'exercice visait à accroître le nombre de fournisseurs autochtones qui soumissionnent et obtiennent des marchés de l'État. La

valeur des marchés que le gouvernement fédéral octroie aux entreprises autochtones est passée de 253 millions de dollars en 2002–2003 à 487 millions de dollars en 2003–2004. AINC a aussi travaillé avec les collectivités autochtones à multiplier le nombre d'entreprises autochtones apparaissant dans le répertoire des sociétés avec lesquelles les ministères fédéraux peuvent passer des marchés.

AINC a publié et distribué *La Voie du succès*, un guide de planification qui vise à aider les femmes d'affaires autochtones à participer à la vie économique. En février et en mars 2004, des intervenants clés ont été conviés à participer à des ateliers organisés dans des collectivités et en milieu urbain en Alberta, au Manitoba et en Ontario. On a adopté une stratégie de « formation des formatrices » de manière à ce que les participantes puissent faire profiter leurs collectivités des renseignements véhiculés et des compétences acquises. Des discussions ont également été engagées avec des intervenants au Nunavut pour déterminer les meilleures façons de promouvoir le guide de manière à encourager les femmes à participer à la vie économique. Dans le plan de mise en œuvre actuel, on fait appel à la Pauktuutit Inuit Women's Association et au Service d'assistance canadien aux organismes pour élaborer des stratégies communautaires destinées à encourager la participation des femmes inuites à l'économie.

Dans le cadre de l'Initiative sur la participation des Autochtones au marché du travail, AINC a scellé des alliances officielles avec Michelin Canada, le gouvernement de l'Alberta et le conseil régional de la santé de Brandon. Les parties ont convenu de travailler avec la collectivité et les employés autochtones en vue de favoriser des relations culturelles constructives; de resserrer les liens avec la main-d'œuvre autochtone; de promouvoir l'embauchage, le maintien en poste et le perfectionnement professionnel des employés autochtones; de cerner les projets de création ou d'expansion des entreprises; d'élaborer un plan d'action comportant des stratégies à court et à long termes pour accroître la participation des Autochtones à l'économie. De tels partenariats devraient être une source d'inspiration pour d'autres organisations.

La formation de partenariats est ce sur quoi AINC s'appuie pour aborder les questions et les problèmes d'ordre économique qui se présentent aux Premières nations. Au Manitoba, des représentants du secteur hydroélectrique ont créé un groupe de travail formé d'intervenants des Premières nations, des gouvernements fédéral et provincial et du secteur privé. Ce groupe a exercé un rôle de premier plan dans l'élaboration du centre de formation et d'emploi Atoskiwin, qui offrira aux Premières nations du Nord une formation d'apprenti pour la réalisation de projets hydroélectriques. Une telle initiative donnera lieu à d'intéressants emplois à long terme.

Dans le secteur du tourisme, un groupe de travail intergouvernemental a été établi pour encourager la réalisation de projets à long terme axés sur le tourisme autochtone. Au nombre de ces projets figure la stratégie touristique autochtone du Nord-Ouest au Manitoba, qui permet aux Premières nations et aux municipalités de travailler ensemble pour la toute première fois à une activité touristique d'envergure régionale. Le projet reçoit à la fois l'appui financier des gouvernements fédéral et provincial. On a également mis sur pied un groupe de travail sectoriel régional, qui s'est révélé un outil de communication efficace et un gage de succès pour les projets des Premières nations. Un groupe intergouvernemental semblable a été créé dans le domaine de la foresterie.

Plus de 300 participants des Premières nations, des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux ainsi que du secteur privé ont assisté à des conférences à Ottawa et à Edmonton. Organisées par le Ministère, ces conférences avaient pour but de faciliter et de promouvoir la formation de partenariats qui misent sur le perfectionnement des ressources humaines autochtones. Ces conférences visaient aussi à communiquer de l'information, notamment sur des stratégies d'élaboration de partenariats, et à avoir une influence sur les débouchés économiques et les possibilités d'emplois qui sont offerts aux Autochtones.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les programmes de développement économique autochtone d'AINC sont à l'origine d'investissements de 11,5 millions de dollars dans diverses activités économiques axées sur l'exploitation des ressources. Ces investissements ont eu un effet multiplicateur, des placements de participation et des prêts ayant été effectués pour un total de 24,6 millions de dollars. L'investissement total dans l'économie des Territoires du Nord-Ouest s'élève donc à 36,1 millions de dollars.

Tirant parti du Fonds pour la création de possibilités économiques et du Programme de développement de grands projets d'entreprise, AINC a versé des contributions qui permettront aux Autochtones de repérer et de saisir les possibilités économiques qui se présentent. En voici quelques exemples :

- La nation des Siksika recevra une contribution de six millions de dollars pour l'aménagement du parc historique de Blackfoot Crossing, une attraction touristique quatre saisons offrant une interprétation authentique de l'histoire et de la culture des Indiens des plaines du Nord. Le parc s'étendra sur 200 hectares (500 acres) et comportera quatre sites historiques nationaux, un centre d'interprétation, un village de tipis, un parc de bisons et d'autres attractions du genre. La valeur totale du projet est estimée à 25,1 millions de dollars. Le parc est bénéfique pour l'infrastructure touristique albertaine et générera des retombées sous forme d'entreprises appartenant aux Siksika. Le financement provenant d'AINC sera versé sur une période de deux ans, dont 2,4 millions de dollars seront remis directement aux Siksika en 2003–2004.
- Les Premières nations de Heart Lake et de Chipewyan Prairie recevront une contribution de 300 000 dollars pour se procurer le matériel nécessaire au lancement de la JHL Forestry Inc., une entreprise spécialisée dans la récolte du bois, qui sera exploitée dans le Nord de l'Alberta. L'Alberta-Pacific Forest Industries Inc. est aussi partenaire dans cette entreprise, offrant ses compétences en gestion et garantissant un marché pour le bois de coupe. On s'attend à ce que la JHL Forestry Inc. crée 11 emplois à temps plein. La contribution d'AINC, qui s'élève à 300 000 dollars, provient du Fonds pour la création de possibilités économiques. Au total, le projet est évalué à deux millions de dollars.
- Les Inuit au Labrador ont proposé une activité de pêche côtière, d'une valeur de 3,4 millions de dollars, qui a été approuvée en janvier 2003. Une contribution de 250 000 dollars a été prélevée à même le Fonds pour la création de possibilités économiques. La Société de développement des Inuits du Labrador a alors établi une entreprise de pêche côtière en achetant Sea Voyager III Fisheries, une entreprise déjà lancée. Cette dernière société est titulaire de divers permis et possède un navire de pêche en acier portant le nom de *Newfoundland Mariner*. On trouve, à bord de ce navire d'une longueur de près de 20 mètres (65 pieds), des installations de congélation et de traitement. Les permis afférents donnent le droit à l'entreprise de pêcher le turbot, le poisson benthique, le crabe, le thon et les pétoncles dans des zones désignées. En acquérant l'entreprise, la Société de développement des Inuits du Labrador a la possibilité d'obtenir des permis de pêche pour ces poissons et ces crustacés, au lieu de s'en remettre exclusivement à la pêche hauturière à la crevette, pratique pour laquelle elle possède actuellement un permis. Grâce à la capacité de flotte additionnelle, la collectivité peut investir dans la pêche pratiquée par les Inuit au Labrador.

Grâce à ce projet, la pêche que pratique les Inuit au Labrador présente un potentiel remarquable et se révèle une entreprise viable. La hausse de la demande internationale de fruits de mer et la stabilité des marchés nationaux sont prometteuses pour la viabilité de ce projet, qui est censé générer des recettes d'environ 1,3 millions de dollars au cours de ses trois premières années d'existence.

INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE

Un forum sur les sources d'énergie de remplacement : Sous l'effet de l'intérêt grandissant que suscite le changement climatique chez les Premières nations et en guise d'appui au Plan du Canada sur les changements climatiques, le bureau régional d'AINC en Colombie-Britannique a parrainé un forum qui s'est déroulé à Vancouver les 3 et 4 décembre 2003. Dans le cadre de ce forum, on examinait des sources d'énergie de remplacement dont pourraient se servir les collectivités des Premières nations. L'activité avait pour but d'accroître la sensibilisation au problème du changement climatique, de faire connaître les sources de financement et les outils techniques mis à la disposition des collectivités et de réunir les divers intervenants. Plus de 100 personnes ont assisté au forum, dont la majorité provenait des organisations des conseils tribaux et des Premières nations (environ 50 bandes étaient représentées). Des représentants du secteur privé, du milieu universitaire, de la B.C. Hydro, des institutions financières et des gouvernements fédéral et provincial étaient également présents. Les participants ont pu visiter des endroits où l'on met à profit des sources d'énergie renouvelable (par exemple, la micro-centrale hydroélectrique de la municipalité de Vancouver-Nord) et des logements économes en énergie (par exemple, le logement à énergie solaire de la British Columbia Institute of Technology). Durant le forum, les

représentants des collectivités pouvaient rencontrer des producteurs d'énergie indépendants et examiner les possibilités de financement qui sont offertes pour la mise sur pied de projets énergétiques. C'est ainsi qu'un certain nombre de collectivités étudient actuellement la faisabilité de projets valorisant l'énergie éolienne et de micro-centrales hydroélectriques et comptent ajouter des critères d'efficacité énergétique aux étapes de planification et de conception de leurs projets d'infrastructure.

Le régime de gestion des immobilisations : AINC s'est diligemment employé à renforcer son régime de gestion des immobilisations et à mettre en place des processus de planification et des mesures de surveillance efficaces. Il a également travaillé à déterminer les risques potentiels que présentent les immobilisations et s'est assuré que tous les intervenants planifient l'utilisation des biens immobiliers en fonction de leur cycle de vie. En guise de complément à son plan d'immobilisations à long terme et dans le but de créer un environnement sécuritaire et viable dans les réserves, le Ministère a établi des cadres de surveillance de la gestion devant servir à améliorer la façon dont l'infrastructure communautaire est aménagée et entretenue. Voici certaines des réalisations accomplies à ce chapitre par AINC :

- AINC a élaboré un système national de classement des priorités pour que les projets d'immobilisations axés sur la protection de la santé et de la sécurité des Premières nations se voient accorder la priorité absolue.
- Il a mis au point un ensemble de mesures de rendement qui font intervenir les Premières nations au moment de fixer les objectifs de rendement en matière d'infrastructure et de logement. Une fois peaufiné, cet ensemble de mesures sera d'une aide précieuse pour évaluer les résultats.
- AINC a abrégé et amélioré le cycle d'inspection des biens. Grâce au nouveau cycle d'inspection de trois ans (autrefois fixé à cinq ans), on pourra déterminer en temps opportun les risques pour la santé et la sécurité associés aux biens désuets et s'assurer que les décisions du Ministère sont fondées sur les renseignements les plus récents et les plus précis possible.

La Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations : En collaboration avec les Premières nations et Santé Canada, on a mis en branle des mesures correctives dans les 264 réseaux d'aqueduc et d'égouts présentant des risques élevés et dans les 546 réseaux présentant des risques modérés. Depuis que des fonds sont accordés à la Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations, soit depuis octobre 2003, 3 % des réseaux à risque élevé et 5 % des réseaux à risque modéré ont été régénérés, améliorant ainsi la santé et la sécurité des collectivités des Premières nations.

De concert avec les institutions des Premières nations, AINC a continué d'offrir de la formation aux exploitants de réseaux d'aqueduc et d'égouts et de connaître de belles réalisations.

- Le nombre d'exploitants d'usines de traitement des eaux ayant reçu une certification a augmenté de 23 %.
- Le nombre d'exploitants d'usines de traitement des eaux qui suivent une formation s'est accru de 13 %.
- On constate une hausse de 20 % du nombre d'exploitants d'usines de traitement des eaux usées ayant reçu une certification.
- Le nombre d'exploitants d'usines de traitement des eaux usées qui suivent une formation a augmenté de 13 %. Grâce à la formation et à d'autres programmes formateurs, les Premières nations sont plus en mesure d'assurer la gestion de l'eau et des eaux usées.
- En collaborant dans le contexte de la Stratégie, Santé Canada et AINC ont pu échanger en temps opportun des renseignements sur les risques pour la santé liés à la qualité de l'eau; ensemble, ils ont établi un processus d'évaluation officiel applicable aux projets d'aqueduc; de plus, ils ont mis en œuvre une stratégie de sensibilisation et de communication conjointe. Ces réalisations montrent l'efficacité des activités horizontales auxquelles se prêtent les ministères.

Les réseaux d'aqueduc et d'égouts dans les réserves : AINC a continué de s'associer aux Premières nations pour aménager des réseaux centralisés d'aqueduc et d'égouts dans les collectivités qui font encore un usage absolu ou partiel de fosses septiques et de puits. Prenons l'exemple de la Première nation Glooscap en Nouvelle-Écosse. Cette collectivité était aux prises avec des problèmes de contamination des puits, exigeant l'émission fréquente d'avis d'ébullition de l'eau et l'approvisionnement en eau embouteillée. En unissant leurs forces, AINC, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la Première nation Glooscap et la Municipalité

de Hantsport se sont employés à installer une conduite d'eau rattachée à une nouvelle source d'approvisionnement, à aménager un nouveau réseau d'aqueduc dans la collectivité et à créer une nouvelle usine de traitement des eaux usées dernier cri, administrée et exploitée par la Municipalité de Hantsport.

Le logement : Grâce aux fonds versés par AINC et à l'aide fournie par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1 899 nouveaux logements ont pu être construits dans les réserves en 2002–2003 et 4 224 autres logements ont été rénovés. En mars 2004, 53,2 % de tous les logements dans les réserves étaient considérés comme convenables.

En outre, AINC a donné son appui à dix mesures particulières. Ces mesures avaient pour but d'examiner d'autres modes de tenure et d'avoir plus facilement accès au financement du secteur privé pour assurer l'administration de tous les programmes de logement des Premières nations. Les autres Premières nations et leurs organisations s'inspireront de ces mesures pour améliorer les conditions de logement dans les réserves.

PRINCIPAUX PARTENAIRES (LIENS AVEC D'AUTRES MINISTÈRES ET ORGANISMES)

Voici certaines des organisations avec lesquelles des partenariats ont été formés :

Santé Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Autorités municipales responsables des biens immobiliers

Organismes de développement économique communautaire du Nunavut

Michelin Canada

Gouvernement de l'Alberta

Conseil régional de la santé de Brandon

VÉRIFICATIONS ET ÉVALUATIONS PERTINENTES

De concert avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le Ministère a élaboré des plans d'action détaillés pour donner suite aux recommandations du Bureau du vérificateur général du Canada et du Comité permanent des comptes publics concernant le logement dans les réserves. Le Ministère a également accordé des fonds à l'Assemblée des Premières Nations pour lui permettre de rétablir son secrétariat du logement et d'offrir des conseils et de l'aide aux Premières nations en ce qui a trait au logement. En outre, l'Assemblée des Premières Nations pourra maintenant participer à la mise en œuvre des plans d'action établis pour respecter les recommandations du Bureau du vérificateur général du Canada et du Comité permanent des comptes publics.

LEÇONS APPRISSES ET POINTS À AMÉLIORER

La cueillette de renseignements plus précis sur le rendement permettrait une prise de décisions plus efficace et plus rentable. Il faudrait aussi mettre au point une stratégie horizontale d'intégration des activités, dans le cadre de laquelle les intervenants prendraient exemple les uns sur les autres pour stimuler le développement économique chez les Inuit, les Métis et les Premières nations. Ainsi, les ressources fédérales pourraient être optimisées à mesure que l'écart socioéconomique séparant les Autochtones et les non-Autochtones serait comblé.

Par ailleurs, AINC s'efforce de donner suite aux recommandations du Bureau du vérificateur général du Canada et du Comité permanent des comptes publics en lien avec le logement des Premières nations. Plus précisément, il s'emploie à clarifier les rôles et les responsabilités qui se rattachent au logement dans les réserves. Il travaille aussi à simplifier l'application des programmes fédéraux d'aide au logement et à améliorer la collecte des données ainsi que les processus de suivi et de vérification de la conformité. De plus, il veille à augmenter la qualité des rapports remis au Parlement. Enfin, AINC et la Société canadienne d'hypothèques et de logement continueront de collaborer avec l'Assemblée des Premières Nations et d'autres organisations des Premières nations pour améliorer la prestation des services associés au logement.

LE NORD

Renforcer les territoires du Nord canadien

DE QUOI S'AGIT-IL?

Pour le Nord, AINC privilégie une orientation stratégique axée sur le renforcement des trois territoires nordiques en déléguant aux institutions de gouvernance du Nord des responsabilités de type provincial; en resserrer la coopération intergouvernementale; en travaillant en partenariat avec les résidents du Nord à promouvoir le développement durable; en favorisant la coopération internationale pour le règlement des questions circumpolaires.

LIENS AVEC LES PRINCIPAUX RÉSULTATS ÉNONCÉS DANS LE RAPPORT SUR LES PLANS ET LES PRIORITÉS DE 2003-2004

- Renforcer la gouvernance
- Édifier des collectivités en santé
- Réduire l'écart socioéconomique

MODÈLE LOGIQUE : RÉSULTAT STRATÉGIQUE — LE NORD ET LE GOUVERNEMENT

RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Promouvoir l'exercice d'une saine gouvernance, la création d'institutions efficaces et l'établissement de relations de coopération.

RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

- Procéder au transfert des responsabilités de type provincial aux gouvernements du Nord.
- Établir des mécanismes intergouvernementaux efficaces dans le Nord.
- Accroître la coopération internationale pour assurer le règlement des questions circumpolaires.

RÉSULTATS IMMÉDIATS

- Mener davantage de consultations auprès des résidents du Nord et les faire participer à la prise de décisions.
- Élaborer des plans de gestion communs.
- Améliorer la compréhension des questions, des outils, des mécanismes et des processus de mise en œuvre liés à la gouvernance.
- Établir des relations favorables sur tous les plans.
- Assurer aux principaux intervenants (employés et dirigeants) une participation continue aux forums nationaux et internationaux.
- Accroître l'engagement et la participation de tous les organismes importants (autochtones, territoriaux, provinciaux et fédéraux) dans le dossier de la gouvernance du Nord.

PLANS ET PRIORITÉS

La coordination générale et la promotion de l'évolution politique, sociale et économique dans le Nord, notamment les négociations sur le transfert des attributions; l'organisation de forums et de processus intergouvernementaux; la coopération circumpolaire.

PROGRAMMES, RESSOURCES ET LIENS AVEC LES RÉSULTATS

	En millions de dollars	
	Dépenses prévues	Dépenses réelles en 2003-2004
Gouvernance dans le Nord	13,3	11,1

QU'AVONS-NOUS ACCOMPLI?

Faits saillants

GOVERNANCE DANS LE NORD

Procéder au transfert des responsabilités de type provincial : Des progrès concrets ont été réalisés dans le transfert des responsabilités de type provincial aux gouvernements territoriaux.

- La responsabilité du Programme des affaires du Nord, anciennement assumée par le bureau régional d'AINC au Yukon, a été transférée au gouvernement territorial du Yukon le 1^{er} avril 2003. Le bureau régional s'emploie maintenant à des activités de suivi afin de s'acquitter des obligations juridiques laissées en suspens et dont il est fait mention dans l'accord de transfert d'attributions, notamment la gestion des lieux contaminés.
- On a respecté l'engagement à conclure une entente-cadre visant le transfert des pouvoirs de gestion des terres et des ressources des Territoires du Nord-Ouest. L'entente a été paraphée par les négociateurs en chef en juin 2003 et par le ministre fédéral, le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest et la majorité des membres du Sommet des Autochtones le 18 mars 2004. Les négociations d'une entente de principe se poursuivent.
- En mars 2004, on a produit un rapport sur les leçons apprises du transfert des attributions au Yukon; ces leçons tirées peuvent faciliter les négociations actuelles ou futures sur le transfert des responsabilités de gestion des terres et des ressources ailleurs dans le Nord.

Établir des mécanismes intergouvernementaux efficaces : Dans chaque territoire, on a continué de s'employer à resserrer les relations intergouvernementales.

- Au Yukon, le Forum intergouvernemental a tenu ses deuxième et troisième rencontres en mai et en octobre 2003. Le ministre fédéral, le premier ministre du Yukon, le Conseil des Premières nations du Yukon et des représentants des Premières nations au Yukon ont participé à ces forums et ont signé un protocole d'entente. Ce protocole confirme l'engagement politique de leur gouvernement respectif à collaborer à la mise en œuvre du nouveau régime de gouvernance créé pour donner suite aux ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale. Au nombre des priorités établies par le groupe figurent les questions liées à la prestation des programmes et des services, l'éducation, le développement économique et les questions d'ordre financier.
- Dans les Territoires du Nord-Ouest, le Forum intergouvernemental a organisé une séance le 18 mars 2004, à laquelle ont participé des dirigeants politiques des gouvernements fédéral, territorial et autochtones. À la lumière des travaux du Forum consultatif sur le développement économique des Territoires du Nord-Ouest, mis sur pied par les représentants du Forum intergouvernemental, on a choisi de désigner le développement économique comme secteur d'intervention. Le Forum consultatif sur le développement économique a tenu des réunions en juillet et en septembre 2003, dans le cadre desquelles les membres ont émis des recommandations quant à l'orientation que devrait prendre le Forum intergouvernemental. Ils ont aussi formulé des commentaires au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des programmes de développement économique.
- Le groupe de travail des hauts représentants du Nunavut, formé de trois cadres supérieurs d'AINC, du gouvernement du Nunavut et de la Nunavut Tunngavik Incorporated, continue de se réunir aux deux ans dans le but d'échanger sur les priorités stratégiques et de convenir de stratégies porteuses de changements positifs. Il a organisé une seule réunion durant la période visée par le présent rapport, la deuxième réunion ayant été reportée en raison des élections territoriales. Ce forum est vu d'un œil favorable par les parties en cause. Il a joué un rôle de premier plan dans l'établissement de relations intergouvernementales fructueuses, qui ont permis aux parties de cerner leurs priorités communes et de faire progresser des dossiers importants, notamment l'élaboration de stratégies de transfert des responsabilités adaptées au contexte du Nunavut et la détermination des besoins uniques de ce territoire sur les plans de l'infrastructure et du développement économique.

Accroître la coopération internationale pour assurer le règlement des questions circumpolaires :

- AINC a appuyé les travaux du Conseil de l'Arctique en contribuant à la Déclaration d'Inari et en participant à l'établissement des objectifs de la présidence islandaise (2002–2004). Le Ministère a offert des services de secrétariat aux représentants canadiens lors des deux réunions des cadres supérieurs du Conseil de l'Arctique, tenues en avril et en octobre 2003. Il a également dirigé un processus de consultation interministérielle pour obtenir l'engagement du gouvernement du Canada à l'endroit des principales mesures prévues dans le programme islandais, notamment le *Rapport sur le développement humain dans l'Arctique*, l'Évaluation de l'impact du changement climatique dans l'Arctique et la conférence sur la communication et la technologie de l'information. En outre, AINC a joué un rôle de chef de file national en instaurant le programme *L'avenir des enfants et des jeunes de l'Arctique* et en réunissant en un même document des textes sur l'édification des capacités produits par le Groupe de travail sur le développement durable. Le Ministère a également dirigé, de concert avec les représentants de l'Islande, l'élaboration du Plan stratégique pour la protection des milieux marins de l'Arctique. Enfin, il a établi un secrétariat permanent pour venir en aide au Groupe de travail sur le développement durable du Conseil de l'Arctique au Canada.
- Dans le cadre de l'Accord entre le Canada et la Russie de 1992 sur la coopération dans l'Arctique et le Nord et conformément au volet nordique de la politique étrangère du Canada, AINC a continué de renforcer la coopération internationale dans un certain nombre de domaines, notamment la gouvernance municipale dans le Nord; le fédéralisme; la surveillance et l'évaluation de la situation socioéconomique; l'aménagement de parcs et l'écotourisme; le développement économique durable. Entre autres mesures auxquelles le Ministère s'est attardé, on compte la mise sur pied d'une association des municipalités circumpolaires, la coordination de la deuxième d'une série d'ateliers sur le fédéralisme et le droit et enfin la coordination d'événements d'envergure regroupant des entrepreneurs et des artistes en provenance du Canada et de la Russie pour examiner la possibilité d'entretenir des rapports commerciaux et culturels.

MODÈLE LOGIQUE : RÉSULTAT STRATÉGIQUE — LE NORD ET LES GENS

RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Édifier des collectivités en santé dans le Nord.

RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

- Améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé des populations du Nord, notamment dans certaines collectivités éloignées.
- Réduire les effets des agents de contamination sur la santé des résidents du Nord.
- Accroître la capacité des résidents du Nord de trouver des solutions aux grandes questions comme le changement climatique.

RÉSULTATS IMMÉDIATS

- Faire en sorte que les questions se rapportant à la nutrition et à la sécurité alimentaire soient comprises et connues des collectivités et sensibiliser les gens des collectivités à cet égard.
- Obtenir des résidents du Nord et des principaux organismes qu'ils s'engagent plus concrètement à l'endroit des programmes relatifs à l'alimentation.
- Faire connaître à tous les intervenants, y compris aux résidents du Nord, les sources de contamination et leurs effets sur la chaîne alimentaire nordique.
- Favoriser la consommation d'aliments nutritifs périssables dans les collectivités nordiques isolées, réduire les prix de ces aliments et en faciliter l'approvisionnement.
- Expliquer aux résidents du Nord les répercussions du changement climatique et les façons possibles de réduire les émissions de gaz à effet de serre et établir des partenariats et des mesures d'encouragement pour appliquer ces solutions dans le Nord et au sein des collectivités autochtones.

PLANS ET PRIORITÉS

Le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord; le programme Aliments-poste; les subventions aux gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut pour la prestation de services médicaux et hospitaliers aux résidents inuits et indiens; la mise en œuvre d'activités pour contrer le changement climatique, notamment le Programme sur le changement climatique à l'intention des Autochtones et des résidents du Nord.

	En millions de dollars	
	Dépenses prévues	Dépenses réelles en 2003-2004
Collectivités en santé dans le Nord	70,8	81,7

QU'AVONS-NOUS ACCOMPLI?

Faits saillants

COLLECTIVITÉS EN SANTÉ DANS LE NORD

Améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé des populations du Nord :

- Afin d'assurer la qualité des aliments visés par le programme Aliments-poste, on a mis au point une mesure qui a pour objectif principal d'améliorer la qualité des aliments destinés aux collectivités éloignées du Nord. À la suite de consultations menées auprès des intervenants du programme Aliments-poste au Labrador, AINC a imposé des exigences additionnelles aux transporteurs aériens, aux grossistes et aux détaillants pour régler les problèmes associés à la qualité et aux prix des aliments expédiés dans les collectivités de la côte du Labrador.
- Des mesures pour encourager le choix d'aliments plus sains sont gages d'une meilleure santé. À la lumière des résultats d'une consultation publique, AINC a retiré, en janvier 2004, les boissons aux fruits et les jus sucrés du programme Aliments-poste de façon à encourager la consommation d'aliments plus sains que les boissons additionnées de sucre.
- En partenariat avec Santé Canada, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Nunavut, la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario et Postes Canada, AINC a poursuivi la mise en œuvre des projets-pilotes dans trois collectivités isolées bénéficiant du programme Aliments-poste. Le Ministère a également évalué les répercussions que la réduction des prix entraîne sur la consommation des aliments périssables les plus essentiels. Il a également mesuré l'incidence de l'éducation nutritionnelle et de la promotion de ces aliments auprès des détaillants. Dans le cadre du programme, AINC a publié *La nutrition et la sécurité alimentaire à Kugaaruk, au Nunavut*, qui peut être consulté à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/nap/air/rep2003/Kugarep03_f.html. Ce rapport présente les résultats de la première des trois enquêtes de référence réalisées dans les collectivités repères avant que soient lancés les projets-pilotes dans le cadre du programme Aliments-poste. AINC prévoit publier les deux autres études à l'automne 2004.
- Depuis 1990, AINC a réalisé toute une série d'enquêtes sur le prix des aliments dans les collectivités nordiques éloignées et dans les centres d'approvisionnement du Sud. Les rapports produits à la suite de ces enquêtes peuvent être consultés dans le site Web d'AINC à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/nap/air/Fruijui/NFB/nfb_f.html.

Réduire les effets des agents de contamination sur la santé des résidents du Nord : La deuxième étape du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord s'est conclue par un symposium sur l'évaluation des contaminants dans l'Arctique canadien, qui a eu lieu du 4 au 7 mars 2003. L'un des faits saillants de ce symposium a été la publication du *Rapport d'évaluation des contaminants dans l'Arctique canadien II*. Ce rapport documente les conclusions de cinq années de recherche effectuées dans le cadre du Programme. Durant la deuxième étape, les résultats de la recherche ont été un élément moteur de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Cette convention de portée internationale a pour mission d'éliminer ces substances à l'échelle planétaire. Les résultats présentés lors du symposium mettaient en évidence la nécessité d'exercer une surveillance environnementale incessante pour appuyer les travaux de la Convention de Stockholm et pour évaluer de façon constante les risques potentiels pour la santé associés à la présence d'agents de contamination dans la chaîne alimentaire de l'Arctique.

Accroître la capacité des résidents du Nord de trouver des solutions aux grandes questions : Dans le contexte du Plan du Canada sur les changements climatiques, on a lancé en août 2003 le Programme d'action communautaire visant les Autochtones et les habitants du Nord. Le Programme, qui se poursuivra jusqu'en 2006–2007, a pour mandat de travailler avec les collectivités dans le but d'encourager l'utilisation de sources d'énergie rentables et de l'énergie renouvelable, d'édifier les capacités des Autochtones et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. La première réunion de l'équipe s'est tenue en novembre 2003 et regroupait plus de 150 délégués. Elle a permis de se pencher sur la communication, les compétences et la planification requises par le Programme. En mars 2004, bon nombre d'activités étaient déjà en marche, notamment les étapes préliminaires au recrutement de spécialistes autochtones et du Nord dans chaque région; ces spécialistes se verront confier le rôle d'intermédiaires entre les représentants du Programme et les collectivités. On a aussi entrepris l'élaboration d'un programme national de formation sur l'énergie à l'intention des membres des collectivités autochtones et nordiques. De plus, par l'intermédiaire de Ressources naturelles Canada, on a fourni du soutien technique aux bureaux régionaux d'AINC et aux collectivités. D'autres renseignements sur le Programme d'action communautaire visant les Autochtones et les habitants du Nord se trouvent à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/clc/index_f.html.

MODÈLE LOGIQUE : RÉSULTAT STRATÉGIQUE — LE NORD ET LES TERRES

RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Stimuler l'exploitation durable des ressources naturelles dans le Nord.

RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

- Améliorer la gestion de l'environnement.
- Perfectionner le savoir de base pour permettre aux résidents du Nord de prendre des décisions judicieuses.
- Instaurer un environnement fonctionnel efficace dans le Nord.

RÉSULTATS IMMÉDIATS

- Réduire les risques pour la santé humaine et environnementale à l'échelle locale.
- Obtenir de tous les intervenants (par exemple, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, Pêches et Océans Canada, Environnement Canada, le ministère de la Défense nationale et les entreprises du secteur privé) qu'ils offrent un soutien concerté en ce qui a trait au partage de renseignements, aux outils, aux politiques, aux exigences réglementaires et aux services.
- Resserrer les relations entre les groupes autochtones du Nord et le secteur privé pour favoriser l'exploitation durable des ressources dans le Nord.
- Obtenir l'engagement des résidents du Nord envers les questions liées à la gestion des ressources.
- Assurer la participation des principaux organismes à l'élaboration des politiques sur la gestion des terres dans le Nord.

PLANS ET PRIORITÉS

La gestion des ressources naturelles dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut et au large des côtes septentrionales (le pétrole et le gaz, y compris au large des côtes septentrionales du Yukon; les minéraux et le diamant; les ressources renouvelables — les terres et l'eau); l'élaboration et l'application des lois, des règlements et des politiques concernant les ressources et l'environnement dans le Nord et la recherche afférente; les stratégies pour les zones protégées; la coordination de la Stratégie de développement durable; la gestion des lieux contaminés; la coordination des activités liées à la science et à la technologie nordiques et la recherche afférente.

PROGRAMMES, RESSOURCES ET LIENS AVEC LES RÉSULTATS

	En millions de dollars	
	Dépenses prévues	Dépenses réelles en 2003–2004
Terres et ressources dans le Nord	41,9	112,5

QU'AVONS-NOUS ACCOMPLI?

Faits saillants

TERRES ET RESSOURCES DANS LE NORD

Améliorer la gestion de l'environnement : AINC a fait des progrès en réduisant les risques pour la santé humaine et environnementale associés aux lieux contaminés dans le Nord. Au 31 mars 2004, on comptait 1 826 lieux contaminés, soit trois de plus qu'en 2002–2003, ce qui représente des obligations de l'ordre de 803 millions de dollars. De ce nombre, 977 ne nécessitent pas d'intervention additionnelle ou ont été assainis. Par ailleurs, des mesures doivent être prises pour 838 de ces endroits (dont 495 n'ont pas encore été évalués pour établir le degré de contamination); et 11 représentent des obligations éventuelles. Actuellement, on se concentre sur 66 des endroits jugés hautement prioritaires. En 2003–2004, le Programme de gestion des sites contaminés a investi 61,5 millions de dollars, dont la majorité provient du nouveau Plan d'action accéléré pour les lieux contaminés fédéraux, qui est coordonné par le Secrétariat du Conseil du Trésor et Environnement Canada.

Voici une description de certaines des mesures prises à l'égard des lieux contaminés :

- En collaboration avec le gouvernement territorial du Yukon, on a mis sur pied un bureau conjoint mandaté pour assurer la gestion environnementale des lieux de type II. Ce groupe participe activement aux activités entourant quatre lieux particuliers (Faro, Mount Nansen, United Keno Hill et Clinton Creek) et à l'avancement des travaux d'assainissement, de concert avec les partenaires des Premières nations. Des bureaux de liaison communautaire ont été créés pour le projet Faro à Ross River et à Pelly Crossing.
- Dans les Territoires du Nord-Ouest, les travaux d'évaluation, de soins, d'entretien et d'assainissement se sont poursuivis à divers endroits. À la mine Giant, on a tenu de vastes consultations, à l'issue desquelles on a convenu de congeler le sol pour assurer le traitement à long terme du trioxyde de diarsenic. Le Ministère a également donné son aval à cette solution, ce qui a permis d'aller de l'avant dans le dossier.
- Au Nunavut, la mise en œuvre du nouveau plan d'assainissement de Resolution Island s'est amorcée en 2003–2004. S'étalant sur trois ans, ce plan vigoureux prévoit l'assainissement complet de Resolution Island d'ici à 2005. En 2003–2004 seulement, AINC a investi 12 millions de dollars dans les activités de nettoyage, créant plus de 90 emplois saisonniers pour les résidents du Nunavut; 88 % des personnes employées étaient des Inuit.

La gestion environnementale a été renforcée par la réalisation d'activités d'évaluation des effets cumulatifs, de gestion des zones protégées et de planification de l'utilisation des terres. On a continué de mettre en application le Cadre de gestion et d'évaluation des effets cumulatifs dans les Territoires du Nord-Ouest, notamment en organisant des réunions sur la mise en œuvre du plan directeur de ce cadre. On a évalué le potentiel en minéraux et en hydrocarbures des terres soustraites établies dans les zones protégées de Sahyoue/Edacho et du plateau Horn ainsi que celui des terres soustraites en vertu de la mise en œuvre du règlement des revendications territoriales dans la région des chaînons Richardson et du lac Travaillant. Le 7 août 2003, le président du conseil tribal des Gwich'in, le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest et le ministre fédéral ont signé le plan d'aménagement du territoire des Gwich'in. Par ailleurs, des conseils ont été prodigués à la Commission d'aménagement du Nunavut au sujet de l'ébauche du plan d'aménagement du Kitikmeot-Ouest. Ce plan demeure préliminaire jusqu'à l'étude des commentaires reçus des parties concernées durant les consultations.

Perfectionner le savoir de base pour permettre aux résidents du Nord de prendre des décisions judiciaires : Des cadres supérieurs du bureau régional ont assisté à la conférence des ministres responsables des mines dans le Nord, qui a eu lieu en mai 2003 à Dawson City, et ont participé à la planification de la réunion prévue en 2004 à Iqaluit. Donnant suite aux préoccupations permanentes de l'industrie minière, AINC a perfectionné le savoir de base sur la géoscience nordique et a facilité l'accès du public aux renseignements affichés dans le site Web. Ces renseignements peuvent aider les intervenants à prendre des décisions éclairées. AINC s'est employé à terminer la production d'une carte Web des Territoires du Nord-Ouest indiquant les terres situées dans des régions comme la province géologique des Esclaves de l'Ouest et le bassin Selwyn qui sont accessibles

pour le jalonnement et l'exploration. La cartographie du substratum rocheux dans la collectivité a aussi été terminée, et des personnes de l'endroit ont reçu une formation dans le cadre du programme de sensibilisation communautaire de Holman. En outre, on a approfondi les connaissances géoscientifiques sur le potentiel en hydrocarbures que recèle la vallée du Mackenzie, notamment en compilant des données sismiques et de l'information sur la subsurface à la lumière des évaluations régionales. Dans le but d'améliorer la prise de décisions, le personnel d'AINC a effectué une évaluation économique et stratégique des zones maritimes protégées que l'on propose d'établir dans la mer de Beaufort. Il a aussi donné des conseils au sujet des répercussions sur le développement durable d'un éventail de projets destinés à protéger les terres nordiques de l'exploration et de la mise en valeur.

Dans la vallée du Mackenzie, AINC a joué un rôle de premier plan dans l'évaluation environnementale et dans le processus d'approbation réglementaire du projet d'exploitation de la mine de diamant à Snap Lake, un projet proposé par la société De Beers Canada Mining Inc. Il a aussi dirigé les négociations de l'entente environnementale associée à ce projet, qui a été signée en mai 2004. S'inspirant des ententes antérieures conclues pour les mines Ekati et Diavik, cette entente comporte des dispositions sur la participation de la collectivité à la surveillance environnementale, à l'évaluation et à la gestion des effets cumulatifs et prévoit un dépôt de garantie en cas de fermeture ou pour la remise en état des lieux.

Au Nunavut, AINC a travaillé en étroite collaboration avec la Commission d'examen des projets de développement du Nunavut, le secteur privé et les intervenants, procédant à l'évaluation de plusieurs grands projets durant l'étape des approbations réglementaires. Au nombre de ces projets figurent la mine de diamant Jericho, qui en est à l'étape de la délivrance de permis et de la mise en valeur; la route et le port de Bathurst, qui doit maintenant faire l'objet d'une évaluation environnementale; et le projet de mine d'or de Doris North, pour lequel les promoteurs devaient produire un exposé définitif sur les incidences écologiques avant la fin de l'exercice financier.

Instaurer un environnement fonctionnel efficace dans le Nord : On a apporté des améliorations à la mise en œuvre et à l'efficacité des dispositions relatives à l'évaluation environnementale prévues dans les ententes sur les revendications territoriales et dans les lois applicables. Plus précisément, la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon* a reçu la sanction royale le 13 mai 2003 et est entrée en vigueur le 13 novembre 2004. L'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon, créé en juin 2004, est chargé de procéder à des évaluations environnementales pour tous les projets visés par la loi. Les membres de l'Office ont été désignés, et les travaux de mise en œuvre sont en cours. Parallèlement, un forum réunissant les conseils et comités des Territoires du Nord-Ouest a été organisé dans le but de faciliter la coordination des rencontres entre les conseils et comité publics, les conseils et comités de cogestion, le secteur privé, le gouvernement et d'autres intervenants concernés. Ces rencontres visent à déterminer et à mettre au point des mesures permettant de collaborer au règlement des problèmes d'intérêt commun.

En outre, le bureau régional du Nunavut a mis en œuvre une politique de régénération minière pour le territoire et a mis en application les principes de cette politique lors de la fermeture des mines à Polaris et à Nanisivik. Les promoteurs de projets miniers devront aussi tenir compte de ces principes dans leurs plans de remise en état des mines. En ce qui a trait à l'élaboration d'une loi sur la mise en valeur des ressources au Nunavut, le groupe de travail a tenu plusieurs rencontres. Les progrès dans la rédaction de ce projet de loi sont largement attribuables au processus utilisé actuellement pour recueillir des commentaires de nombreux intervenants. La prochaine étape, c'est-à-dire la première phase du processus de rédaction d'une loi, consiste à mettre au point des instructions à l'intention des rédacteurs législatifs.

AINC a poursuivi ses travaux avec les représentants du secteur privé par l'intermédiaire du Comité de synthèse industrie-gouvernement chargé de cerner les problèmes qui font obstacle à l'industrie minière et de collaborer à la recherche de solutions. Le Ministère a organisé et présidé une réunion du groupe consultatif de mise en valeur des minéraux en février 2004 à Kugluktuk. Ce groupe est formé de représentants d'AINC, de la Commission d'examen des projets de développement du Nunavut, d'autres organismes de réglementation et de la Wolfden Resources Inc., promotrice du projet d'exploitation de minéraux métalliques à High Lake. Cette rencontre a permis à chacune des parties de préciser son rôle et ses responsabilités et d'établir les exigences en matière d'information dans l'éventualité où le projet de High Lake soit soumis au processus réglementaire.

AINC veille à encourager l'application de processus multipartites dans le but d'améliorer le cadre réglementaire applicable à l'exploration et à la mise en valeur du pétrole et du gaz dans le Nord. À cet effet, le Ministère a prêté assistance au Secrétariat du projet de gaz du nord lorsque ce dernier a fait connaître le mandat de l'unité de consultation de l'État. Cette unité se voit confier des responsabilités liées aux questions fiduciaires et à la participation du public en vertu du plan de coopération sur l'aménagement d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie. Le Ministère a aussi parrainé un atelier à Fort Smith en octobre 2003. Cet atelier, auquel participaient les membres du Forum du Nord du Conseil fédéral des Territoires du Nord-Ouest, visait à inciter le secteur privé à assumer des rôles et des responsabilités de planification semblables à ceux du Secrétariat du projet de gaz du nord et de l'unité de consultation de l'État. Par ailleurs, AINC a mis sur pied un forum regroupant de nombreux intervenants afin de discuter de l'exploration et de la mise en valeur du pétrole et du gaz dans le delta du Mackenzie et dans la mer de Beaufort. Il a poursuivi la réorganisation du processus d'administration des redevances découlant de l'exploitation du pétrole et du gaz en vertu du *Règlement sur les redevances relatives aux hydrocarbures provenant des terres domaniales*, notamment en élaborant un processus de soumission électronique des redevances. Enfin, le Ministère a commencé à publier des bulletins d'information pour faire la lumière sur des questions administratives se rapportant aux redevances. Il a aussi mené de vastes consultations auprès des parties concernées dans le but de cerner les problèmes de fonctionnement et de réglementation entourant la soumission des redevances et leur garantie.

Dans le but de favoriser l'exploitation durable du pétrole et du gaz, des efforts ont été déployés pour renforcer la relation entre l'industrie et les groupes autochtones dans le Nord. Par exemple, une subvention a été accordée en août 2003 à l'Aboriginal Pipeline Group dans le but de permettre aux collectivités autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest de participer en tant que partenaires au projet d'aménagement d'un gazoduc.

Pour s'acquitter de sa responsabilité de coordonner les activités des ministères, des offices et des organismes dans le Nord, AINC a dirigé un groupe de six organismes fédéraux. Disposant d'un budget de 78 millions de dollars, ce groupe aide les organismes gouvernementaux et de réglementation à parfaire leurs capacités à travailler sur le terrain, où ils sont appelés à gérer les questions entourant le projet d'aménagement d'un gazoduc dans le Nord. Les fonds serviront à instaurer le Plan de coopération sur l'évaluation des répercussions environnementales et l'examen réglementaire d'un projet de gazoduc dans les Territoires du Nord-Ouest. Ils seront aussi utilisés pour parfaire les compétences scientifiques du gouvernement de sorte qu'il puisse défendre les intérêts des Canadiens et des résidents du Nord lors de l'élaboration du Plan de coopération. Enfin, ces fonds serviront à répondre aux exigences réglementaires et aux autres besoins essentiels en matière de compétences. On a attribué 500 000 dollars à des travaux de recherche devant servir à combler les lacunes dans l'information biophysique; cette information est nécessaire à l'évaluation environnementale et à l'examen réglementaire du projet d'aménagement d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie.

En tant qu'administrateur des redevances tirées de l'exploitation du pétrole, du gaz et des ressources minières dans le Nord, AINC a recueilli, au nom du Canada, des redevances d'environ 78 millions de dollars en 2003-2004 et des redevances de 99,4 millions de dollars provenant du tiers des intérêts de la Couronne dans les activités d'exploitation à Norman Wells. On peut se reporter à la Section cinq pour obtenir des détails sur la tarification externe.

MODÈLE LOGIQUE : RÉSULTAT STRATÉGIQUE — LE NORD ET L'ÉCONOMIE

RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Stimuler l'économie territoriale et accroître la participation des résidents du Nord.

RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

- Améliorer l'infrastructure économique dans le Nord (l'infrastructure matérielle et le savoir).
- Stimuler l'innovation et augmenter le savoir.
- Multiplier les avantages et les possibilités que l'exploitation des ressources offre aux résidents du Nord.
- Concevoir des stratégies de coopération qui misent sur le développement économique territorial.

RÉSULTATS IMMÉDIATS

- Améliorer l'infrastructure économique municipale et territoriale.
 - Parfaire la capacité administrative des résidents du Nord de participer à l'évolution du Nord, notamment dans les régions circumpolaires.
 - Mieux connaître les produits novateurs pouvant être mis à profit dans le Nord et les stratégies d'exploitation pour le Nord et ailleurs.
 - Accroître la sensibilisation à l'égard des nouvelles possibilités d'affaires pour les résidents du Nord.
 - Parfaire la capacité collective et organisationnelle d'établir, d'analyser et d'élaborer des positions sur les politiques et réagir à l'évolution dans le Nord.
-

PLANS ET PRIORITÉS

Des politiques économiques, la planification et l'exécution des programmes, y compris les programmes liés au savoir et à l'innovation; l'administration des programmes fédéraux sur l'infrastructure (le volet municipal) dans les trois territoires.

PROGRAMMES, RESSOURCES ET LIENS AVEC LES RÉSULTATS

	En millions de dollars	
	Dépenses prévues	Dépenses réelles en 2003–2004
Économie du Nord	18,5	11,3

QU'AVONS-NOUS ACCOMPLI?

Faits saillants

ÉCONOMIE DU NORD

Améliorer l'infrastructure économique dans le Nord : Étant responsable d'assurer l'essor régional dans le Nord, AINC administre les ententes du Programme Infrastructures Canada, de pair avec chacun des gouvernements territoriaux. Au total, 28 projets d'infrastructure municipale, centrés principalement sur l'amélioration des réseaux d'aqueduc et d'égouts, sont financés dans le Nord en partenariat avec les trois gouvernements territoriaux. La majorité des projets sont sur le point d'être achevés. En août 2003, le gouvernement a annoncé de nouveaux investissements dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale. Le bureau régional d'AINC a travaillé avec Infrastructure Canada à négocier avec les gouvernements territoriaux des ententes dont le financement s'élève à près de 16 millions de dollars. Ces fonds seront versés à chacun des territoires entre 2005–2006 et 2009–2010. Il ne reste plus qu'à définir l'orientation qui sera donnée aux projets.

Stimuler l'innovation et augmenter le savoir : AINC a versé environ un million de dollars à l'appui de projets d'innovation et d'édification des capacités dans l'ensemble du Nord. Cet investissement sert aussi à aider les résidents du Nord à saisir les possibilités économiques et à améliorer le savoir de base en lien avec la science, la technologie et les ressources naturelles. Au Nunavut, les projets se concentraient sur des activités d'exploitation sectorielle liées à la diversification des pêches, à l'élaboration de produits technologiques et au transfert technologique, aux pêches exploratoires et expérimentales, à l'évaluation des stocks de poisson, aux analyses de marché et à la planification stratégique. Dans les Territoires du Nord-Ouest, les projets portaient davantage sur la géoscience, l'accès à Internet à large bande et la planification économique. Au Yukon, on s'est employé à mener une étude visant à parfaire les connaissances sur la possible déstabilisation du terrain le long de la route de l'Alaska, résultat du réchauffement planétaire. Les fonds étaient aussi destinés à financer la deuxième phase du Plan d'action en innovation au Yukon et à préparer un document-cadre sur le développement économique dans le territoire (un projet du gouvernement du Yukon visant à réunir les documents sur le développement économique qui concernent le Yukon et à en faire la synthèse). Ce projet a eu une incidence directe sur la conception de la stratégie économique du Yukon intitulée *A New Direction: Building a Sustainable and Competitive Yukon Economy*, qui a été publiée en février 2004.

Multiplier les avantages et les possibilités que l'exploitation des ressources offre aux résidents du Nord :

Agissant principalement à titre d'animateur, AINC a travaillé avec d'autres membres d'un groupe témoin sur la formation minière au Nunavut (le gouvernement du Nunavut, la Nunavut Tunngavik Incorporated, les associations inuites régionales, les agents de développement économique communautaire et le secteur privé) à préparer une demande de financement dans le cadre du programme Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones, une mesure lancée récemment par Ressources humaines et Développement des compétences Canada. AINC a également donné son appui à la demande de formation présentée par la Baffin Fisheries Coalition dans le contexte du même programme.

En consultation avec divers intervenants, AINC a continué d'administrer l'application des dispositions de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*, qui exige des entreprises actives dans l'exploration, la mise en valeur et la production des hydrocarbures dans le Nord qu'elles élaborent et exécutent des plans sur les avantages dans le but d'offrir aux résidents du Nord et aux Canadiens de la formation, des emplois et des marchés de services et d'approvisionnement. Ces dispositions contribueront à d'importantes retombées économiques et auront plus de répercussions sur l'économie nordique et nationale à mesure que les activités de mise en valeur des hydrocarbures prennent de l'importance, en particulier au large des côtes.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, le Programme de remise en état des sites miniers d'AINC a contribué à l'économie grâce aux marchés commerciaux et au savoir, d'ordre technique et scientifique, sur la remise en état des mines dans un environnement nordique. Par exemple, la TliCho Logistics, une société appartenant à des Autochtones, a obtenu un marché de services de 10 millions de dollars et une adjudication ouverte de plus de 7 millions de dollars pour mener des activités de recherche sur le confinement et le traitement de l'arsenic à la mine Giant, un projet qui relève du domaine de la science et du génie.

Concevoir des stratégies de coopération qui misent sur le développement économique territorial :

Dans le discours du Trône de 2004, le gouvernement fédéral s'est engagé à élaborer une stratégie exhaustive de développement durable dans le Nord, capitalisant sur les débouchés économiques tout en protégeant l'environnement nordique. Le ministre et le secrétaire parlementaire ont été appelés à consulter les résidents du Nord et à élaborer une stratégie qui devra obtenir l'approbation des ministres. En mars 2004, le gouvernement annonçait un investissement de 90 millions de dollars dans le développement économique du Nord entre 2004–2005 et 2008–2009. En collaboration avec les résidents du Nord, on a commencé cette année à établir les investissements prioritaires et les paramètres du programme, et ces travaux se poursuivront en 2004–2005.

En tant que coordonnateur du développement économique, AINC a accepté de mettre à exécution un projet, financé par Sport Canada, qui prévoit la construction de nouvelles installations à Whitehorse pour les Jeux d'hiver du Canada de 2007.

PRINCIPAUX PARTENAIRES (LIENS AVEC D'AUTRES MINISTÈRES ET ORGANISMES)

Les partenariats formés avec les autres ministères et organismes fédéraux sont essentiels pour renforcer les territoires du Nord canadien. Le ministère des Finances Canada, le Bureau du Conseil privé et le ministère de la Justice Canada sont des partenaires clés, en particulier dans le domaine du transfert des responsabilités. AINC travaille avec Affaires étrangères Canada pour resserrer la coopération internationale sur les questions circumpolaires.

Ressources naturelles Canada, Santé Canada, Environnement Canada, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, Transports Canada, Pêches et Océans Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor et l'Office national de l'énergie participent à part entière à la prestation d'un ou de plusieurs des programmes d'AINC, notamment le programme Aliments-poste, le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, le Programme sur le changement climatique visant les Autochtones et les habitants du Nord, le Programme des sites contaminés du Nord, le projet d'aménagement d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie et, de façon plus générale, la gestion des ressources naturelles. Infrastructure Canada est un autre partenaire important dans le

renforcement de l'économie du Nord, au même titre que Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Dans certains cas, ces ministères unissent leurs efforts à ceux d'AINC ou de ses partenaires dans le Nord pour assurer la prestation conjointe des programmes et des services.

Enfin, les partenariats avec les conseils de gestion des ressources et de l'environnement du Nord, les gouvernements territoriaux, provinciaux et autochtones, les organisations responsables du règlement des revendications territoriales des Autochtones dans le Nord, le milieu des sciences et de la recherche, le secteur privé, les organisations non gouvernementales ainsi que les résidents du Nord en général apportent tous une contribution essentielle à une prestation réussie des programmes et des services d'AINC dans le Nord et à l'obtention de résultats.

VÉRIFICATIONS ET ÉVALUATIONS PERTINENTES

En mars 2003, le Bureau du vérificateur général du Canada (<http://www.oag-bvg.gc.ca>) a indiqué qu'il ferait rapport au Parlement des changements apportés aux structures de gouvernance dans le Nord, notamment pour ce qui est du transfert des responsabilités et de la gestion de la mise en œuvre de l'entente sur les revendications territoriales. Dans son rapport déposé au Parlement en février 2004, la vérificatrice générale présentait deux recommandations concernant le transfert des responsabilités au Yukon.

- Affaires indiennes et du Nord Canada devrait faire une évaluation de sa gestion du transfert de responsabilités au Yukon afin d'en tirer des leçons;
- Affaires indiennes et du Nord Canada devrait s'assurer qu'il possède un cadre approprié pour gérer la phase de mise en œuvre du transfert de responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest.

On a donné suite à ces deux recommandations (voir plus loin).

LEÇONS APPRISSES ET POINTS À AMÉLIORER

Pour tenir compte des recommandations de la vérificatrice générale sur le transfert des responsabilités au Yukon, AINC a retenu les services d'un agent contractuel indépendant chargé d'effectuer une analyse des leçons apprises. Le rapport comprenait des suggestions pour améliorer les négociations actuelles et futures sur le transfert des pouvoirs. Parmi ces suggestions, notons l'adoption de mesures plus stratégiques pour gérer les négociations ainsi que la transition et la mise en œuvre du transfert.

Dans le but de mettre en pratique les leçons apprises lors d'une démarche semblable, on a demandé que le rapport soit étudié attentivement par les parties concernées, notamment les équipes de négociation ministérielles et le négociateur en chef fédéral responsable du transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest. Des copies du rapport ont également été remises aux négociateurs en chef du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, aux membres du Sommet des Autochtones et au Bureau du vérificateur général.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE : LE FONCTIONNEMENT

Assurer une gestion stratégique des activités du Ministère

DE QUOI S'AGIT-IL?

Ce résultat stratégique soutient les autres résultats stratégiques et prévoit des mesures venant appuyer la réalisation des objectifs d'autres secteurs d'activité. Il vise à édifier et à maintenir une culture d'excellence en gestion moderne axée sur les valeurs et les résultats. Cette culture d'excellence appuie AINC, à l'interne comme à l'externe, dans la réalisation de son mandat et de ses objectifs stratégiques. Elle veille également à consolider les processus de production de rapports, de prise de décisions, de planification et de fonctionnement du Ministère; à resserrer les liens avec les Inuit, les Premières nations et les gens du Nord; à aider la société canadienne et la communauté internationale à mieux comprendre les questions qui concernent les Inuit, les Premières nations et les résidents du Nord. Ce résultat stratégique encourage l'atteinte des autres résultats stratégiques du Ministère en assurant l'administration des paiements de transfert, la communication, la gestion des litiges, la tenue de consultations, la production de rapports par les Premières nations, la gestion du risque, le développement durable et la gestion des situations d'urgence en plus de favoriser le soutien interne et l'orientation stratégique, la cohésion interne et la discipline au sein du Ministère.

LIENS AVEC LES PRINCIPAUX RÉSULTATS ÉNONCÉS DANS LE RAPPORT SUR LES PLANS ET LES PRIORITÉS DE 2003-2004

- Améliorer les activités

MODÈLE LOGIQUE

RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Promouvoir l'excellence en gestion pour favoriser l'atteinte des résultats stratégiques.

RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

- Établir des relations durables et visionnaires, qui misent sur la collaboration avec les Inuit, les Premières nations, les résidents du Nord, les autres ministères du gouvernement et les autres ordres de gouvernement.
 - Atteindre des objectifs en matière de politiques publiques grâce à une perception commune quant à l'orientation, aux priorités et aux résultats.
-

RÉSULTATS IMMÉDIATS

- Adopter une stratégie uniforme et efficace pour aborder les discussions interministérielles et intergouvernementales et entretenir le dialogue avec les Inuit, les Premières nations et les résidents du Nord.
 - Définir un plan d'action commun, élaborer un cadre axé sur les résultats en collaboration avec les Inuit, les Premières nations, les résidents du Nord et d'autres partenaires, notamment les autres ministères du gouvernement et les autres ordres de gouvernement, et entreprendre les premières étapes de mise en œuvre de ce cadre.
 - Produire, de concert avec les Inuit, les Premières nations et les résidents du Nord, des rapports publics équilibrés, transparents, faciles à comprendre et capables de sensibiliser davantage les parlementaires et le public aux questions autochtones et aux progrès réalisés dans ce dossier.
 - Améliorer la capacité du Ministère, des Inuit, des Premières nations et des résidents du Nord de gérer le risque.
-

PLANS ET PRIORITÉS

- La participation des Inuit, des Premières nations et des résidents du Nord aux processus de prise de décisions, leur représentation au sein des organismes décisionnels et la promotion d'une stratégie d'intégration.
- Des plans d'action et des résultats centrés sur le partenariat et élaborés conjointement par les bureaux régionaux, les Premières nations et AINC.
- La participation des institutions inuites, des Premières nations et du Nord à la conception, l'élaboration et la publication d'un bulletin sur les questions autochtones.
- La participation des fournisseurs de services aux Autochtones à la mise en œuvre du cadre axé sur les résultats.
- L'élaboration et l'adoption d'une stratégie uniforme et efficace pour aborder les discussions interministérielles et intergouvernementales et pour entretenir le dialogue avec les Inuit, les Premières nations et les résidents du Nord.
- L'évaluation du niveau de sensibilisation du public à l'égard des questions concernant les Inuit, les Premières nations et le Nord, l'évaluation du niveau de compréhension de la nature évolutive des relations avec les Inuit, les

Premières nations et les résidants du Nord ainsi que l'adaptation des activités et des produits de communication, au besoin.

- La promotion de la fonction de contrôleur moderne et le maintien des progrès vers l'accomplissement de cette fonction.
- L'évaluation et la gestion dynamiques des risques organisationnels et stratégiques et la définition d'un profil de risque intégré et de haut niveau, qui s'harmonise avec le cadre axé sur les résultats.
- La simplification des mécanismes de responsabilisation, de production de rapports et d'échange de renseignements.
- L'établissement de liens entre, d'une part, les ressources des programmes et le rendement et, d'autre part, les résultats stratégiques du Ministère et la présentation des résultats en fonction cadre de responsabilisation.
- L'établissement d'un cadre de planification et de production de rapports qui intègre des stratégies liées à l'information et aux ressources humaines.
- L'adaptation du Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique à la situation à AINC en insistant sur la coopération et la confiance.

PROGRAMMES, RESSOURCES ET LIENS AVEC LES RÉSULTATS

	En millions de dollars	
	Dépenses prévues	Dépenses réelles en 2003-2004
Gestion et administration du Ministère	303,2	445,5

QU'AVONS-NOUS ACCOMPLI?

Faits saillants

GESTION ET ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

Une main-d'œuvre exemplaire :

- De mars 2003 à mars 2004, la représentation des Autochtones aux postes de cadres est passée de 42 à 46, ce qui représente une augmentation annuelle de 9,5 %. Durant la même période, le nombre de femmes occupant des postes de cadre a également connu une hausse de 3 %.
- Tous les besoins en dotation pour les postes de cadres font l'objet d'un examen par le comité du renouvellement du personnel de direction pour s'assurer que la représentation des Autochtones n'est pas négligée. Dans le but de favoriser la prise de décisions éclairées, on remet dorénavant au comité les statistiques sur l'équité en matière d'emploi chez les Autochtones, pour chaque secteur et pour chaque région.
- AINC continue d'honorer son engagement envers la stratégie d'emploi; selon cette stratégie, les Autochtones doivent représenter 50 % des employés recrutés, comme il est énoncé dans la lettre d'entente entre l'Assemblée des chefs du Manitoba et le Ministère, signée en 1996. Il continue aussi de recourir au Programme d'emploi des Autochtones pour réaliser son objectif. AINC s'est également fixé comme objectif d'offrir aux Autochtones 50 % des inscriptions au Programme de stagiaires en gestion et au Programme des cours et affectations de perfectionnement.
- Au 31 mars 2004, 30 % du personnel d'AINC est d'origine Autochtone (1 138 des 3 788 employés de statut indéterminé).

La participation des Autochtones aux programmes d'emploi et de perfectionnement du gouvernement fédéral : AINC continue de prêter assistance aux Autochtones à la recherche d'un emploi ainsi qu'aux gestionnaires de la fonction publique fédérale qui cherchent des employés autochtones. Ainsi, il s'affaire à former des partenariats permanents avec la Commission de la fonction publique, à mettre à jour le site Web sur l'emploi des Autochtones et à participer à des foires de l'emploi autochtone dans toutes les régions du pays. Voici des exemples précis de ce qu'il a accompli :

- Le Ministère a instauré le Répertoire de diplômés universitaires autochtones pour promouvoir le recrutement de diplômés universitaires autochtones en passant par le processus de recrutement postsecondaire de la Commission de la fonction publique. AINC soumet les candidats à une évaluation en quatre étapes : le processus de déclaration autochtone; l'examen de compétences en communication écrite et l'examen de

recrutement des diplômés; l'exercice de simulation des fonctionnaires; la vérification des références. Le nom des candidats retenus est ensuite ajouté à une base de données accessible aux gestionnaires chargés du recrutement. Ce répertoire procure aux gestionnaires un moyen facile et beaucoup plus rapide de recruter des diplômés universitaires autochtones compétents et qualifiés, qui ont été présélectionnés par un agent responsable.

Pour établir des partenariats afin d'augmenter la participation et la représentation des Autochtones dans l'ensemble de la fonction publique, AINC travaille étroitement avec la Commission de la fonction publique à ajouter le nom d'un plus grand nombre de candidats autochtones à divers répertoires. En plus du Répertoire de diplômés universitaires autochtones, de nouvelles mesures ont été mises en place en 2003–2004, notamment le Programme de perfectionnement des compétences des Autochtones, offert par l'entremise du Programme fédéral d'expérience de travail de la Commission de la fonction publique.

Le leadership et l'apprentissage :

- Comme l'exige la Politique pour l'apprentissage continu dans la fonction publique du Canada, la Direction générale des ressources humaines a consulté la communauté de praticiens et d'autres intervenants afin de trouver une façon plus stratégique d'aborder l'apprentissage permanent. La nouvelle politique sur l'apprentissage continu du Ministère a été approuvée en mars 2004 et entrera en vigueur en 2004–2005. Elle s'harmonise avec le cadre axé sur les résultats et se fonde sur huit engagements en matière de politiques d'apprentissage, dont une stratégie d'apprentissage électronique. Pour assurer des investissements plus stratégiques, les programmes ministériels d'apprentissage, de formation et de perfectionnement ont été mis en conformité avec la nouvelle politique sur l'apprentissage continu. La communauté de praticiens qui a participé aux premières consultations aidera la Direction générale des ressources humaines à appliquer la politique à l'ensemble du Ministère.
- Les programmes de formation sur la sensibilisation aux cultures autochtones et inuites ont été évalués et révisés. En plus des ateliers de sensibilisation culturelle, AINC incite les employés à participer à l'expérience du paiement des annuités prévues dans les traités, offerte dans diverses régions du pays. Les deux programmes aident les employés à mieux comprendre la culture et l'histoire des Autochtones et des Inuit ainsi que la relation qui existe entre AINC et ses partenaires inuits et des Premières nations.
- AINC dispose des services d'un conseiller en orientation professionnel qui travaille à temps plein à organiser des ateliers de perfectionnement professionnel et à fournir des services de consultation individuels aux employés de l'administration centrale et des bureaux régionaux. Les services d'orientation professionnelle ont été révisés en 2003–2004, à la lumière des commentaires présentés par les clients. Les révisions apportées ont pour but d'aider davantage les participants à élaborer des plans de carrière et des plans d'apprentissage plus efficaces et à être en mesure de les respecter. Dans l'intention de faire la promotion de l'apprentissage continu en milieu de travail, le Centre d'apprentissage d'AINC a tenu une série de déjeuners-causeries sur divers sujets d'intérêt pour les employés.
- La première étape d'un programme expérimental d'apprentissage du rôle de dirigeant a été complétée dans les bureaux régionaux d'AINC dans l'Atlantique, en Colombie-Britannique et au Québec. À la suite d'une évaluation, des révisions ont été apportées au programme pour enrichir l'apprentissage des participants. Au cours de la deuxième étape, les participants se prêteront à un apprentissage pratique, dans le cadre duquel ils se concentreront sur un projet, un problème ou un défi régional, qui les amènera à acquérir des connaissances, des compétences et des habiletés individuelles et collectives en trouvant des solutions et en travaillant à l'atteinte de résultats.
- Conformément à son engagement de tenir un dialogue soutenu sur les valeurs fondamentales du Ministère et sur les valeurs et l'éthique de la fonction publique, chaque cadre supérieur est coté en fonction de ses valeurs et de ses compétences de direction dans le contexte de l'évaluation du rendement. Ces sujets font l'objet de discussions lors de l'examen annuel du rendement et s'inscrivent dans l'évaluation de la performance des cadres.

La cohérence des activités : En juillet 2003, AINC a créé le Secteur du soutien aux opérations régionales et de la prestation de services, qui comprend un bureau national et sept bureaux régionaux au sud du 60^e parallèle. En plus de montrer l'importance de mener des activités cohérentes au sein d'un ministère intégré, bien géré et capable de respecter ses engagements stratégiques, la création de ce nouveau secteur reconnaît que la relation

unissant le gouvernement du Canada et les Premières nations se définit en grande partie par des échanges au quotidien avec les dirigeants, les administrateurs et les membres des Premières nations. Elle se fonde aussi sur l'intégrité de la structure d'exécution des programmes, la communication de messages stratégiques cohérents et la participation efficace des Premières nations aux processus porteurs de changements.

Durant sa première année d'activité, le Secteur du soutien aux opérations régionales et de la prestation de services a insisté sur l'établissement de relations de travail horizontales efficaces, sur la mise à profit de ses capacités de planification et sur l'amélioration du mode de prestation des services. Travaillant avec les autres secteurs, ce secteur s'assurera que les processus de planification et les politiques tiennent compte des réalités régionales et sont mis en œuvre de manière cohérente et uniforme dans toutes les régions.

Il s'est également employé à instaurer des pratiques de gestion moderne et fondées sur l'approche « un plan, un processus » dans le but d'édifier une culture de planification et d'aider les gestionnaires régionaux à communiquer les priorités stratégiques, à faire progresser les mesures nationales en respectant le budget disponible et à travailler avec les Premières nations à élaborer des plans communautaires complets, qui misent sur la qualité de vie et l'autosuffisance.

Dans le but d'améliorer la prestation de services et d'accroître la responsabilisation, le Secteur s'est investi dans divers secteurs d'activité clés : par la *transformation des services*, il examine comment AINC peut renforcer ses méthodes de prestation de services en travaillant avec les Premières nations, leurs organisations et les partenaires. En offrant un *appui aux intervenants de première ligne*, le Secteur donne aux employés de première ligne les outils dont ils ont besoin pour travailler avec les Premières nations dans un environnement complexe et en constante évolution. Enfin, il se penche sur les *normes de service* dans le but de mettre en évidence les liens entre les services, les résultats et les dépenses.

La gestion du risque : Au cours des dernières années, le Ministère a établi un profil de risque ou a effectué des évaluations stratégiques du risque pour relever les problèmes potentiels qui peuvent se poser dans les secteurs et les bureaux régionaux.

Le renouvellement des autorisations, la production de tableaux énonçant les résultats stratégiques ainsi que l'élaboration imminente d'un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats et d'un cadre de vérification axé sur les risques changent la façon dont le Ministère mène ses activités. Ces travaux ont des répercussions sur les risques qui se posent au Ministère.

On s'attend à ce que le nouveau cadre axé sur les résultats facilite le changement de mentalité au point de vue de la gestion (de sorte qu'elle mise davantage sur les résultats et qu'elle tienne compte des risques inhérents à l'atteinte de tels résultats), principalement grâce à une planification ministérielle revitalisée.

Parmi les résultats devant être atteints pour assurer la réussite de l'ensemble de la structure, notons :

- l'adoption d'une nouvelle stratégie de l'information pour le Ministère;
- l'établissement d'un profil de risque intégré et de haut niveau;
- la préparation de rapports faisant référence au nouveau cadre axé sur les résultats;
- l'adoption d'une stratégie pour les systèmes de gestion de l'information.

La gestion des litiges : Grâce à son approche par portefeuille, la Direction générale de la gestion et du règlement des litiges continue d'analyser et de préciser les sources des litiges. La Direction générale a entrepris une étude approfondie de son inventaire de dossiers dans le but de gérer les litiges de façon plus stratégique. Cette étude a aussi permis à AINC de s'unir au ministère de la Justice Canada pour former un partenariat constructif et efficace capable d'optimiser l'utilisation des ressources. Des stratégies de règlement portant sur des dossiers précis et établies en fonction des portefeuilles se sont révélées efficaces, comme le démontrent les 17 règlements à l'amiable conclus en 2003–2004. Les négociations se poursuivent aussi dans un certain nombre d'autres dossiers. Les règlements négociés sans passer par les litiges accusatoires et souvent interminables contribuent à améliorer et à resserrer les relations avec les Inuit, les Premières nations et les résidents du Nord. Cependant, la réussite ne se mesure pas seulement au nombre de règlements conclus. Elle s'évalue aussi par le nombre de fois où les

négociations aboutissent à un règlement, par le degré d'atténuation des risques financiers et politiques que les règlements permettent d'atteindre et par la solution apportée à des problèmes complexes de longue date. De plus, AINC a consolidé son processus de prise de décisions en matière de litiges et s'efforce de simplifier le processus des règlements à l'amiable. Bien qu'il oriente ses efforts vers la gestion et le règlement des litiges, il devra continuer de parfaire sa capacité d'élaborer des stratégies préventives qui tiennent compte des analyses de l'inventaire et des révisions apportées aux pratiques, aux politiques, aux règlements et aux lois associés à l'exécution des programmes, à la gestion financière et à l'administration des affaires des Inuit et des Premières nations.

Le Système d'inscription des Indiens et le Système des noms de bande : Le Système d'inscription des Indiens et le Système des noms de bande sont entièrement restructurés, intégrés, appliqués et remis en usage depuis décembre 2003. Ces systèmes sont une façon plus sécuritaire et respectueuse de délivrer les certificats de statut d'Indien. Ils permettent de procéder en ligne à une inscription à titre d'Indien, au renouvellement du certificat de statut d'Indien et à la mise à jour de l'information sur les événements de la vie. Les administrateurs du Système d'inscription des Indiens, qui œuvrent auprès de 140 bandes au pays, ont reçu de la formation et ont maintenant un accès électronique au Système d'inscription des Indiens, à l'instar de quelque 600 autres utilisateurs à l'administration centrale. La participation et la collaboration des Premières nations ont été essentielles à la réussite de ce projet.

L'accès aux publications du Ministère :

Le Ministère s'est employé à mettre au point un portail menant à une bibliothèque virtuelle qui permettra aux Canadiens de trouver et de consulter les publications ministérielles, qu'elles soient historiques ou contemporaines, ainsi que d'autres titres commerciaux importants. Ce portail est une passerelle Web pour accéder à la bibliothèque et aux collections de recherche du Ministère, qui comptent d'intéressants documents. Une fois que le portail sera en fonction, il permettra d'améliorer le partage de renseignements et la communication.

Les relations internationales :

- La Direction des relations internationales a appuyé la participation des représentants autochtones à un atelier nord-américain sur la propriété intellectuelle et le savoir traditionnel, réunissant des représentants du Canada et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Elle a également pris part à deux séances du comité intergouvernemental de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, au cours desquelles on a abordé la question du savoir traditionnel, des ressources génétiques et du folklore.
- La Direction des relations internationales a obtenu plus de 300 000 dollars de différentes divisions d'AINC pour appuyer le Forum forestier des peuples autochtones, une activité officielle qui s'est déroulée en septembre 2003 dans le cadre du XII^e Congrès forestier mondial.
- La Direction a aussi appuyé la participation des Autochtones à la septième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui a eu lieu en février 2004 à Kuala Lumpur, en Malaisie.
- La Fondation nationale des réalisations autochtones a pour but d'inciter les jeunes autochtones à découvrir leurs talents en faisant connaître et en encourageant les réalisations dans les arts visuels et les arts du spectacle, les affaires, la santé et les sciences. En 2003–2004, la Fondation a reçu 1,6 millions de dollars de la part de cinq ministères fédéraux, une campagne de financement coordonnée par la Direction des relations internationales.
- La Direction des relations internationales était membre de la délégation canadienne à un colloque d'experts sur les peuples autochtones et l'administration de la justice, qui a eu lieu en novembre 2003 à Madrid, et au Séminaire des Nations Unies sur les traités, accords et autres arrangements constructifs conclus entre États et peuples autochtones, qui s'est déroulé en décembre 2003 à Genève. Des documents dans lesquels sont énoncés les points de vue et les recommandations du gouvernement du Canada ont été déposés lors des deux colloques.
- La Direction s'est chargée de préparer les représentants canadiens à participer au Forum global sur des peuples autochtones et la société de l'information, l'une des activités les plus importantes et les plus fructueuses se déroulant en parallèle avec le Sommet mondial sur la société de l'information, qui a eu lieu à Genève en décembre 2003. Le Forum global a permis aux participants de se pencher sur les possibilités et les obstacles entourant la participation entière et efficace des peuples autochtones à la société de l'information. Compte tenu de la participation active des Autochtones au Sommet mondial, on a fait mention des Autochtones à

quelques reprises dans la déclaration et le plan d'action résultant de la rencontre. Ces deux documents incitent les États et les peuples autochtones à étudier la faisabilité d'un projet qui vise à établir, à l'intention des peuples autochtones, des portails nationaux mettant en jeu de nombreux intervenants.

- La neuvième séance du Groupe de travail sur les populations autochtones responsable de rédiger le Projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a eu lieu à Genève en septembre 2003. Il convient de noter que des discussions sur le fond y ont été engagées et que les États et les participants autochtones ont présenté des propositions concrètes sur la question de l'autonomie gouvernementale. De plus, un certain nombre d'États clés ont indiqué, en réponse à une proposition conjointe du Canada et de l'Australie, qu'ils modifieraient les articles s'appliquant aux terres et aux ressources. On attendait une telle décision depuis longtemps. Malgré des discussions fructueuses sur un certain nombre d'articles moins controversés, il n'a pas été possible d'en venir à un consensus sur l'ensemble des articles modifiés à la lumière des consultations menées auprès des États et des participants autochtones.

L'analyse de l'égalité des sexes : AINC a amorcé en 2003–2004 la mise en œuvre d'une stratégie quinquennale visant à réorienter l'analyse comparative de l'égalité des sexes. Cette stratégie interne comporte cinq éléments clés : l'édification des capacités, l'engagement de la haute direction, l'élaboration et le soutien d'un réseau en la matière, la mise sur pied d'un projet expérimental et une analyse environnementale. La Direction des questions féminines et de l'égalité entre les sexes coordonne la stratégie, qui a pour objectif de veiller à ce que les politiques, les programmes, les lois et toutes les autres mesures reposent sur une solide analyse comparative de l'égalité des sexes.

La sensibilisation du public aux questions autochtones : Du matériel d'information et de sensibilisation du public est élaboré à chaque table de négociation, au besoin, pour permettre au public de comprendre les négociations sur l'autonomie gouvernementale et se rallier ainsi un plus grand appui.

- Issue d'un travail de collaboration, une stratégie nationale de communication a été réalisée pour appuyer les activités régionales et les activités du comité de coordination de la Journée nationale des Autochtones. Au nombre des activités menées à l'occasion de cette journée figuraient une campagne nationale d'exécution des commandes de publications ciblant les écoles, les bibliothèques et d'autres groupes communautaires autochtones et non autochtones; des annonces publicitaires dans les cinémas; une campagne nationale de publicité en anglais et en français (et dans certains cas, en inuktitut) dans deux grands quotidiens et dans les médias écrits et radiophoniques autochtones. Du matériel a également été distribué par Via Rail et Air Creebec ainsi que par certains députés, à même les foyers de leurs citoyens. À l'occasion de foires et d'autres événements, un stand de la Journée nationale des Autochtones était installé. La Direction générale des communications a également aidé Diversification de l'économie de l'Ouest Canada à produire un script vidéo et une annonce d'intérêt public.
- Le Centre d'appel et de renseignements généraux d'AINC a amélioré l'accès à l'information sur les programmes et les services du Ministère en offrant un service téléphonique sans frais pour la population générale (1 800 567-9604) et pour les malentendants et en prolongeant ses heures d'ouverture afin de couvrir tous les fuseaux horaires canadiens. En plus de fournir des renseignements, le Centre d'appel dirige les demandes vers les spécialistes pertinents à AINC et dans d'autres ministères, s'il y a lieu, et distribue des publications ministérielles. En 2003–2004, le Centre d'appel a donné suite à 28 267 demandes, soit plus du double que l'année précédente, et a distribué 773 305 produits (publications, affiches, signets, etc.).
- La Section de sensibilisation du public a permis à des Autochtones inscrits au deuxième cycle du niveau secondaire et à des élèves non autochtones de participer à une série de quatre diffusions en direct sur le Web. Les élèves prenaient part à l'expérience à partir de leur salle de classe et faisaient parvenir leurs questions aux jeunes autochtones par courriel via le site Web. La stratégie de sensibilisation du public comporte plusieurs autres éléments, notamment le site Web Carrefour Jeunesse pour les élèves et les enseignants; des annonces publicitaires et d'autres produits promotionnels destinés à faire connaître 15 différentes publications imprimées, comme *À travers le regard de Mala*, une nouvelle publication qui met en vedette un jeune inuit et qui s'adresse aux élèves de niveau intermédiaire; le soutien et la promotion du programme de Patrimoine canadien intitulé *Rencontres du Canada* dans le but d'encourager un plus grand nombre d'élèves

autochtones à participer; la participation à diverses conférences sur l'éducation afin de promouvoir le matériel de sensibilisation du public d'AINC; des révisions majeures à une importante publication, *Les Premières nations du Canada*.

PRINCIPAUX PARTENAIRES (LIENS AVEC D'AUTRES MINISTÈRES ET ORGANISMES)

En plus des associations décrites précédemment, des partenaires et des intervenants importants ont déployé des efforts pour atteindre le résultat stratégique associé au fonctionnement du Ministère.

- Au nombre des ceux qui ont participé à la mise en œuvre du Système d'inscription des Indiens, notons le ministère des Finances de la Saskatchewan, le ministère du Revenu de l'Alberta ainsi qu'un bon nombre d'intervenants issus des 140 bandes utilisatrices et parmi les 600 utilisateurs du Système.

VÉRIFICATIONS ET ÉVALUATIONS PERTINENTES

Une vérification du processus d'inscription des Indiens a été réalisée en mai 2003. De plus, la Fondation nationale des réalisations autochtones a dû se prêter à une évaluation en 2003–2004.

LEÇONS APPRISSES ET POINTS À AMÉLIORER

Le Ministère a déterminé qu'il était nécessaire de procéder à un examen interne des méthodes de collecte des données. Dans ce contexte, on a envisagé la possibilité de réduire les exigences en matière d'information et de simplifier le processus de collecte des données.

COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES

RAISON D'ÊTRE

La Commission canadienne des affaires polaires est responsable de suivre de près l'information qui circule au sujet des régions polaires et s'occupe d'en faire la promotion et la diffusion; de sensibiliser le public à l'importance des sciences polaires au Canada; de rehausser le profil international du Canada à titre de nation circumpolaire; de conseiller le gouvernement sur l'orientation que doivent prendre les politiques en matière de sciences polaires.

DE QUOI S'AGIT-IL?

La Commission travaille à l'atteinte d'un résultat stratégique spécifique : permettre aux Canadiens de participer adéquatement aux mesures nationales et internationales entreprises dans le domaine de la science et de la technologie en régions polaires afin d'améliorer la compréhension des questions polaires. Le résultat dont il est question ici a pour but d'aider le Canada à maintenir son rôle de chef de file parmi les nations polaires en veillant à ce que les scientifiques canadiens aient accès à une aide financière, à des ressources et à un soutien approprié sur les plans de la logistique et de l'infrastructure. De cette façon, le Canada sera en mesure de maintenir les normes élevées exigées des chercheurs canadiens intéressés par la science polaire; de veiller à ce que les Canadiens comprennent mieux l'Arctique et son rôle dans le changement climatique planétaire; de mieux faire comprendre comment vivre et prospérer dans les régions nordiques du Canada.

LIENS AVEC LES PRINCIPAUX RÉSULTATS ÉNONCÉS DANS LE RAPPORT SUR LES PLANS ET LES PRIORITÉS DE 2003-2004

- Enrichir et transmettre le savoir sur les régions polaires.

MODÈLE LOGIQUE

RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Permettre aux Canadiens de participer adéquatement aux mesures nationales et internationales entreprises dans le domaine de la science et de la technologie en régions polaires afin d'améliorer la compréhension des questions polaires.

RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

- Élaborer une politique nationale sur la recherche scientifique dans le Nord à l'intention des gouvernements fédéral, territoriaux et internationaux ainsi que des instituts et des organismes de recherche.
- Veiller à ce que les ministères et les organismes gouvernementaux réalisent des activités de recherche appropriées.

RÉSULTATS IMMÉDIATS

- Représenter le point de vue du Canada au sein des organisations internationales et dans le cadre de mesures internationales.
- Obtenir des intervenants dans l'Arctique qu'ils sensibilisent davantage la communauté nationale et internationale aux questions et aux activités de recherche rapportant aux régions polaires.
- Obtenir des ministères du gouvernement et des conseils subventionnaires qu'ils donnent davantage leur appui à la recherche polaire canadienne et au renouvellement de l'infrastructure de recherche.
- Assurer une participation appropriée de tous les intervenants aux discussions sur les politiques visant l'Arctique et aux décisions concernant la recherche dans l'Arctique, notamment lorsqu'elles visent les Inuit, les organisations non gouvernementales, les autres gouvernements, etc.
- Assurer la participation active des intervenants pertinents à la recherche et à l'élaboration de politiques visant l'Arctique.

PLANS ET PRIORITÉS

- Renseigner les Canadiens sur les sciences polaires.
- Créer des partenariats pour enrichir le savoir polaire.
- Faciliter la recherche bilatérale et multilatérale.
- Rehausser la présence du Canada au sein des organisations internationales.
- Défendre l'importance des sciences et de la technologie polaires au Canada.

PROGRAMMES, RESSOURCES ET LIENS AVEC LES RÉSULTATS

	En millions de dollars	
	Dépenses prévues	Dépenses réelles en 2003-2004
Commission canadienne des affaires polaires	1,0	1,0

QU'AVONS-NOUS ACCOMPLI?

Faits saillants

La Commission canadienne des affaires polaires représente le Canada au Comité international des sciences dans l'Arctique (<http://www.iasc.no>) et au Comité scientifique pour les recherches antarctiques (<http://www.scar.org>). À ce titre, la Commission a été appelée à animer une discussion sur le rôle du Canada lors de l'Année polaire internationale 2007–2008 (<http://www.ipy.org>) et à faire participer les Canadiens à la planification des activités liées à cet événement. Au cours des 18 derniers mois, il est devenu évident que non seulement les Canadiens sont intéressés à participer aux activités de l'Année polaire internationale, mais ils veulent y jouer un rôle important. Grâce en grande partie aux efforts des Canadiens, le programme de recherche de l'Année polaire internationale devrait prévoir des activités destinées à surveiller et à comprendre le changement qui s'opère et les dimensions humaines que revêt un tel changement. L'information qui sera recueillie durant cette année portera principalement sur la recherche sociale, économique et culturelle. Pour le Canada, il est donc essentiel que le programme de l'Année polaire internationale tienne compte des besoins en recherche des collectivités nordiques.

Dans le processus d'élaboration du programme national, la Commission a commencé à informer et à consulter les collectivités nordiques et la communauté universitaire afin de pouvoir définir les activités que le Canada entreprendra au cours de l'année, de recueillir des commentaires quant à la planification de l'événement et de favoriser la réalisation de projets dans l'ensemble du pays et dans l'ensemble des régions du Nord. La Commission canadienne des affaires polaires a mis sur pied un comité directeur national et a tenu, en mars 2004, les premières d'une série de consultations communautaires portant sur l'Année polaire internationale. Les participants à ces consultations, qui se sont déroulées à Whitehorse, provenaient d'un large éventail d'organisations, notamment des instituts de recherche nordique, des ministères fédéraux et territoriaux, des collègues et des universités, des organisations autochtones et des entreprises du secteur privé.

La Commission et le Comité canadien de recherches antarctiques ont organisé, à l'université de l'Alberta, un atelier international intitulé « Polar Connections » dans le but d'élaborer, peut-être à temps pour l'Année internationale, un cadre devant servir à orienter le Programme canadien de recherches antarctiques. Cette démarche donne suite à un document stratégique de la Commission intitulé *La science antarctique et les liens bipolaires : une stratégie pour le Canada* (http://www.polarcom.gc.ca/francais/antarctic/pdf/antarctic_sciences_enfr.pdf). Dans cette stratégie, on recommande des façons pour le Canada d'accroître ses activités de recherche dans l'Antarctique. L'atelier a accueilli 55 personnes en provenance de sept pays et ayant des antécédents différents. De l'avis de nombreux scientifiques canadiens œuvrant dans l'Antarctique, l'atelier a permis, pour la première fois, de discuter de problèmes collectifs et de réfléchir ensemble à la création d'un programme national de recherche. Il a également démontré que le Canada comptait d'éminents experts dans divers domaines liés à la science antarctique, mais que, compte tenu du soutien limité actuellement offert à la recherche, rares sont ceux qui peuvent donner suite à leur intérêt pour l'Antarctique. Le grand nombre d'élèves présents à l'atelier est de bon augure pour le recrutement de scientifiques polaires. Un rapport sera produit au cours de l'été 2005.

En mai 2003, des représentants de la Commission ont rencontré des membres du conseil d'administration de la United States Arctic Research Commission (<http://www.arctic.gov/about.htm>) et de l'Arctic Institute of North America (<http://www.ucalgary.ca/aina>) à Calgary. Cette rencontre avait pour but d'aborder les questions d'intérêt commun se rapportant aux régions polaires et de discuter de stratégies destinées à accroître le financement versé à l'institut et à rehausser son profil.

En collaboration avec le Secrétariat du Forum des recherches nordiques (<http://www.nrf.is>), le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, la Ville de Yellowknife et l'Aurora College, la Commission a organisé le troisième forum intitulé « Le robuste Nord », qui doit avoir lieu à Yellowknife à l'automne 2004. Le Forum des recherches nordiques sert de tribune pour discuter des politiques et pour partager des renseignements sur la recherche nordique. Les réunions se tiennent tous les deux ans, et y participent un large éventail de scientifiques, de décideurs et d'intervenants. S'inspirant des thèmes des deux forums publics précédents, la rencontre à Yellowknife amènera les participants à se pencher sur les problèmes qui freinent la capacité des résidents du Nord de s'adapter au changement.

De concert avec la Mission du Canada auprès de l'Union européenne, la Commission a organisé un colloque Canada-Union européenne sur l'évaluation environnementale, le changement climatique et les répercussions des politiques dans l'Arctique. On trouve d'autres renseignements à ce sujet à l'adresse <http://www.dfait-maeci.gc.ca/canadaeuropa/eu/pub/infoflash/infoflash22.htm> (en anglais seulement). Le colloque visait à permettre aux chercheurs et aux décideurs participants de partager leur expérience et de discuter des questions, des préoccupations et des possibilités associées à la recherche arctique, et ce, dans le but de stimuler la recherche menée par des scientifiques du Canada et de l'Union européenne. Au nombre des participants figuraient les titulaires de chaires de recherche du Canada en sciences boréales, des chercheurs et des homologues gouvernementaux de l'Europe et des représentants de la Commission européenne, de l'Agence européenne pour l'environnement et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. La rencontre a attiré un plus grand nombre de participants qu'on s'y attendait et s'est révélée très fructueuse pour l'échange de renseignements ainsi que pour l'établissement et le resserrement des relations entre les spécialistes du Canada et ceux de l'Europe.

La Commission a mis à jour et a enrichi son répertoire de chercheurs, une base de données en ligne qui dresse une liste des spécialistes des questions polaires et témoigne du coup de la riche expertise du Canada dans ce domaine. Hébergé dans le site Web de la Commission (<http://www.polarcom.gc.ca>), il compte près de 2 000 noms. La liste a augmenté de près du tiers en l'espace de quelques mois. On y donne les coordonnées actuelles de personnes-ressources, une liste plus précise de mots clés et une bibliographie à jour des récentes publications de chaque spécialiste mentionné. Les commentaires reçus des utilisateurs sont favorables, et la Commission reçoit régulièrement des mises à jour et de nouvelles entrées provenant de spécialistes canadiens et internationaux.

La Commission a publié quelques numéros du *Méridien*, son bulletin sur les sciences arctiques, et le *Bulletin du Réseau canadien de recherches antarctiques*, qui diffuse des renseignements récents sur la recherche polaire à l'intention des lecteurs au Canada et à l'étranger. Les deux bulletins sont publiés sous forme imprimée et sont affichés dans le site Web de la Commission. Des données empiriques — notamment des commentaires des lecteurs, le fait que les chercheurs canadiens en sciences polaires sont disposés à présenter des articles, la mention d'un article du *Méridien* dans un bulletin scientifique sur l'Arctique à grand tirage aux États-Unis et l'utilisation de ces publications comme matériel didactique dans les universités — laissent entendre que ces deux bulletins sont efficaces et réussissent à joindre le public ciblé (<http://www.polarcom.gc.ca/francais/publications.html>).

La Commission a produit le quatrième rapport annuel sur les Indicateurs de la connaissance polaire, grâce auxquels on arrive à cerner les tendances qui se dessinent dans le domaine de la science polaire au Canada et à montrer l'incidence des politiques actuelles sur la science. Ce quatrième rapport présente les données de 2001 et est affiché dans le site Web de la Commission. On a continué d'apporter des améliorations à la méthodologie et à la collecte des données. Les Indicateurs de la connaissance polaire représentent une activité qui s'étend à long terme. Il faudra encore quelques années avant d'avoir en main une quantité suffisante de données pour déterminer avec précision les prochaines tendances (<http://www.polarcom.gc.ca/francais/publications.html>).

En dépit des modestes fonds de soutien dont la Commission dispose, cette dernière a fourni une aide financière aux partenaires suivants :

- Association universitaire canadienne d'études nordiques, dans le cadre des bourses d'études en recherche nordique (<http://www.cyberus.ca/~acuns>);
- International PhD School for the Study of Arctic Societies, à l'occasion du deuxième colloque international à Iqaluit, au Nunavut;
- International Conference on Arctic Margins, à l'occasion de la quatrième conférence internationale à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse (<http://www.icamiv.org>).

PRINCIPAUX PARTENAIRES (LIENS AVEC D'AUTRES MINISTÈRES ET ORGANISMES)

Comme en témoignent ses activités menées en 2003–2004, la Commission travaille en étroite collaboration avec de nombreuses organisations publiques et privées, des établissements universitaires, des instituts de recherche,

des conseils et d'autres forums pour renseigner les Canadiens sur la science polaire, pour rehausser la présence du Canada au sein des organisations internationales circumpolaires et pour défendre l'importance du savoir polaire. Au nombre des partenaires de la Commission figurent les organisations et organismes suivants :

Affaires étrangères Canada
Ressources naturelles Canada
Pêches et Océans Canada
Environnement Canada
Commission de l'Union européenne
Agence spatiale canadienne
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
Conseil de recherches en sciences humaines
Instituts de recherche en santé du Canada
Arctic Institute of North America
Institut circumpolaire canadien
Conférence circumpolaire inuit
Association universitaire canadienne d'études nordiques
Collège de l'Arctique
Collège du Yukon
Association Zone côtière Canada
Comité international des sciences dans l'Arctique
Comité scientifique pour les recherches antarctiques
GRID-Arendal
Forum des recherches nordiques
Conseil de l'Arctique
Université de l'Arctique
Surveillance planétaire pour l'environnement et la sécurité

VÉRIFICATIONS ET ÉVALUATIONS PERTINENTES

Comme chaque année, le Bureau du vérificateur général a effectué une vérification en 2003–2004.

LEÇONS APPRISSES ET POINTS À AMÉLIORER

Le Système canadien d'information polaire, accessible dans le Web (<http://www.polarcom.gc.ca>), a le potentiel de fournir aux Canadiens beaucoup plus de renseignements sur les questions polaires que ce que ses capacités actuelles lui permettent. En ce moment, il est freiné par des contraintes financières. Par exemple, la transmission vidéo en temps réel des conférences, des séminaires et des ateliers sur la recherche polaire pourrait se concrétiser si des fonds additionnels étaient disponibles. En raison de sa réputation qui se consolide ces dernières années, la Commission note que le milieu de la recherche polaire nourrit de plus en plus d'attentes; ainsi, elle voit se multiplier considérablement les demandes à parrainer des conférences et des rencontres et à offrir d'autres formes de soutien, comme des bourses d'études. La Commission ne peut répondre à la demande. Les fonds qui lui sont accordés ont connu une baisse d'environ 25 % depuis sa création, en 1991, et demeurent inchangés depuis quelques années. Par conséquent, la Commission n'a d'autre choix que de maintenir ses activités courantes et se voit dans l'impossibilité d'entreprendre de nouvelles activités, comme l'examen des problèmes actuels (par exemple, l'étude de la pertinence de l'infrastructure de recherche polaire) ou le lancement d'un processus de consultation à propos d'une stratégie nationale sur la science polaire. Cette année, le conseil d'administration a décidé qu'il n'était plus possible d'accorder du soutien financier, même modeste, pour la réalisation d'activités axées sur le savoir polaire. La Commission se concentrera plutôt sur l'établissement et la promotion de partenariats qui ont à cœur ses priorités et n'accordera qu'un soutien « en nature » aux activités entreprises par d'autres organisations.

AUTRES RAPPORTS

SUBVENTIONS CONDITIONNELLES ET FONDATIONS

NOM DE LA FONDATION

Fondation autochtone de guérison

RÉSULTATS PRÉVUS

La Fondation autochtone de guérison a été mise sur pied en mars 1998 à titre de société à but non lucratif administrée par des Autochtones. Agissant sans lien de dépendance avec le gouvernement et les organisations politiques autochtones, elle a reçu une subvention de 350 millions de dollars. On définit, dans l'accord de financement entre la Fondation et le ministre d'AINC, les critères d'admissibilité des projets de guérison communautaire et le mandat de la Fondation.

- La première année, à compter du 1^{er} avril 1998, recruter le personnel et lancer les activités;
- Les quatre années subséquentes (du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 2003), déployer tous les efforts possibles pour engager l'ensemble des fonds consacrés à la guérison, lesquels sont évalués à 350 millions de dollars, plus les intérêts courus;
- En dix ans (du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 2009), verser les 350 millions de dollars plus les intérêts courus et rédiger un rapport définitif.

RÉSULTATS RÉELS PRODUITS

En octobre 2003, la Fondation autochtone de guérison a engagé tous les fonds disponibles, évalués à environ 381,6 millions de dollars (y compris les intérêts courus). Au 7 mai 2004, des ententes de contribution d'une valeur totale de près de 359 millions de dollars avaient été signées, permettant ainsi la réalisation de 1 300 projets. La Fondation a financé des projets orientés vers les thèmes suivants : la guérison, la prévention et la sensibilisation, l'enrichissement des connaissances, les hommages à l'histoire, l'évaluation des besoins, la conception et l'organisation ainsi que la tenue de conférences et de rassemblements. On s'attend à ce que le financement des projets en cours se termine le 31 mars 2007.

LIENS VERS DES RENSEIGNEMENTS CONNEXES

On peut consulter les rapports annuels de la Fondation autochtone de guérison, des évaluations indépendantes et d'autres publications à l'adresse <http://www.ahf.ca>.

APPROVISIONNEMENT ET PASSATION DE MARCHÉS

RÔLE EXERCÉ PAR L'APPROVISIONNEMENT ET LA PASSATION DE MARCHÉS DANS L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Les activités d'approvisionnement et de passation des marchés viennent faciliter l'exécution des programmes à l'administration centrale et dans les 11 bureaux régionaux d'AINC. En plus de permettre aux employés d'acquérir des meubles de bureau et d'autres articles d'ameublement, des ordinateurs, de la papeterie et d'autres fournitures et pièces d'équipement nécessaires à l'exercice de leurs fonctions, ces activités donnent au Ministère la possibilité d'obtenir, du secteur privé, des services de consultations et des services professionnels de manière à pouvoir s'acquitter plus efficacement de ses responsabilités envers les Inuit, les Premières nations et les résidents du Nord. Parmi ces services figurent l'évaluation du potentiel diamantifère, la gestion des mines, la vérification et l'évaluation des programmes, la recherche sur les revendications territoriales et les litiges, la négociation ainsi que la formation.

APERÇU DES PROCESSUS ET DE LA STRATÉGIE DE GESTION DES MARCHÉS AU MINISTÈRE

Le processus ministériel de gestion des marchés est décentralisé. Il relève principalement du milieu des marchés publics, sauf en ce qui concerne les biens et les services de faible valeur, que les employés du Ministère se procurent au moyen de cartes de crédit (MasterCard et Visa) ou par l'entremise de marchés de services de faible valeur.

Tous les bons de commande, les commandes subséquentes à une offre à commandes de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les réquisitions à ce même Ministère sont activés par des spécialistes de l'approvisionnement qui se consacrent à cette fonction. Les gestionnaires des centres de responsabilité concluent des marchés de services de moins de 25 000 dollars. Tous les marchés concurrentiels ou non concurrentiels de plus de 25 000 dollars relèvent exclusivement des spécialistes en passation de marchés travaillant à l'administration centrale ou dans les bureaux régionaux.

Les gestionnaires des centres de responsabilité du Ministère se sont vu accorder le pouvoir d'attribuer des marchés non concurrentiels d'une valeur allant jusqu'à 25 000 dollars, des marchés concurrentiels d'une valeur maximale de 400 000 dollars conclus à la suite d'un appel d'offres restreint et des marchés d'une valeur maximale de 2 millions de dollars attribués à la suite d'une demande de propositions lancée par l'entremise du Système électronique d'appel d'offres ou MERX.

En 2003–2004, AINC a passé 6 070 marchés de biens et de services d'une valeur totale de 194 millions de dollars.

PROGRÈS RÉALISÉS ET NOUVELLES MESURES PERMETTANT L'ADOPTION DE PRATIQUES EFFICACES ET RENTABLES EN MATIÈRE D'ACQUISITION

- Le nombre de transactions effectuées par carte de crédit (MasterCard et Visa) a augmenté à 39 123, tandis que la valeur des transactions a atteint les 13,7 millions de dollars.
- On a dépassé de deux millions de dollars les objectifs d'approvisionnement auprès des fournisseurs autochtones.
- On a procédé à deux études du fonctionnement de l'administration et de la passation de marchés de biens et de services dans deux bureaux régionaux.
- Une application exploitant le logiciel Oracle Financial a été élaborée et mise en œuvre; elle fournit une aide aux gestionnaires ministériels dans la préparation et la conclusion de marchés de services de faible valeur (15 000 dollars ou moins).
- AINC a participé, à titre de membre, au Comité consultatif du Conseil du Trésor sur les marchés, à l'équipe de coordination de la création et de l'expansion d'entreprises, au Comité directeur des sous-ministres adjoints chargé du Projet de marché en direct de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, au Comité consultatif du perfectionnement professionnel du Conseil du Trésor et au comité de direction de l'Institut de gestion du matériel.

GESTION DE L'INFORMATION ET GOUVERNEMENT EN DIRECT

Le Ministère a entrepris une importante étude des méthodes de collecte des données dans le but de simplifier considérablement les exigences en matière de production de rapports imposées aux Premières nations. En parallèle, AINC s'emploie à convertir l'actuel système de gestion des paiements de transfert en une plate-forme Web. Ces travaux constituent la première étape de l'élaboration d'un système restructuré, à guichet unique et accessible en ligne qui sera utilisé pour assurer le transfert des fonds fédéraux et rendre compte des résultats.

La mise en œuvre de Gouvernement en direct est motivée par la nécessité de simplifier les procédés administratifs afin d'assurer une prestation de services efficace, rentable et axée sur les citoyens. La mesure Gouvernement en direct se concentre actuellement sur la prestation de services clés, comme la diffusion de renseignements et l'inscription. Là où c'est possible, on opte pour une approche intégrée applicable à l'échelle du gouvernement.

En plus d'activités spécifiques à Gouvernement en direct dont il a été question à la Section quatre, d'autres mesures progressives ont été mises de l'avant pour permettre la réalisation de l'objectif du Ministère dans le cadre de Gouvernement en direct.

- On a entrepris les travaux nécessaires pour convertir l'actuel système de gestion des paiements de transfert aux Premières nations en un système à guichet unique et accessible en ligne qui servira à assurer le transfert des fonds fédéraux aux Premières nations et à leur permettre de rendre compte des résultats. AINC poursuivra les travaux aussitôt que les ressources seront disponibles.
- Pour améliorer le partage de renseignements et la communication, on a créé des systèmes et des aménagements accessibles en ligne, notamment un catalogue dans lequel figurent les collections de titres du Ministère, des registres sur l'état des réservoirs de stockage de pétrole et des évaluations environnementales; de plus, on a organisé diverses tribunes aux fins de collaboration et de discussion.
- Le Ministère a continué d'accroître sa présence dans Internet, notamment par une plus grande accessibilité de l'information, des programmes et des services offerts en ligne (<http://www.ainc-inac.gc.ca>).
- On a assuré le déploiement intégral du Système global de gestion intégrée des documents pour tous les employés du Ministère.

AMÉLIORATION DES SERVICES

Voici certaines des stratégies conçues pour améliorer de façon constante les services offerts par le Ministère :

PROFIL DE COMPÉTENCES

En déterminant et en précisant les compétences essentielles des employés, on contribue à faire en sorte que les Inuit, les Premières nations et les résidants du Nord se prévalent de services axés sur les résultats. Grâce aux profils de compétences, les gestionnaires et les employés disposent d'un ensemble d'outils permettant d'améliorer la gestion des ressources humaines dans les domaines du recrutement, de la dotation, du maintien en poste et de l'apprentissage continu. Jusqu'ici, le Ministère a produit des profils de compétences pour les agents des services de financement et pour les négociateurs. On est à planifier l'élaboration des profils de compétences pour d'autres groupes qui exercent des fonctions essentielles à la réussite de la mission du Ministère, notamment les analystes de politiques.

OUTIL D'APPRENTISSAGE PAR ÉTUDE DE CAS

Une stratégie unique liée à l'apprentissage continu a permis de resserrer la collaboration horizontale entre les agents de première ligne, reconnaissant ainsi l'utilité de travailler ensemble à l'amélioration des services. Cet outil, qui se présente sous forme d'expérience d'apprentissage dirigé adaptable et flexible, se fonde sur une situation hypothétique qui s'apparente aux situations réelles. Les participants décrivent l'approche qu'ils privilégient habituellement en pareil cas, discutent des problèmes que soulèvent ces approches et examinent les avantages d'une meilleure communication et d'une plus grande collaboration en vue d'atténuer et de prévenir des problèmes semblables.

INITIATION DES CADRES SUPÉRIEURS AUX ACTIVITÉS DE PREMIÈRE LIGNE

AINC continue d'initier les nouveaux cadres supérieurs aux activités du Ministère en organisant des rencontres avec les agents de première ligne. Les candidats font équipe avec un agent de première ligne et ils suivent les activités au quotidien pendant deux ou trois jours, incluant du temps passé dans une collectivité des Premières nations. Les cadres supérieurs peuvent à leur tour inviter leur hôte à l'administration centrale pour lui faire vivre la même expérience. De part et d'autre, cette initiation permet aux décideurs et aux prestataires de services de comprendre l'influence réciproque qu'ils exercent sur l'amélioration des services offerts.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF DU MINISTÈRE SUR LE PLAN DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

On reconnaît à chaque collectivité inuite, des Premières nations et du Nord son caractère unique. C'est pourquoi l'objectif à long terme d'une collectivité en santé et l'approche à emprunter pour l'atteindre cet objectif diffèrent d'une collectivité à l'autre. La réussite n'est possible que si tous les intervenants unissent leurs efforts pour aider chaque collectivité à réaliser son objectif d'avenir.

AINC a défini sa propre façon d'entrevoir le développement durable dans le but de guider l'élaboration de ses programmes et de ses politiques. Il y décrit la place qu'il prévoit occuper dans l'avenir. Il faut cependant reconnaître que l'objectif d'avenir du Ministère se distingue de celui des Inuit, des Premières nations et des résidents du Nord. AINC n'est pas en mesure de parler au nom des collectivités, mais, en précisant sa propre vision d'avenir, il détermine quels outils et quels processus sont nécessaires à ses employés pour aider efficacement les collectivités.

Le Ministère établit des liens directs entre les stratégies de développement durable, l'objectif qu'il vise en matière de développement durable et l'orientation stratégique des activités qui lui sont confiées. Toutes ces mesures ont pour but d'aider les Inuit, les Premières nations et les résidents du Nord à assurer leur propre viabilité. Le rôle qui est et sera exercé par le Ministère varie d'une collectivité à l'autre, selon les conditions propres à chacune des régions.

COMMENT LE MINISTÈRE ENTREVOIT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

D'ici deux générations, de nombreuses collectivités des Premières nations et des Inuit seront devenues des exemples sains et sûrs à suivre au point de vue de la viabilité. Elles disposeront de logements, d'infrastructure et de services de soutien comparables à ceux dont se prévalent les collectivités de même taille établies ailleurs au Canada. Évoluant au sein d'un environnement protégé, elles seront reliées au reste du pays par des moyens de transport et de communication efficaces en plus de bénéficier de sources d'énergie propre, abordable et en grande quantité. La majorité des collectivités des Premières nations et des Inuit géreront efficacement leurs propres institutions, dotées de structures de gouvernance solides. Les membres des collectivités, tout particulièrement les femmes et les jeunes, se verront offrir, dans une mesure acceptable, la possibilité de s'instruire, participeront à la vie économique et auront les capacités requises pour jouer un rôle dans la gouvernance locale.

On aura réglé par la négociation la plupart des revendications territoriales, des méthodes de tenure et des questions telles que la gestion des ressources naturelles et l'accès à ces ressources. La planification et l'épanouissement communautaires seront étudiés à fond et assurés à long terme par des dirigeants locaux.

Les territoires du Nord seront davantage autosuffisants et prospères, étant occupés par des personnes capables de gérer elles-mêmes leurs affaires et d'apporter une plus grande contribution à l'ensemble du pays. À mesure que les Premières nations, les Inuit et les résidents du Nord gagneront de l'autonomie et sauront mettre en valeur leur potentiel, ils seront appelés à exiger du gouvernement fédéral d'autres types de services. En même temps que les collectivités deviendront plus saines, plus sécuritaires et plus stables sur les plans économique et environnemental, il est probable qu'un ministère doté de responsabilités restreintes s'établisse.

La mise en œuvre de la plupart des ententes sur l'autonomie gouvernementale conclues avec des Premières nations et des Inuit sera une importante priorité du Ministère. AINC se fera également un ardent défenseur des Autochtones et des résidents du Nord. Il jouera un rôle actif en tant qu'agent de facilitation, s'affairant à former des partenariats pour travailler en étroite collaboration à régler les questions autochtones dans le respect des traditions, des structures de gouvernance, de la langue, du sexe et de la culture.

La concrétisation de cette vision d'avenir exigera du gouvernement fédéral qu'il se soumette à des obligations juridiques, constitutionnelles, fiduciaires et découlant des traités plus rigoureuses et demandera un effort de concertation.

RENOUVELLEMENT ET GESTION DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILISATION

Les activités associées à la Stratégie de développement durable en 2003–2004 ont principalement porté sur le renouvellement de la Stratégie en vue de son dépôt au Parlement et sur la mise en place d'une méthode efficace de production de rapports et de responsabilisation pour gérer, surveiller et relater les progrès.

En dépit de l'excellence des engagements énoncés dans les deux premières stratégies et de l'orientation qui y était donnée, le Ministère a éprouvé, au cours des six dernières années, beaucoup de difficulté à s'acquitter de ses engagements à l'égard du développement durable. Le renouvellement de la Stratégie de développement durable d'AINC pour 2004–2006 s'est inspiré des attentes du commissaire à l'environnement et au développement durable et des résultats d'une évaluation interne. On peut consulter le rapport d'évaluation définitif et le plan d'action afférent à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/ev/index_f.html.

Le renouvellement de la Stratégie était un exercice ambitieux étant donné que les secteurs et les bureaux régionaux du Ministère ne se sentent pas suffisamment concernés par ces engagements. Un deuxième problème, peut-être plus important encore, était le fait que les engagements précédents, quoique intéressants, n'offraient pas de nouvelles méthodes de travail, n'avaient pas de répercussion sur les politiques ou l'orientation et n'étaient pas liés à l'orientation générale du Ministère. Et ces résultats n'auraient pu être atteints même si les engagements avaient été respectés. Autrement dit, aux chapitres du contenu, de l'orientation et du processus, il était improbable que la Stratégie soit un véritable moteur de changement comme s'y attend le commissaire à l'environnement et au développement durable.

Par conséquent, le renouvellement de la Stratégie vise principalement à ce que tous les secteurs et tous les bureaux régionaux du Ministère participent activement à son élaboration et sentent qu'ils ont un rôle à jouer à cet égard. Il a été stipulé clairement que les engagements énoncés dans la Stratégie devaient représenter de nouvelles idées et avoir des répercussions importantes sur les politiques et l'orientation du Ministère, sinon ils ne seraient pas inclus dans la version définitive. Grâce à des instructions plus détaillées que par le passé et communiquées dès le début de l'exercice de renouvellement, les rôles, les responsabilités et les obligations de rendre des comptes ont pu être définis plus clairement et ont été mieux acceptés par les cadres supérieurs.

Des efforts considérables ont été déployés pour créer des liens entre la Stratégie de développement durable et la planification des activités et des politiques du Ministère en 2003–2004. Une relation de travail étroite a été établie avec une équipe nationale formée de planificateurs stratégiques régionaux. Une telle association a permis d'élaborer des plans stratégiques régionaux qui mettent en évidence et enrichissent les engagements et l'objectif de la Stratégie de développement durable de 2004–2006.

La version définitive de la Stratégie de développement durable, déposée au Parlement en février 2004, constitue un document beaucoup plus stratégique que par le passé et est étroitement liée à l'orientation ministérielle. Elle comporte une vision à long terme et, si elle est appliquée de façon adéquate, elle aura d'importantes répercussions sur l'orientation du Ministère. On peut consulter la version définitive de la Stratégie de développement durable à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/sd/sdd0406_f.html.

Parallèlement au renouvellement de la Stratégie de développement durable, des systèmes ont été élaborés à l'administration centrale pour suivre les progrès accomplis dans l'acquittement des engagements et pour en faire état. Chacun des engagements est délégué à un cadre supérieur, qui veille à élaborer un plan d'action pour tous les engagements qui lui ont été confiés et à présenter ce plan à la personne responsable de la Stratégie. On a terminé l'élaboration d'un système de suivi et de rapports sur le développement durable. Accessible dans le Web, ce système a été mis à l'essai, et tous les coordonnateurs de la Stratégie de développement durable à AINC ont reçu de la formation afin de connaître ses fonctionnalités. La haute direction a accepté les exigences et l'échéancier établis pour la production de rapports semestriels sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie.

PROGRÈS DANS LA RÉALISATION D'ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE 2001–2003

CADRE DE PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE INTÉGRÉE

Dans la Stratégie de développement durable de 2001–2003, AINC s'était engagé à aider les Inuit et les Premières nations à assurer une planification communautaire intégrée. Le Ministère est déterminé, dans la Stratégie de 2004–2006, à valoriser cette approche.

La majorité des activités entreprises dernièrement par AINC à cet égard visaient principalement la sensibilisation, la formation et l'édification des capacités sous forme d'ateliers, de projets pilotes sur la planification, de modèles de planification adaptés à la culture et d'outils de sensibilisation, comme la publication intitulée *Anecdotes de réussite : Expériences des collectivités inuites, autochtones et nordiques en matière de planification communautaire globale* (http://www.pwgsc.gc.ca/rps/inac/content/docs_governance-f.html).

Étant donné les investissements continus effectués pour financer les séances de sensibilisation à la planification communautaire intégrée et l'édification des capacités, plusieurs bureaux régionaux d'AINC participent activement, en collaboration avec les collectivités inuites, des Premières nations et du Nord, à chercher et à élaborer des stratégies de planification adaptées au contexte régional.

ÉCOLOGISATION DES ACTIVITÉS INTERNES

AINC s'est engagé à réduire les répercussions environnementales de ses activités internes. Dans cette optique, il a créé un système de gestion de l'environnement, dont la première étape est actuellement mise en œuvre. À la fin de cette première étape, on procédera à un examen et à une analyse des lacunes dans les politiques et les procédures ayant des répercussions sur l'environnement; le Ministère passera ensuite à la deuxième étape.

AINC a aussi revu et mis à jour un outil de sensibilisation en ligne conçu pour renseigner les employés d'AINC sur l'écologisation des activités internes. Cet outil révisé est encore utilisé pour inciter les employés à participer jour après jour à cette mesure.

STRATÉGIE DE GÉRANCE DE L'ENVIRONNEMENT SUR LES TERRES DES INDIENS ET DES INUIT

Le Ministère donne priorité à la saine gestion de l'environnement sur les terres de réserve. Cette priorité représente toujours un élément important de l'actuelle Stratégie de développement durable. Le Ministère s'est engagé à mettre en œuvre une stratégie de gérance de l'environnement sur les terres des Indiens et des Inuit. Ainsi, l'élaboration et l'approbation d'une politique environnementale comptent parmi les grandes réalisations accomplies durant la période visée par le présent rapport. Cette politique permet aux employés de bien orienter leurs obligations en matière de gestion environnementale. Elle permet d'engager le processus destiné à préciser les rôles et les responsabilités que chaque secteur et chaque bureau régional doivent assumer pour se conformer aux lois fédérales sur l'environnement, aux politiques ministérielles ainsi qu'aux directives et procédures sectorielles et régionales. Elle sert aussi de politique-cadre puisqu'elle définit l'intention qui doit animer toutes les autres politiques de gestion de l'environnement sur les terres indiennes et inuites à mesure qu'elles sont élaborées.

Il est nécessaire de concevoir d'autres outils de politiques, qui se présenteront sous forme de directives, de procédures et de processus; d'ailleurs, des travaux se poursuivent à ce chapitre. On s'attend à ce que des lignes directrices concernant la gestion de l'environnement sur les terres des Indiens et des Inuit seront approuvées d'ici à la fin de 2004. Ces lignes directrices viendront enrichir les principes et l'orientation de la politique environnementale.

Parallèlement à l'élaboration de lignes directrices sur la gestion de l'environnement, on procédera à la mise au point d'un processus d'apprentissage environnemental. Dans le cadre de ce processus, on préparera des ateliers et des modules de formation destinés à aider les bureaux régionaux et les secteurs à instaurer des procédures environnementales dans leurs secteurs d'activité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE NORD

Dans le Nord, on continue de mener des activités en respectant les principes et les pratiques de développement durable et en veillant à ajouter un volet environnemental aux facteurs socioéconomiques.

L'élaboration d'un cadre de développement pour le Nord représente un engagement significatif à intégrer les concepts du développement durable à la gestion des ressources non renouvelables. Ce cadre permettra de préciser et d'améliorer les paramètres économiques, environnementaux et sociaux qui inspireront les décisions prises relativement à la mise en valeur des ressources non renouvelables. Les processus énoncés dans le cadre tiennent compte des différences territoriales et dressent parallèlement la liste des facteurs et des problèmes communs aux territoires.

Un groupe de travail chargé du cadre de développement pour le Nord a été mis sur pied; il est formé de représentants de l'administration centrale et des bureaux régionaux d'AINC dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Il a pour mandat d'orienter et de coordonner les processus de recherche, de rédaction et d'approbation en plus d'obtenir l'engagement interne et unanime à l'égard d'un projet d'élaboration d'un cadre logique d'ici à janvier 2005.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique est un dossier qui a fait des progrès considérables à AINC durant l'exercice financier 2003–2004. On s'attend même à faire avancer le dossier encore davantage au cours du prochain exercice. C'est principalement dans le cadre du Programme d'action communautaire visant les Autochtones et les habitants du Nord que le Ministère exerce ses activités dans ce domaine.

Ce programme de quatre ans trouve sa place dans le budget fédéral de 2003, dans le cadre du Plan du Canada sur les changements climatiques. Il vise essentiellement à inciter les Autochtones et les résidents du Nord dans toutes les provinces et dans tous les territoires à participer activement aux mesures axées sur le changement climatique. Le Programme propose de réduire les émissions de gaz à effet de serre par les moyens suivants : améliorer la gestion et la planification de l'énergie dans les collectivités; recourir à l'énergie renouvelable et à des technologies améliorées (par exemple, les micro-centrales hydroélectriques, l'énergie éolienne, l'énergie solaire, l'énergie verte et la performance des génératrices); accroître l'efficacité énergétique des anciennes et des nouvelles installations utilisées par les Autochtones; rationaliser le transport d'énergie. De plus, en vertu du Programme, les collectivités autochtones et du Nord commenceront à examiner les répercussions du changement climatique et à prendre des mesures préventives. Tous les bureaux régionaux d'AINC ont établi des procédures et des structures de mise en œuvre et, à l'heure actuelle, la plupart d'entre eux ont déjà entrepris des projets de gestion de l'énergie.

ÉTAT DES RÉSERVOIRS DE STOCKAGE DE PÉTROLE SUR LES TERRES APPARTENANT À AINC

RAPPORT ANNUEL POUR LE 30 AVRIL 2004

Conformément à la partie IV de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, Règlement sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur le territoire domanial*, le présent rapport fournit l'information énoncée à l'annexe II dudit règlement et mise à jour au 31 décembre 2003.

1. LE NOMBRE SUIVANT DE SYSTÈMES DE STOCKAGE HORS SOL :

Sont inscrits auprès d'AINC : 1 932

Sont conformes aux *Lignes directrices techniques fédérales concernant les réservoirs de stockage hors sol* : 69

Ne sont pas conformes aux *Lignes directrices techniques fédérales concernant les réservoirs de stockage hors sol* : 1 863

2. LE NOMBRE SUIVANT DE SYSTÈMES DE STOCKAGE SOUTERRAINS :

Sont inscrits auprès d'AINC : 631

Sont conformes aux *Lignes directrices techniques fédérales concernant les réservoirs de stockage souterrains* : 15

Ne sont pas conformes aux *Lignes directrices techniques fédérales concernant les réservoirs de stockage souterrains* : 616

TARIFICATION EXTERNE

Section A

		2003-2004			Années visées par la planification				
Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	Recettes prévues (en milliers de dollars)	Recettes réelles (en milliers de dollars)	Coût total (en milliers de dollars)	Coût total prévu (en milliers de dollars)		
				Norme de rendement	Norme de rendement	Résultats du rendement	Exercice financier		
Exploitation minière au Canada	Réglementaires	REMC	Voir la Section B On peut consulter les modifications à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/nap/min_f.html	1 602	1 946	Voir la note 1	2004-2005 2005-2006 2006-2007	4 000 3 300 3 300	Voir la note 1
Utilisation des terres	Réglementaires	RUTT	2003	408	160	Voir la note 1	2004-2005 2005-2006 2006-2007	156 160 160	Voir la note 1
Réglementation des terres	Réglementaires	RUTT	2003	680	629	Voir la note 1	2004-2005 2005-2006 2006-2007	32 35 35	Voir la note 1

Autres activités évaluées à moins de 100 000 dollars	RTH Règlementaires, prévus par la loi	228	16	Voir la note 1	Voir la note 2	2004-2005 2005-2006 2006-2007	30 30 31	Voir la note 1
						AINC s'affaire à définir les résultats du rendement pour la gestion de ses activités dans le Nord par l'établissement plus précis d'un cadre axé sur les résultats et d'un cadre de responsabilisation et de gestion, exercice prévu pour l'automne 2004.		
TOTAL		2 918	2 751			2004-2005 2005-2006 2006-2007	4 218 3 525 3 526	

Notes

1. À l'heure actuelle, AINC n'est pas un organisme fonctionnant selon le principe du recouvrement des coûts et n'a pas effectué les analyses nécessaires afin de déterminer l'ensemble des coûts prévus pour fournir les biens ou les services liés à la perception de frais, de redevances ou d'autres recettes.
2. La plupart de ces mesures sont de portée limitée, ce qui fait que l'élaboration de normes de service ne s'applique pas ou n'apporterait que peu de valeur ajoutée.

Abbreviations

REMC : *Règlement sur l'exploitation minière au Canada*; RUTT : *Règlement sur l'utilisation des terres territoriales*; RTH : *Règlement territorial sur la bouille*

Section B : Date de la dernière modification

Le *Règlement sur l'exploitation minière au Canada* fait actuellement l'objet d'une modernisation. Les articles s'appliquant aux redevances ont été modifiés en 1999, mais le reste du *Règlement* demeure inchangé par rapport à 1977. Dans la présente série de modifications, on introduit le système métrique, ce qui change le barème de tarification, pour tenir compte des hectares plutôt que des acres. L'industrie minière et d'autres intervenants ont été consultés de diverses façons à ce sujet, et aucune plainte n'a été reçue à propos des changements effectués. Des frais ont été ajoutés pour décourager les protestations pouvant nuire à une concession.

Section C : Autres renseignements

Les frais perçus par le Bureau du conservateur des registres miniers se fondent sur les activités d'exploitation minière réalisées sur un territoire donné. Les frais imputés servent essentiellement à acquérir des terres domaniales pour l'exploration des minéraux à la suite de l'enregistrement d'une concession, pour la location à bail d'une concession minière et pour toute autre transaction s'appliquant à cette concession, à ce bail ou à ce permis de prospection.

ÉVALUATIONS ET ÉTUDES MENÉES EN 2003–2004

La Direction générale de l'évaluation et de la vérification interne prodigue à la haute direction du Ministère des conseils professionnels indépendants et détermine si le rendement des cadres de gestion, du processus de gestion du risque, des programmes, des politiques et des activités ministériels est satisfaisant. Divers rapports de vérification, d'évaluation, d'examen et d'étude spéciale peuvent être consultés dans le site Web du Ministère à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/index_f.html.

ACTIVITÉS HORIZONTALES

Les ministères sont tenus de présenter des rapports sur les activités horizontales de manière à fournir une vue d'ensemble des dépenses publiques et des résultats obtenus. On peut visiter l'adresse http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_f.asp pour consulter les rapports produits par AINC concernant les grandes mesures suivantes :

- la Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations;
- la Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador.

TABLEAUX FINANCIERS

TABLEAU 1 — SOMMAIRE DES CRÉDITS APPROUVÉS

Le tableau illustre la façon dont le Parlement approuve les ressources allouées au Ministère et à la Commission canadienne des affaires polaires, notamment les crédits votés et les crédits législatifs. Il présente également en détail l'utilisation qui est fait réellement de ces ressources.

BESOINS FINANCIERS PAR AUTORISATION (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Crédit	2003-2004				
	Total du Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles	
Affaires indiennes et du Nord Canada					
Programme d'administration					
1	Dépenses du programme	96,5	96,5	121,5	108,3
(L)	Paiements législatifs (voir le tableau 6 pour plus de détails)	10,1	10,1	9,4	9,4
	Total du programme	106,6	106,6	130,9	117,7
Programme des affaires indiennes et inuites					
5	Dépenses de fonctionnement	307,1	316,9	420,5	363,2
6	Autoriser une remise de certaines créances et obligations envers Sa Majesté du chef du Canada	—	—	0,1	0,1
10	Dépenses en capital	12,9	12,9	12,9	6,5
15	Subventions et contributions	4 513,0	4 725,9	4 607,2	4 555,3
(L)	Paiements législatifs (voir le tableau 6 pour plus de détails)	175,8	175,9	211,9	179,8
	Total budgétaire	5 008,9	5 231,6	5 252,7	5 105,0
L20	Prêts et garanties de prêts en vertu du Compte d'expansion économique des Indiens	—	—	48,5	—
L20	Prêts à des revendicateurs autochtones	29,9	29,9	45,0	36,0
L25	Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	47,5	47,5	47,5	27,6
	Total non budgétaire	77,4	77,4	141,0	63,6
	Total du programme	5 086,3	5 309,0	5 393,7	5 168,6
Programme des affaires du Nord					
30	Dépenses de fonctionnement	60,0	60,7	108,8	100,9
35	Subventions et contributions	63,7	63,7	94,7	93,7
40	Paiements à la Société canadienne des postes	15,6	27,6	33,6	33,5
(L)	Paiements législatifs (voir le tableau 6 pour plus de détails)	7,2	7,2	8,7	8,7
	Total budgétaire	146,5	159,3	245,8	236,8
L40	Prêts au gouvernement du Territoire du Yukon pour consentir des prêts en deuxième hypothèque aux habitants du territoire	—	—	0,3	—
L55	Provision à la Caisse de prêts aux Inuits pour les prêts consentis aux Inuits afin de promouvoir les activités commerciales	—	—	6,6	—
L81	Prêts destinés à l'établissement ou à l'expansion des petites entreprises du Territoire du Yukon en vertu du Compte de prêts aux petites entreprises du Territoire du Yukon	—	—	5,0	—
	Total non budgétaire	—	—	11,9	—
	Total du programme	146,5	159,3	257,7	236,8
	Total du Ministère	5 339,4	5 574,9	5 782,3	5 523,1
Commission canadienne des affaires polaires					
45	Dépenses du programme	0,9	0,9	0,9	0,9
(L)	Paiements législatifs (voir le tableau 6 pour plus de détails)	0,1	0,1	0,1	0,1
	Total de l'organisme	1,0	1,0	1,0	1,0

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

TABLEAU 2 — COMPARAISON DES DÉPENSES TOTALES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES

Le tableau compare les ressources budgétaires par secteur d'activité avec les ressources que le Parlement a autorisées, telles qu'elles sont définies au Tableau 1.

DÉPENSES PRÉVUES DES MINISTÈRES PAR OPPOSITION AUX DÉPENSES RÉELLES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Secteurs d'activité	ÉTP*	Fonction- nement	Capital	Subventions et contri- butions	Total des dépenses brutes	Moins : recettes disponibles	Total des dépenses nettes
Affaires indiennes et du Nord Canada							
Revendications							
(Budget principal des dépenses)	632	95,7	9,9	517,2	622,8	—	622,8
(total des dépenses prévues)	632	103,7	9,9	559,3	672,8	—	672,8
(autorisations totales)	651	195,1	5,5	543,1	743,7	—	743,7
(total des dépenses réelles)	651	156,3	5,5	501,3	663,1	—	663,1
Services aux Indiens et aux Inuit							
(Budget principal des dépenses)	1 994	230,2	17,0	4 138,8	4 386,0	—	4 386,0
(total des dépenses prévues)	1 994	232,1	17,0	4 309,7	4 558,8	—	4 558,8
(autorisations totales)	2 078	287,2	12,8	4 209,0	4 509,0	—	4 509,0
(total des dépenses réelles)	2 078	230,1	12,8	4 199,0	4 441,9	—	4 441,9
Services aux affaires du Nord							
(Budget principal des dépenses)	384	79,3	3,5	63,7	146,5	—	146,5
(total des dépenses prévues)	384	92,1	3,5	63,7	159,3	—	159,3
(autorisations totales)	478	147,6	3,5	94,7	245,8	—	245,8
(total des dépenses réelles)	478	139,6	3,5	93,7	236,8	—	236,8
Administration							
(Budget principal des dépenses)	807	101,2	5,0	0,5	106,6	—	106,6
(total des dépenses prévues)	807	101,2	5,0	0,5	106,6	—	106,6
(autorisations totales)	972	125,4	5,1	0,5	130,9	—	130,9
(total des dépenses réelles)	972	112,1	5,1	0,5	117,7	—	117,7
Total							
(Budget principal des dépenses)	3 817	506,3	35,4	4 720,2	5 262,0	—	5 262,0
(total des dépenses prévues)	3 817	529,0	35,4	4 933,1	5 497,5	—	5 497,5
(autorisations totales)	4 179	755,3	26,9	4 847,4	5 629,5	—	5 629,5
(total des dépenses réelles)	4 179	638,2	26,9	4 794,4	5 459,4	—	5 459,5
Autres recettes et dépenses							
Recettes non disponibles							
(Budget principal des dépenses)							(143,2)
(total des recettes prévues)							(143,2)
(autorisations totales)							(212,6)
(total des recettes réelles)							(212,6)
Coût des services offerts par d'autres ministères							
(Budget principal des dépenses)							55,6
(total des dépenses prévues)							55,6
(autorisations totales)							64,1
(total des dépenses réelles)							64,1
Coût net du Ministère							
(Budget principal des dépenses)							5 174,4
(total des dépenses prévues)							5 409,9
(autorisations totales)							5 480,9
(total des dépenses réelles)							5 310,9
Commission canadienne des affaires polaires							
(Budget principal des dépenses)	5	1,0	—	—	1,0	—	1,0
(total des dépenses prévues)	5	1,0	—	—	1,0	—	1,0
(autorisations totales)	5	1,0	—	—	1,0	—	1,0
(total des dépenses réelles)	5	0,9	—	—	1,0	—	1,0

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations. Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

*ÉTP, Équivalents temps plein

TABLEAU 3 — COMPARAISON HISTORIQUE DES DÉPENSES TOTALES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES

Le tableau donne une perspective historique de l'utilisation des ressources par le Ministère et par la Commission canadienne des affaires polaires.

COMPARAISON HISTORIQUE DES DÉPENSES PRÉVUES DES MINISTÈRES PAR OPPOSITION AUX DÉPENSES RÉELLES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Secteurs d'activités	Dépenses réelles 2001–2002	Dépenses réelles 2002–2003	2003–2004			
			Total du Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada						
Budgétaire						
Revendications	580,0	642,3	622,8	672,8	743,7	663,1
Services aux Indiens et aux Inuit	4 227,5	4 359,8	4 386,0	4 558,8	4 509,0	4 441,9
Services aux affaires du Nord	219,4	240,4	146,5	159,3	245,8	236,8
Administration	117,5	126,2	106,6	106,6	130,9	117,7
Total budgétaire	5 144,4	5 368,6	5 262,0	5 497,5	5 629,5	5 459,5
Non budgétaire						
Revendications	63,5	58,6	77,4	77,4	92,5	63,6
Services aux Indiens et aux Inuit	—	(0,4)	—	—	48,5	—
Services aux affaires du Nord	—	—	—	—	11,9	—
Administration	—	—	—	—	—	—
Total non budgétaire	63,5	58,1	77,4	77,4	152,8	63,6
Total						
Revendications	643,5	700,8	700,2	750,2	836,2	726,7
Services aux Indiens et aux Inuit	4 227,5	4 359,3	4 386,0	4 558,8	4 557,5	4 441,9
Services aux affaires du Nord	219,4	240,4	146,5	159,3	257,7	236,8
Administration	117,5	126,2	106,6	106,6	130,9	117,7
Total du Ministère	5 207,9	5 426,7	5 339,4	5 574,9	5 782,3	5 523,1
Commission canadienne des affaires polaires						
	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

TABLEAU 4 — CONCORDANCE

Le tableau met en évidence les liens entre, d'une part, les dépenses réelles en 2003-2004 et, d'autre part, les résultats stratégiques et les secteurs d'activité.

CONCORDANCE ENTRE LES RÉSULTATS STRATÉGIQUES ET DES SECTEURS D'ACTIVITÉS (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Affaires indiennes et du Nord Canada	Secteurs d'activités				Total
	Services aux Indiens et aux Inuit	Revendi- cations	Services aux affaires du Nord	Administration	
Résultats stratégiques					
Le gouvernement					
Favoriser l'exercice d'une saine gouvernance, la création d'institutions efficaces et l'établissement de relations de coopération	528,1	70,1	11,1	2,4	611,6
Les gens					
Améliorer le bien-être des personnes et des familles	2605,0	—	81,7	—	2 686,8
Les terres					
Transférer les titres fonciers et favoriser l'utilisation durable des terres et la gestion judicieuse des ressources	69,4	38,1	112,5	—	220,0
L'économie					
Accroître la participation à la vie économique	1 091,8	443,8	11,3	0,6	1 547,5
Le fonctionnement					
Assurer une gestion stratégique des activités du Ministère	169,6	126,6	24,9	124,5	445,5
Total partiel	4 463,9	678,6	241,5	127,5	5 511,5
Moins : les coûts de Justice Canada					(52,0)
Total					5 459,5
Commission canadienne des affaires polaires				Secteur d'activité	
Résultat stratégique				Commission canadienne des affaires polaires	
Procurer aux Canadiens une présence bien concrète sur les scènes nationale et internationale des sciences et de la technologie polaires, en vue de contribuer à une meilleure compréhension des questions polaires.					1,0

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

TABLEAU 5 — RECETTES NON DISPONIBLES

Le tableau présente les recettes obtenues du gouvernement et de sources non gouvernementales.

RECETTES NON DISPONIBLES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Secteurs d'activités	Recettes réelles 2001–2002	Recettes réelles 2002–2003	2003–2004		
			Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada					
Revendications	15,7	14,0	15,7	13,1	13,1
Services aux Indiens et aux Inuit	13,9	17,5	16,2	18,0	18,0
Services aux affaires du Nord	133,0	141,8	110,0	180,9	180,9
Administration	0,3	0,2	0,2	0,7	0,7
Total des recettes non disponibles (Ministère)	162,8	173,5	143,2	212,6	212,6
Commission canadienne des affaires polaires	—	—	—	—	—

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

TABLEAU 6 — PAIEMENTS LÉGISLATIFS

Le tableau établit les dépenses statutaires engagées par le Ministère et par la Commission canadienne des affaires polaires.

PAIEMENTS LÉGISLATIFS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Secteurs d'activités	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004			
			Total du Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada						
Revendications						
Subventions aux organismes autochtones identifiés pour recevoir des paiements à l'égard des revendications en vertu des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	149,1	142,4	141,6	141,6	143,1	143,1
Comité chargé des cas d'invalidité dus au mercure dans les bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington (<i>Loi sur le règlement des revendications des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington (pollution par le mercure)</i>)	—	—	—	—	—	—
Montants adjugés par une cour	0,4	2,2	—	—	2,5	2,5
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4,1	7,2	7,9	7,9	5,7	5,7
Total partiel (Revendications)	153,6	151,8	149,6	149,6	151,3	151,3
Services aux Indiens et aux Inuit						
Obligations relatives aux garanties de prêts accordés aux Indiens pour le logement et le développement économique (<i>Loi sur les Indiens</i>)	0,1	—	2,0	2,0	1,1	1,1
Rentes versées aux Indiens (<i>Loi sur les Indiens</i>)	1,6	1,8	1,4	1,4	1,9	1,9
Paiement sur le Trésor en vertu de prêts garantis émis du Compte d'expansion économique des Indiens	—	0,4	—	—	32,2	0,2
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	20,0	23,1	22,9	22,9	23,7	23,7
Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices antérieurs	0,2	—	—	—	1,6	1,6
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	0,1	0,2	—	0,1	0,2	—
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuit)	22,1	25,5	26,3	26,4	60,6	28,5
Services aux affaires du Nord						
Paiements d'indemnités aux bénéficiaires des revendications territoriales globales pour des redevances sur les ressources	2,1	1,5	1,5	1,5	2,6	2,6
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7,0	7,6	5,8	5,8	5,0	5,0
Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices antérieurs	3,7	0,4	—	—	1,1	1,1
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	—	—	—	—	—	—
Total partiel (Services aux affaires du Nord)	12,8	9,5	7,2	7,2	8,7	8,7
Administration						
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien — Traitement et allocation pour automobile	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8,4	9,7	10,0	10,0	9,3	9,3
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	—	—	—	—	—	—
Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices antérieurs	—	—	—	—	—	—
Total partiel (Administration)	8,5	9,8	10,1	10,1	9,4	9,4
Total des paiements législatifs (Ministère)	197,0	196,6	193,1	193,2	230,1	197,9
Commission canadienne des affaires polaires						
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations. Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

TABLEAU 7 — PAIEMENTS DE TRANSFERT — SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

Le Tableau 7.1 fait la synthèse des fonds versés sous forme de paiements de transfert, notamment les crédits votés et les crédits législatifs, tandis que le Tableau 7.2 donne une liste détaillée des paiements de transfert.

7.1 RÉSUMÉ DES PAIEMENTS DE TRANSFERT PAR PROGRAMME/SECTEUR D'ACTIVITÉS (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Programme/secteurs d'activités	Dépenses réelles 2001–2002	Dépenses réelles 2002–2003	2003–2004			
			Total du Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autori- sations totales	Total des dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada						
Programme des affaires indiennes et inuites						
Subventions						
Revendications	428,7	396,7	444,0	485,5	482,6	442,6
Services aux Indiens et aux Inuit	237,2	245,6	343,7	343,7	249,8	249,8
Total partiel	665,9	642,3	787,7	829,2	732,4	692,4
Contributions						
Revendications	57,1	57,0	73,3	73,8	60,5	58,6
Services aux Indiens et aux Inuit	3 762,3	3 869,4	3 795,1	3 966,0	3 959,2	3 949,2
Total partiel	3 819,5	3 926,4	3 868,4	4 039,8	4 019,7	4 007,8
Total des paiements de transfert (programme)	4 485,4	4 568,7	4 656,0	4 868,9	4 752,2	4 700,3
Programme des affaires du Nord						
Subventions						
Services aux affaires du Nord	2,7	2,1	0,8	0,8	0,8	0,8
Contributions						
Services aux affaires du Nord	68,9	77,9	62,9	62,9	94,0	92,9
Total des paiements de transfert (programme)	71,6	79,9	63,7	63,7	94,7	93,7
Programme de l'administration						
Contributions						
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des paiements de transfert (programme)	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des paiements de transfert (Ministère)	4 557,4	4 649,1	4 720,2	4 933,1	4 847,4	4 794,4
Commission canadienne des affaires polaires	—	—	—	—	—	—

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

7.2 PAIEMENTS DE TRANSFERT PAR PROGRAMME OU PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS, EN DÉTAIL (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Programme (par secteur d'activités)	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004			
			Total du Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada						
Programme des affaires indiennes et inuites						
Subventions						
<i>Revendications</i>						
Subvention aux Cris de la Baie-James, aux Cris Oujé-Bougoumou et aux Naskapis du Québec	47,0	49,1	51,8	51,8	54,8	54,8
Subventions en capital aux bandes criées et naskapiées du Québec	21,1	11,3	11,6	11,6	16,3	16,3
Subvention à la Société Makivik dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Subventions à des bandes indiennes pour le règlement de revendications particulières	173,8	146,1	173,5	215,0	196,9	173,5
Subventions aux bénéficiaires et aux organismes de mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales globales ou des règlements de revendications territoriales globales	9,1	15,4	33,3	33,3	32,0	18,7
(L) Subventions aux organismes autochtones identifiés pour recevoir des paiements à l'égard des revendications en vertu des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	149,1	142,4	141,6	141,6	143,1	143,1
Subventions aux bandes visées par le règlement de revendications territoriales portant sur des droits fonciers issus des traités des provinces de la Saskatchewan et du Manitoba	22,0	22,0	23,8	23,8	23,8	22,0
Subvention à l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan pour le paiement aux municipalités rurales d'une indemnité ayant trait à la perte de leur assiette fiscale par suite du règlement de revendications relatives à des droits fonciers issus des traités en Saskatchewan	1,1	1,0	1,0	1,0	1,5	1,5
Subvention à la province de Saskatchewan pour le paiement aux districts scolaires d'une indemnité ayant trait à la perte de leur assiette fiscale par suite du règlement de revendications relatives à des droits fonciers issus des traités en Saskatchewan	1,2	1,1	1,0	1,0	2,0	2,0
Versements à la Nation de Piikani pour la mise en œuvre des éléments de développement économique suite à l'Entente de règlement entre la Nation de Piikani, le Canada et l'Alberta	—	8,0	6,2	6,2	6,2	6,2
Subventions aux organisations autochtones en vertu des ententes définitives signées relatives à l'autonomie gouvernementale ou à un traité	4,0	—	—	—	—	—
Subvention aux Chippewas de Kettle Point et de Stony Point conformément à l'entente relative aux paiements anticipés d'une compensation aux personnes âgées	—	—	—	—	1,6	—
Paiement au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour faciliter la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales globales	—	—	—	—	0,9	0,9
Paiement à la province de la Colombie-Britannique pour faciliter l'entente de règlement entre Leonard Jack Solonas, le Canada et la province de la Colombie-Britannique	—	—	—	—	—	—
Paiement à Leonard Jack Solonas pour le règlement de la revendication d'une terre accordée en propriété libre découlant de l'entente portant règlement conclue entre la Première nation McLeod Lake, le Canada et la province de la Colombie-Britannique	—	—	—	—	0,2	0,2
Subvention à la nation crie d'Eastmain pour les coûts associés à un centre communautaire	—	—	—	—	3,2	3,2
Total partiel des subventions (Revendications)	428,7	396,7	444,0	485,5	482,6	442,6

Programme (par secteur d'activités)	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004			
			Total du Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
<i>Services aux Indiens et aux Inuit</i>						
(L) Rentes versées aux Indiens – Paiements en vertu de traités	1,6	1,8	1,4	1,4	1,9	1,9
Subventions aux bandes indiennes de la Colombie-Britannique tenant lieu d'une rente par habitant	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Subventions accordées aux Indiens et aux Inuits pour offrir des services d'aide à l'éducation primaire et secondaire	—	—	0,4	0,4	—	—
Subventions accordées aux Indiens et Inuits pour favoriser l'essor de leur régime d'éducation postsecondaire	2,3	2,3	4,5	4,5	2,0	2,0
Subventions accordées aux Inuits pour favoriser leur essor culturel	—	—	—	—	—	—
Subventions accordées à titre d'aide sociale aux Indiens démunis qui habitent dans les réserves	3,5	3,1	11,0	11,0	3,9	3,9
Subventions pour offrir des services, culturellement adaptés, de prévention d'abus et de protection aux enfants Indiens qui habitent dans des réserves	4,1	4,4	5,6	5,6	4,4	4,4
Subventions aux étudiants et à leurs chaperons pour promouvoir la sensibilisation à la protection contre les incendies dans les écoles dont les bandes et le gouvernement fédéral assurent le fonctionnement	—	—	0,1	0,1	—	—
Subventions aux bandes indiennes, à leurs conseils de district et aux collectivités inuites pour soutenir leur administration	122,4	124,1	205,4	205,4	124,1	124,1
Paiements aux Premières nations du Yukon aux termes des ententes individuelles d'autonomie gouvernementale	23,8	26,3	30,5	30,5	28,8	28,8
Subventions à la bande indienne Sechelte en vertu de la <i>Loi relative à l'autonomie gouvernementale de la bande indienne Sechelte</i>	3,8	3,8	3,9	3,9	3,9	3,9
Subvention à la bande indienne Miawpukek pour appuyer des programmes désignés	8,1	8,2	8,4	8,4	8,4	8,4
Subventions à des organismes indiens représentatifs pour appuyer leur administration	5,1	5,2	5,6	5,6	5,6	5,6
Subvention à la Fondation nationale des réalisations autochtones	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3
Paiements aux organisations autochtones autonomes en vertu des ententes sur les revendications territoriales globales, sur l'autonomie gouvernementale ou en vertu d'une loi liée à un traité	34,8	36,4	38,0	38,0	38,1	38,1
Subvention pour l'éducation des Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse	26,0	26,9	27,1	27,1	27,1	27,1
Subvention à la Colombie-Britannique pour faciliter le règlement d'une revendication particulière avec la Première nation Pacheedaht	—	0,7	—	—	—	—
Paiement à l'Alberta pour faciliter la mise en œuvre de l'entente entre le Canada et la Première nation de Cold Lake	—	0,9	—	—	—	—
Total partiel des subventions (<i>Services aux Indiens et aux Inuit</i>)	237,2	245,6	343,7	343,7	249,8	249,8
Total partiel des subventions (Programme des affaires indiennes et inuites)	665,9	642,3	787,7	829,2	732,4	692,4

Programme (par secteur d'activités)	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004			
			Total du Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
Contributions						
<i>Revendications</i>						
Contributions aux requérants autochtones pour la préparation et la présentation de leurs revendications	11,8	12,0	8,2	8,2	10,5	10,5
Contribution à la Commission des Cris et des Naskapis pour la surveillance de la mise en œuvre de la <i>Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec</i>	0,7	0,7	0,4	0,4	0,7	0,7
Contributions aux bénéficiaires et à divers organismes de mise en œuvre des règlements de revendications territoriales globales	23,1	24,8	35,7	35,7	26,4	26,4
Contributions à des particuliers, des bandes et des associations indiennes pour le financement de causes types	1,4	1,0	0,6	0,6	0,6	0,6
Contributions à des particuliers (y compris des non-Indiens) ou à des groupes de particuliers, des organisations et des bandes au titre de causes types concernant le projet de loi C-31	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Contribution fédérale à la Commission des traités de la Colombie-Britannique pour les coûts de fonctionnement	1,6	1,3	3,1	3,1	1,5	1,2
Financement s'adressant aux entités ou aux organisations des revendicateurs autochtones pour développer la capacité de négocier	11,9	11,5	16,7	16,7	13,0	13,0
Contributions aux commissaires de la Commission des traités de la Colombie-Britannique dans le but de favoriser la participation des Premières nations au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	4,3	4,0	6,6	7,1	5,8	4,2
Paiements à des groupes de requérants pour l'exécution des activités relatives à l'inscription et à la ratification touchant les ententes sur les revendications avant la ratification d'ententes définitives	—	0,2	0,3	0,3	0,9	0,9
Contributions aux Premières nations engagées dans le processus de négociation des traités en Colombie-Britannique, leurs organismes, à la province de la Colombie-Britannique et aux tiers pour des mesures liées aux traités	2,0	1,4	1,5	1,5	0,9	0,9
Centre de règlement des revendications — Consultation et élaboration des politiques	—	—	—	—	0,1	0,1
Total partiel des contributions (<i>Revendications</i>)	57,1	57,0	73,3	73,8	60,5	58,6

Programme (par secteur d'activités)	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004			
			Total du Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
<i>Services aux Indiens et aux Inuit</i>						
Contributions aux bandes indiennes pour la sélection des terres	—	—	3,4	3,4	—	—
Contributions aux bandes indiennes pour la gestion de leurs terres et de leurs successions	17,4	21,5	11,6	11,6	24,4	24,4
Contributions aux bandes indiennes pour l'administration de l'inscription	7,7	6,3	5,8	5,8	5,3	5,3
Contributions aux provinces, à des sociétés, à des administrations locales, à des Indiens, aux bandes indiennes et à d'autres organismes pour assurer des services de lutte contre les incendies de forêt sur les terres des réserves	8,3	8,4	8,0	8,0	10,0	10,0
Financement du programme des partenariats indiens pour l'environnement	6,4	3,8	10,5	10,5	3,3	3,3
Contributions destinées à la mise en valeur des ressources	15,1	14,7	6,5	6,5	5,4	5,4
Contributions à la province de Terre-Neuve et Labrador pour la prestation de programmes et de services aux Autochtones de Terre-Neuve et du Labrador	8,8	14,8	12,5	12,5	12,5	12,5
Paiements aux Indiens, Inuits et Innus devant servir à fournir des services publics dans les domaines du développement économique, de l'éducation, du développement social, des immobilisations et de l'entretien, et du soutien aux administrations indiennes :						
Développement économique	129,4	119,2	143,1	143,1	130,0	130,0
Éducation	1 209,4	1 219,5	1 287,4	1 332,5	1 211,0	1 211,0
Développement social	1 113,8	1 135,5	1 175,2	1 175,2	1 148,9	1 148,9
Immobilisations et entretien	902,8	963,4	871,0	996,7	945,6	935,9
Soutien aux administrations indiennes	178,7	182,1	113,9	113,9	196,9	196,9
Contributions destinées aux collectivités indiennes, inuites et Innu, aux bandes et aux groupements de bandes visés par la <i>Loi sur les Indiens</i> pour faciliter leur participation aux négociations sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale	18,6	17,0	14,7	14,7	17,3	17,3
Contribution à la province de Québec, en matière d'éducation crie et inuite, selon les dispositions de la Convention de la Baie James et du Nord québécois	81,2	80,8	83,2	83,2	86,5	86,5
Contributions au titre des consultations et de l'élaboration des politiques	40,0	34,6	15,5	15,5	36,9	36,9
Contributions pour appuyer l'établissement de systèmes de gouvernement, d'administration et de responsabilisation solides	23,5	29,1	32,0	32,0	33,0	33,0
Contributions à des commissions indiennes provinciales	1,1	1,3	—	—	—	—
Contributions à l'intention des commissions des traités provinciales et/ou régionales	—	—	0,8	0,8	1,5	1,5
Contribution du Programme d'éducation spéciale à des élèves qui vivent dans les réserves	—	17,4	—	—	90,9	90,6
Total partiel des contributions <i>(Services aux Indiens et aux Inuit)</i>	3 762,3	3 869,4	3 795,1	3 966,0	3 959,2	3 949,2
Total partiel des contributions (Programme des affaires indiennes et inuites)	3 819,5	3 926,4	3 868,4	4 039,8	4 019,7	4 007,8
Total des paiements de transfert (Programme des affaires indiennes et inuites)	4 485,4	4 568,7	4 656,0	4 868,9	4 752,2	4 700,3

Programme (par secteur d'activités)	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004			
			Total du Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
Programme des affaires du Nord						
Subventions						
<i>Services aux affaires du Nord</i>						
Subventions aux universités et instituts canadiens pour la formation en matière de recherche scientifique sur le Nord	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Subvention à l'Association universitaire canadienne d'études nordiques aux fins de la coordination des activités scientifiques sur le Nord entreprises par les universités canadiennes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Subventions aux particuliers et aux organisations au titre de la promotion du développement, de l'utilisation et de la conservation sécuritaires des ressources naturelles du Nord	—	—	—	—	—	—
Subvention sous forme de prix accordé à une personne considérée comme ayant apporté une contribution remarquable au domaine des sciences nordiques	—	—	—	—	—	—
Subventions au gouvernement territorial du Yukon pour les coûts de transition précisés dans l'Accord de transfert au Yukon d'attributions relevant du Programme des affaires du Nord	1,9	1,3	0,1	0,1	—	—
Total partiel des subventions (<i>Services aux affaires du Nord</i>)	2,7	2,1	0,8	0,8	0,8	0,8
Contributions						
<i>Services aux affaires du Nord</i>						
Contributions au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et au gouvernement du Nunavut pour les services de santé dispensés aux Indiens et aux Inuits	40,4	41,2	42,0	42,0	42,0	42,0
Contributions aux gouvernements territoriaux et aux organisations autochtones aux fins de la mise en application de la Convention finale des Inuvialuits	4,8	5,5	4,9	4,9	4,9	4,8
Contributions aux particuliers, aux organisations et autres ordres de gouvernement au titre des initiatives de consultation, de recherche, de formation, de création d'emplois et autres, liées à la promotion des intérêts dans le développement politique, social, économique et culturel du Nord	2,9	5,9	3,6	3,6	6,4	5,5
Contributions au titre des services de consultation fournis aux Inuits dans le Sud	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Contributions aux gouvernements des Territoires dans le cadre de projets de développement et d'infrastructure régionaux	1,0	3,4	4,9	4,9	2,1	2,0
Contributions aux particuliers, aux organisations et autres ordres de gouvernement au titre de la promotion du développement, de l'utilisation, de la conservation et de la protection sécuritaires des ressources naturelles du Nord	19,7	21,7	7,3	7,3	38,4	38,4
Contributions au gouvernement du Yukon pour payer la part du gouvernement du Canada des coûts extraordinaires de suppression des incendies de forêt au Yukon	—	—	0,1	0,1	0,1	—
Total partiel des contributions (<i>Services aux affaires du Nord</i>)	68,9	77,9	62,9	62,9	94,0	92,9
Total des paiements de transfert (Programme des affaires du Nord)	71,6	79,9	63,7	63,7	94,7	93,7

Programme (par secteur d'activités)	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004			
			Total du Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
Programme de l'administration						
Contributions						
<i>Administration</i>						
Contributions à la Fondation de l'art inuit pour aider les artistes et les artisans inuits des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Nouveau-Québec et du Labrador à perfectionner leurs capacités professionnelles et à commercialiser leur art	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des paiements de transfert (Programme de l'administration)	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des paiements de transfert (Ministère)	4 557,4	4 649,1	4 720,2	4 933,1	4 847,4	4 794,4
Commission canadienne des affaires polaires						
Contributions aux particuliers, aux organisations, aux associations et aux institutions pour soutenir la recherche et des activités qui ont trait aux régions polaires	—	—	—	—	—	—

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations. Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

DÉTAILS DES PROGRAMMES DES PAIEMENTS DE TRANSFERT

Objectifs des programmes des paiements de transfert par secteur d'activité	Avantages et résultats pour les Canadiens
<p>Services aux Indiens et aux Inuit <i>(Dépenses réelles 2003–2004 : subventions — 249,8 millions de dollars; contributions — 3 949,2 millions de dollars)</i> Aider les collectivités des Premières nations et des Inuit à réaliser leurs aspirations et à répondre à leurs besoins en matière d'autonomie gouvernementale, d'économie, d'éducation, de culture et de développement social et communautaire. Les Services aux Indiens et aux Inuit aident les Premières nations à édifier des collectivités saines et durables en fournissant des services et des programmes semblables à ceux offerts aux autres résidents canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux (notamment l'éducation, les services sociaux et l'infrastructure communautaire). Ils s'acquittent également de plusieurs des obligations et des responsabilités constitutionnelles et juridiques du Canada envers les Premières nations et les Inuit.</p> <p>Revendications <i>(Dépenses réelles 2003–2004 : subventions — 442,6 millions de dollars; contributions — 58,6 millions de dollars)</i> Conclure des règlements négociés de revendications territoriales autochtones. De tels règlements mettent un terme à des griefs de longue durée, établissent la certitude quant à la propriété foncière ainsi qu'à l'accès aux terres et aux ressources, créent un climat propice au développement économique et évitent les litiges onéreux. Le règlement d'une revendication n'est pas considéré comme une fin en soi pour les Autochtones, mais plutôt comme le moment où ils commencent à reprendre en main leur destinée. Le règlement des revendications territoriales procure aux Autochtones un territoire et une indemnisation financière qui leur donnent un solide coup de pouce. Il appuie ainsi les priorités du Ministère énoncées dans Rassembler nos forces : renouveler les partenariats, renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones, établir une nouvelle relation financière, renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens.</p> <p>Services aux affaires du Nord <i>(Dépenses réelles 2003–2004 : subventions — 0,8 million de dollars; contributions — 92,9 millions de dollars)</i> Promouvoir le développement politique, économique, scientifique et social du Nord du Canada; aider les résidents du Nord, y compris les groupes autochtones, à mettre sur pied les institutions politiques et économiques qui leur permettront d'assumer des responsabilités croissantes au sein de la fédération canadienne; gérer et régler efficacement le développement durable des ressources naturelles du Nord en préparation du transfert des responsabilités aux gouvernements territoriaux; préserver, maintenir, protéger et restaurer l'environnement nordique et gérer les intérêts fédéraux, y compris la politique sur le Nord, les relations fédérales-territoriales et le processus de mise en œuvre des ententes relatives aux revendications territoriales, à l'autonomie gouvernementale et aux activités circumpolaires.</p>	<p>La réduction des écarts socioéconomiques</p> <p>L'édification de collectivités en santé</p> <p>Le renforcement de la gouvernance</p> <p>L'amélioration des activités</p>
<p>La surveillance des points de repère Le Ministère dispose des systèmes appropriés pour exercer la surveillance et assurer l'intégrité de ses programmes de paiements de transfert. Plus précisément, le Ministère a élaboré divers cadres de rendement (par exemple, Rassembler nos forces) et des modalités de rapport (par exemple, les rapports annuels sur la mise en œuvre des revendications territoriales globales et les progrès réalisés dans le cadre de Rassembler nos forces) qui informent les Canadiens sur le rendement ministériel. Le Ministère a également recours à la fonction de vérification et d'évaluation pour faire l'examen de ses programmes et activités sur une base continue.</p>	

TABLEAU 8 — PRÊTS

Le tableau présente les dépenses non budgétaires effectuées par le Ministère.

PRÊTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Secteurs d'activités	Dépenses réelles 2001–2002	Dépenses réelles 2002–2003	2003–2004			
			Total du Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada						
Revendications						
Prêts à des revendications autochtones	34,6	31,8	29,9	29,9	45,0	36,0
Prêts au Conseil des Premières nations de Yukon pour les bénéficiaires intérimaires des anciens du Yukon	0,3	—	—	—	—	—
Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour les aider à participer aux processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	28,5	26,7	47,5	47,5	47,5	27,6
Total partiel (Revendications)	63,5	58,6	77,4	77,4	92,5	63,6
Services aux Indiens et aux Inuit						
Prêts et garanties de prêts en vertu du Compte d'expansion économique des Indiens	—	(0,4)	—	—	48,5	—
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuit)	—	(0,4)	—	—	48,5	—
Services aux affaires du Nord						
Prêts au gouvernement du Territoire du Yukon pour consentir des prêts en deuxième hypothèque aux habitants du territoire	—	—	—	—	0,3	—
Provision à la Caisse de prêts aux Inuits pour les prêts consentis aux Inuits afin de promouvoir les activités commerciales	—	—	—	—	6,6	—
Prêts destinés à l'établissement ou à l'expansion des petites entreprises du Territoire du Yukon en vertu du Compte de prêts aux petites entreprises du Territoire du Yukon	—	—	—	—	5,0	—
Total partiel (Services aux affaires du Nord)	—	—	—	—	11,9	—
Administration						
—	—	—	—	—	—	—
Total (Ministère)	63,5	58,1	77,4	77,4	152,8	63,6
Commission canadienne des affaires polaires	—	—	—	—	—	—

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

TABLEAU 9 — ÉTATS FINANCIERS

COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Nous avons préparé les états financiers ci-joints de la Commission canadienne des affaires polaires selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et en fonction des meilleurs jugements et estimations de la direction.

La responsabilité pour l'intégrité et l'objectivité des données fournies dans ces états financiers incombe au conseil d'administration de la Commission. Pour s'acquitter de la responsabilité de comptabiliser et de rendre compte, la Commission tient une série de comptes représentant un registre centralisé de ses opérations financières.

La Commission établit et diffuse les conventions comptables et les politiques de gestion financière, et émet des directives qui assurent le respect des normes de comptabilité et de gestion financière. Elle tient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ces systèmes visent à fournir une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées comme il se doit par le Parlement et sont exécutées conformément aux règlements et qu'elles sont comptabilisées adéquatement afin d'assurer la reddition de comptes à l'égard des fonds publics et de protéger les actifs de la Commission. Celle-ci tient à garantir l'objectivité et l'intégrité des données fournies dans ses états financiers, par les moyens suivants : un processus rigoureux de sélection, de formation et de perfectionnement du personnel; des arrangements organisationnels permettant un juste partage des responsabilités; et des programmes de communication visant à assurer que ses règlements, conventions, normes et autorités administratives soient compris dans tout l'organisme.

La direction présente ces états financiers à la vérificatrice générale du Canada qui les vérifie et fournit une opinion indépendante. Cette opinion est jointe aux états financiers.

Approuvé par :

Le président du conseil d'administration
Peter Johnson

Directeur exécutif
Steven C. Bigras

Ottawa, Canada
Le 25 juin 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Conseil d'administration de la Commission canadienne des affaires polaires et au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la Commission canadienne des affaires polaires au 31 mars 2004 et les états des résultats, de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour la vérificatrice générale du Canada

Crystal Pace, CA
directrice principale

Ottawa, Canada
le 25 juin 2004

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars

	2004	2003
ACTIF		
Actif financier		
Montant à recevoir du Trésor	49 442 \$	15 664 \$
Débiteurs	26 391	14 590
Charges payées d'avance	8 562	—
Petite caisse	600	600
	84 995	31 154
Actif non financier		
Immobilisations (note 4)	109 601	64 824
	194 596 \$	95 978 \$
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	70 963 \$	30 554 \$
Indemnités de vacances à payer	26 842	22 960
Financement d'immobilisations reporté	24 370	—
Indemnités de cessation d'emploi (note 7b)	72 343	71 125
	194 518	124 639
Actif (passif) net	78	(28 661)
	194 596 \$	95 978 \$

Engagements (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé par :

Le président du Conseil d'administration
Peter JohnsonMembre du Conseil
Michael P. Robinson**ÉTAT DES RÉSULTATS**

pour l'exercice terminé le 31 mars

	2004	2003
Produits		
Contributions pour un atelier	36 808 \$	— \$
Amortissement du financement en capital reporté	630	—
	37 438	—
Charges		
Traitements et avantages sociaux	419 113	427 437
Services professionnels et spéciaux	222 499	193 097
Déplacements et déménagements	125 302	139 195
Locaux	86 853	80 352
Impression et publication	52 125	52 596
Contributions	24 850	27 200
Amortissement des immobilisations	23 875	21 864
Honoraires des membres du Conseil	22 890	19 950
Téléphone et télécommunications	11 539	10 407
Frais et matériel de bureau	10 327	9 681
Fournitures et approvisionnements	9 594	6 020
Frais postaux et services de messagerie	9 091	12 005
Mauvaises créances	—	3 159
	1 018 058	1 002 963
Coût d'exploitation net	980 620 \$	1 002 963 \$

ÉTAT DE L'ACTIF (PASSIF) NET

pour l'exercice terminé le 31 mars

	2004	2003
Actif net au début de l'exercice	(28 661) \$	20 370 \$
Coût d'exploitation net	(980 620)	(1 002 963)
Services fournis sans frais par d'autres ministères et organismes du gouvernement (note 6)3	44 704	43 60
Liquidités nettes fournies par le gouvernement (note 3c)	938 763	931 092
Variation du montant à recevoir du Trésor	33 478	(13 177)
Amortissement du rabais pour les locaux	(7 586)	(7 586)
Actif (passif) net à la fin de l'exercice	78 \$	(28 661) \$

*Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.***ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

pour l'exercice terminé le 31 mars

	2004	2003
Activités d'exploitation		
Coût d'exploitation net	980 620 \$	1 002 963 \$
Postes hors trésorerie		
Services fournis sans frais par d'autres ministères et organismes du gouvernement	(44 704)	(43 603)
Amortissement des immobilisations	(23 875)	(21 864)
Amortissement du fonds d'immobilisations reporté	630	—
Augmentation des indemnités de cessation d'emploi	(1 218)	(7 652)
Amortissement du rabais pour les locaux	7 586	7 586
Variation nette du fonds de roulement hors caisse	(23 928)	(9 921)
Encaisse utilisée pour les activités d'exploitation	895 111	927 509
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	68 652	3 583
Contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations	(25 000)	—
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement	43 652	3 583
Liquidités nettes fournies par le gouvernement (note 3c)	938 763 \$	931 092 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

1. Pouvoirs et but

La Commission canadienne des affaires polaires a été constituée le 1^{er} février 1991 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires* et est un établissement public nommé à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Commission a commencé ses activités le 9 septembre 1991. Elle a été créée dans le but de promouvoir et de favoriser le développement et la diffusion des connaissances sur les régions polaires, de surveiller l'évolution de ces connaissances au Canada et ailleurs dans le monde, d'affirmer le Canada comme nation polaire sur la scène internationale et de fournir aux Canadiens et Canadiennes ainsi qu'aux organisations, institutions et associations canadiennes de l'information sur les recherches liées aux régions polaires. Ses dépenses d'exploitation sont financées par une autorisation budgétaire annuelle.

2. Conventions comptables importantes

Les présents états financiers ont été établis selon la comptabilité d'exercice et les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivent.

a) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires sont fonction dans une large mesure des besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes de l'état de la situation financière et de l'état des résultats ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux auxquels on pourvoit grâce aux crédits parlementaires. La note 3 montre le rapprochement entre les crédits utilisés pour le coût d'exploitation net, les crédits approuvés et les liquidités fournies par le gouvernement.

b) Montant à recevoir du Trésor

Les activités de la Commission canadienne des affaires polaires sont financées par le Trésor, lequel est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds de la Commission canadienne des affaires polaires sont versées au Trésor et tous ses décaissements sont prélevés sur le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor est la somme que la Commission canadienne des affaires polaires a le droit de retirer du Trésor sans avoir besoin de crédits supplémentaires, pour s'acquitter de ses obligations.

c) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Elles sont établies en fonction des taux de rémunération en fin d'exercice.

d) Régime de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et la Commission contribuent aux coûts du régime. Les cotisations de la Commission sont passées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées. En vertu des dispositions législatives actuelles, la Commission n'est pas tenue de verser des cotisations pour combler le déficit actuariel du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

e) Indemnités de cessation d'emploi

Le passif de la Commission pour les indemnités de cessation d'emploi est calculé selon les données provenant de l'évaluation actuarielle pour le gouvernement dans son ensemble. Les indemnités de cessation d'emploi constituent une obligation de la Commission qui est habituellement financée par crédits parlementaires futurs.

f) Services fournis sans frais par d'autres ministères et organismes du gouvernement

Les services fournis sans frais par d'autres ministères et organismes du gouvernement sont comptabilisés à leur juste valeur en tant que charges d'exploitation. Un montant correspondant est crédité directement à l'actif (passif) net.

g) Contributions

Les contributions sont constatées au cours de l'exercice où les conditions de versement sont remplies.

h) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à leur coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire pour la durée de vie estimative des immobilisations, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique et logiciels	5 ans

i) Fonds d'immobilisations reporté

Les contributions pour l'achat des immobilisations sont reportées et amorties selon la même méthode que celle des immobilisations connexes.

j) Rabais pour les locaux

La valeur de tout rabais pour les locaux est amortie sur la durée de l'entente de location.

k) *Incertitude relative à la mesure*

Pour préparer les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif, du passif des produits et des dépenses déclarés dans les états financiers. La direction estime que, lorsqu'elle a préparé ces états financiers, les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. Les postes les plus importants pour lesquels les montants ont été estimés sont les indemnités de cessation d'emploi et l'amortissement des immobilisations. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

3. Crédits parlementaires

a) *Rapprochement du coût d'exploitation net et des crédits parlementaires utilisés*

	2004	2003
Coût d'exploitation net	980 620 \$	1 002 963 \$
Rajustements pour les postes sans incidence sur les crédits		
Services fournis sans frais par d'autres ministères et organismes du gouvernement	(44 704)	(43 603)
Contributions reçues pour immobilisations	(25 000)	—
Variation des indemnités de vacances à payer	(3 882)	(5 857)
Variation des indemnités de cessation d'emploi	(1 218)	(7 652)
Amortissement des immobilisations	(23 875)	(21 864)
Amortissement du rabais pour les locaux	7 586	7 586
Amortissement du financement d'immobilisations reporté	630	—
Autres rajustements	3 045	(3 157)
	893 202	928 416
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur les crédits		
Achats d'immobilisations	68 652	3 583
Dépense salariale ayant une incidence sur les crédits dans les exercices à venir	10 000	—
Total des crédits parlementaires utilisés	971 854 \$	931 999 \$

b) *Rapprochement des crédits parlementaires votés et des crédits parlementaires utilisés*

	2004	2003
Affaires indiennes et du Nord canadien Crédit 45	894 000 \$	893 000 \$
Crédit supplémentaire 45b	38 072	—
Transfert du Crédit 15 du Conseil du Trésor pour rajustement des salaires	3 000	2 000
	935 072	895 000
Moins : crédits non utilisés	26 431	37 108
	908 641	857 892
Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux	63 213	74 107
Total des crédits parlementaires utilisés	971 854 \$	931 999 \$

c) *Rapprochement des liquidités nettes fournies par le gouvernement et des crédits parlementaires utilisés*

	2004	2003
Liquidités nettes fournies par le gouvernement	938 763 \$	931 092 \$
Variation nette du fonds de roulement hors caisse imputée aux crédits	23 928	9 921
Rajustements pour les indemnités de vacances à payer	(3 882)	(5 857)
Autres rajustements	3 045	(3 157)
Dépense salariale ayant une incidence sur les crédits dans les exercices à venir	10 000	—
Total des crédits parlementaires utilisés	971 854 \$	931 999 \$

4. Immobilisations

	Solde d'ouverture	Acquisitions	Solde de clôture
Immobilisations			
Matériel informatique et logiciels	112 089 \$	68 652 \$	180 741 \$
Amortissement cumulé		Amortissement de l'exercice	Solde de clôture
Matériel informatique et logiciels	47 265 \$	23 875 \$	71 140 \$
Immobilisations — montant net	64 824 \$	—	109 601 \$

5. Opérations entre entités apparentées

La Commission canadienne des affaires polaires est liée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Elle réalise des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Certaines de ces opérations sont réalisées selon les conditions commerciales normales qui s'appliquent à toutes les personnes et à toutes les entreprises, mais certains services, indiqués ci-dessous, sont fournis sans frais. Au cours de l'exercice, la Commission canadienne des affaires polaires a enregistré des charges de 177 187 \$ (2003 — 187 715 \$) imputables aux opérations réalisées dans le cours normal de ses activités avec d'autres ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement. Ces charges concernent, entre autres, des services fournis sans frais évalués à 44 704 \$ (2003 — 43 605 \$) et décrits dans la note 6. En outre, la Commission a des sommes de 26 391 \$ (2003 — 14 590 \$) à recouvrer d'autres ministères, organismes et sociétés d'État.

6. Services fournis sans frais

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu des services sans frais des autres ministères et organismes du gouvernement. Ces services sont comptabilisés à leur juste valeur dans les états financiers, comme suit :

	2004	2003
Coûts salariaux et frais connexes de gestion des ressources humaines couverts par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	4 000 \$	4 000 \$
Services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général	15 000	15 000
Cotisations aux régimes d'assurance-maladie et de soins dentaires de la fonction publique payées par le Conseil du Trésor	25 704	24 603
	<u>44 704 \$</u>	<u>43 603 \$</u>

7. Avantages sociaux futurs

a) Régime de retraite

La Commission canadienne des affaires polaires et ses employés admissibles cotisent au Régime de pensions de retraite géré par le gouvernement du Canada. Le montant de la cotisation de la Commission est actuellement fondé sur un multiple des cotisations que doivent verser les employés; ce montant peut changer au fil du temps. Ces cotisations représentent l'obligation totale de la Commission canadienne des affaires polaires et elles sont portées aux comptes de l'exercice. La cotisation de la Commission s'élève à 45 008 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 (2003 — 52 098 \$).

b) Indemnités de cessation d'emploi

La Commission canadienne des affaires polaires offre des avantages postérieurs à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi dans le cadre d'un régime de cessation d'emploi. La charge nette de la Commission pour les indemnités de cessation d'emploi pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 s'élève à 1 218 \$ (2003 — 7 652 \$).

Ce régime n'est pas pré-capitalisé et, par conséquent, n'a pas d'actifs. Le passif constaté dans l'état de la situation financière au 31 mars 2004 s'élève à 72 343 \$ (2003 — 71 125 \$).

8. Engagements

La Commission canadienne des affaires polaires a pris des engagements concernant la location de locaux et de matériel, engagements qui représentent 121 819 \$ pour les exercices ultérieurs.

Les versements minimums futurs en vertu de ces engagements sont les suivants :

Exercice	Montant
2004–2005	98 597 \$
2005–2006	21 282
2006–2007	1 940
<u>Total</u>	<u>121 819 \$</u>

9. Don d'un œuvre d'art

Un modèle de navire évalué à environ 24 000 \$ a été donné à la Commission canadienne des affaires polaires comme article de décoration de ses bureaux. Les dons d'œuvres d'art à la Commission ne sont pas enregistrés dans ses livres.

TABLEAU 10 — PASSIF ÉVENTUEL

Le tableau montre le passif éventuel découlant des revendications, des litiges en instance et des menaces de litiges. Le passif éventuel peut devenir un passif réel selon le dénouement d'une ou de plusieurs situations.

PASSIF ÉVENTUEL (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Liste des éléments de passif éventuel	Montant des éléments de passif éventuel		
	au 31 mars 2002	au 31 mars 2003	Courant au 31 mars 2004
Prêts	1 254,9	1 283,5	1 290,7
Revendications et causes en ou imminentes	9 250,3	11 831,2	14 008,2
Total (Ministère)	10 505,2	13 114,7	15 298,9

Congé de maladie

Les employés ont le droit d'accumuler les congés de maladie qu'ils n'utilisent pas. Toutefois, ils ne leur sont pas acquis et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. La valeur des crédits de congé accumulés qu'il faudra payer au cours des années à venir ne pouvant être établie avec assez de précision, elle n'est pas incluse dans les données présentées. Les paiements au titre des congés de maladie sont comptabilisés dans les opérations courantes lorsqu'ils sont effectués.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

PARTENAIRES FÉDÉRAUX — SOURCES D'INFORMATION

Santé Canada — Appeler au (613) 954-8815 ou visiter le site Web à l'adresse <http://www.hc-sc.gc.ca>. Services de santé non assurés; Services de santé communautaires; Santé du milieu et surveillance; Services hospitaliers; Programme national de lutte contre l'abus de drogues et d'alcool par les Autochtones; Grandir ensemble — Santé mentale communautaire et développement de l'enfant; Bon départ pour les Autochtones; Programme national pour les enfants; Programme de soins à domicile et en milieu communautaire pour les Premières nations et les Inuits; Systèmes d'information sur la santé des Premières nations et des Inuits; Salubrité des aliments et nutrition; Centre pour l'avancement de la santé des peuples autochtones; Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme; Collecte et analyse de l'information sur la santé des Premières nations; Usure des immobilisations; Sécurité publique et anti-terrorisme; Développement de la petite enfance pour les enfants des Premières nations et les autres enfants autochtones; Dossier électronique de santé sur les soins primaires des Premières nations et des Inuits; Projet fédéral-provincial de télésanté pour les Premières nations; Stratégie de la gestion des eaux des Premières nations; Stratégie canadienne antidrogue renouvelée; Cadre de règlement permettant d'aborder les séquelles des pensionnats indiens; Établissements de santé et biens matériels; Stratégie d'investissements en soins infirmiers; Initiatives d'intégration des soins de santé; Stratégie d'immunisation; Stratégie sur le diabète chez les Autochtones; et Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador.

Ressources humaines et Développement des compétences — Appeler au (819) 997-8677 ou visiter le site Web à l'adresse <http://www.rhdcc.gc.ca/fr/accueil.shtml>.

Stratégie de perfectionnement des ressources humaines autochtones; Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones.

Société canadienne d'hypothèques et de logement — Appeler au (613) 748-2586 ou visiter le site Web à l'adresse <http://www.cmhc-schl.gc.ca>.

Dans les réserves : Programmes de logement sans but lucratif; Programme d'aide à la remise en état des logements; Programme d'amélioration de maisons d'hébergement; Logements adaptés : aînés autonomes; Développement du potentiel des Autochtones; Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières nations et les jeunes Inuits.

À l'extérieur des réserves : Programme de logement pour les ruraux et pour les Autochtones; Programme de logement sans but lucratif pour les Autochtones en milieu urbain; Programme d'aide à la remise en état des logements; Programme de réparations d'urgence.

Sécurité publique et Protection civile Canada — Communiquer avec la Direction générale de la police des Autochtones au (613) 991-0241 ou visiter le site Web à l'adresse <http://www.psepc-sppcc.gc.ca>.

Politique sur les services de police des Premières nations — Mise en œuvre, entretien et élaboration du programme des services de police des Premières nations, principalement dans les réserves, grâce à des ententes tripartites entre les collectivités des Premières nations, le gouvernement provincial ou territorial et le gouvernement fédéral, dans le but de donner aux Premières nations l'accès à des services de police professionnels, efficaces, adaptés à la culture et responsables envers les collectivités qu'ils servent.

Patrimoine canadien — Communiquer avec la Direction des programmes autochtones au (819) 994-3835 ou visiter le site Web à l'adresse <http://www.pch.gc.ca>.

Programme des centres d'amitié autochtones; Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radio télédiffusion; Programme des organisations autochtones représentatives; Programme pour les femmes autochtones; Initiative des langues autochtones; Accords relatifs aux langues autochtones conclus avec les territoires (Territoires du Nord-Ouest, Yukon, Nunavut); Initiative des centres polyvalents pour les jeunes autochtones en milieu urbain; Jeunesse Canada au travail à l'intention des jeunes autochtones en milieu urbain; Programme de bourses d'études postsecondaires; Journée nationale des Autochtones; et Prix nationaux d'excellence décernés aux Autochtones.

Défense nationale — Communiquer avec les Services ministériels au (613) 992-6033.

Programme Bold Eagle; Programme d'entrée des Autochtones dans les forces armées canadiennes; Programme des Rangers canadiens; Programme des Rangers juniors canadiens; Programme d'aide préscolaire aux Autochtones.

Industrie Canada — Communiquer avec Entreprise Autochtone Canada au (613) 954-4064 ou visiter le site Web à l'adresse <http://www.abc-eac.ic.gc.ca>.

Augmenter le nombre d'entreprises canadiennes viables détenues ou gérées par des Autochtones et offrir un milieu d'affaires favorable aux Canadiens autochtones dans toutes les régions du Canada.

Communiquer avec le programme Premières nations sur Rescol au 1 800 575-9200 ou visiter le site Web à l'adresse <http://www.rescol.ca>.

Le programme Premières nations sur Rescol, exécuté par six organismes de gestion régionaux autochtones, donne l'Internet à haute-vitesse et offre de l'équipement informatique et de soutien technique aux écoles des Premières nations qui relèvent du gouvernement du Canada.

Pêches et Océans Canada — Communiquer avec la Direction générale des politiques et de la gouvernance autochtones au (613) 993-1917.

Stratégie des pêches autochtones (SPA); Initiative de l'après-Marchall à long terme (Programme d'accès aux pêches et de cogestion), Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PGARAO); Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures. Augmentation de la participation des Autochtones à tous les aspects des pêches, de la gestion de l'habitat du poisson et des possibilités de pêche commerciale.

Ressources naturelles Canada — Communiquer avec la Direction générale de la gestion financière au (613) 996-6865 ou visiter le site Web à l'adresse <http://www.nrcan-rncan.gc.ca>.

Arpentage des terres du Canada; exploitation des ressources énergétiques du Nord; Bureau géoscientifique Canada-Nunavut; levés géochimiques régionaux (T.-N.-O.); levés aéromagnétiques régionaux (lac Kasba); industrie minière autochtone (partenariat, développement et diffusion d'information et de connaissances); Réseau des employés autochtones; programme Énergide pour les maisons et Programme de la maison R-2000; Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux; Programme sur le changement climatique visant les Autochtones et les habitants du Nord; Programme forestier des Premières nations; forêt modèle crie de waswanipi; Programme canadien de forêts modèles; Initiatives stratégiques autochtones; programme de lutte contre le dendroctone du pin ponderosa.

Justice Canada — Communiquer avec la Direction, Justice applicable aux Autochtones au (613) 941-9298 et avec la Direction générale des programmes au (613) 957-3180 ou visiter le site Web à l'adresse <http://www.canada.justice.gc.ca>.

Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones; Accès aux études de droit pour les Autochtones; L'initiative de renouvellement du système de justice applicable aux jeunes; Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones.

Bureau du Conseil privé — En ce qui concerne les revendications particulières des Indiens, communiquer avec la Commission des revendications particulières des Indiens au (613) 943-1515 ou visiter le site Web à l'adresse <http://www.indianclaims.ca>; pour toute autre affaire, communiquer avec l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits au (613) 947-1848 (Bureau du Conseil privé).

Commission sur les revendications particulières des Indiens; Programme de contributions de l'Interlocuteur fédéral; Stratégie pour les Autochtones en milieu urbain.

Services correctionnels — Composer le (613) 943-0493 ou visiter le site Web à l'adresse <http://www.csc-scc.gc.ca>.

Programme de traitement et de guérison à l'intention des Autochtones; Stratégies de la santé à l'intention des Autochtones en ce qui a trait au VIH/SIDA, aux SAF/EAF et à la guérison traditionnelle; Projets de recherche sur la réinsertion sociale des Autochtones; Centres de ressourcement pour Autochtones; Maisons de transition pour délinquants autochtones; Ententes avec les collectivités autochtones visant à offrir des services aux délinquants autochtones; Stratégie nationale en matière d'emploi/de recrutement d'Autochtones; Aînés travaillant dans les établissements et dans la collectivité; Services de liaison autochtone dans les établissements fédéraux; Soutien aux groupes de fraternité des Autochtones; Programmes d'emploi et de placement à l'intention des délinquants autochtones; Projet de réinsertion sociale à l'intention des gangs autochtones.

Résolution des questions des pensionnats indiens Canada — Les résidents de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Nord peuvent composer le (604) 775-6400; tous les autres résidents peuvent téléphoner au (613) 996-2686. Une autre solution est de visiter le site Web à l'adresse <http://www.irsr-rqpi.gc.ca>.

Objectif stratégique : Gestion et résolution des demandes de compensation visant les séquelles des pensionnats indiens.

SOURCES D'INFORMATION ADDITIONNELLE

AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA

Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord
Gatineau (Québec)
Adresse postale : Ottawa (Ontario) K1A 0H4
Internet : <http://www.ainc-inac.gc.ca>
Courriel : webmaster@ainc-inac.gc.ca

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET STATISTIQUES, ET PUBLICATIONS

Téléphone : 1 800 567-9604 (sans frais)
Téléscripteur : 1 866 553-0554 (sans frais)
Courriel : InfoPubs@ainc-inac.gc.ca
Publications sur les statistiques sociodémographiques affichées à l'adresse :
http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/sts/index_f.html

BIBLIOTHÈQUE MINISTÉRIELLE

Téléphone : (819) 997-0811
Courriel : Reference@ainc-inac.gc.ca

MÉDIAS — COMMUNICATIONS

Téléphone : (819) 994-2044

PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD

Téléphone : (819) 953-3760
Courriel : NAPInfo@ainc-inac.gc.ca

COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES

Constitution Square
360, rue Albert, pièce 1710
Ottawa (Ontario) K1R 7X7
(613) 943-8605 ou 1 888 POLAR01
Internet : <http://www.polarcom.gc.ca>
Courriel : mail@polarcom.gc.ca

INDEX

- approvisionnement, 38, 41, 42, 45, 46, 52, 66
argent des Indiens, 33, 34
Bureau du vérificateur général du Canada, 42, 53
cadre axé sur les résultats, 10, 54–57
changement climatique, 40, 45, 52, 61, 63, 72
démographique, 15, 16, 36
développement durable, 6, 9, 11, 18, 32, 43, 45, 47, 49, 52, 54, 69–72
développement économique, 6, 9, 11, 13, 19, 26, 32, 35, 37–39, 42, 44, 45, 50–52
développement social, 9, 11, 13, 26, 27, 29, 30
édification des capacités, 6, 17, 19, 20, 36, 45, 51, 59, 71
éducation, 9, 11, 13, 19, 23, 26–28, 30, 31, 44, 46, 60
entente sur l'autonomie gouvernementale, 21
femmes, 35, 38, 39, 55, 69
Fondation autochtone de guérison, 65
gaz, 32–35, 45, 47, 50, 72
gestion de l'environnement, 11, 47, 48, 71
gestion du risque, 54, 57, 76
infrastructure, 9–11, 37, 38, 40, 41, 44, 50–52, 61, 64, 69
Inuit, 1, 2, 5, 6, 9–11, 13, 15, 16, 18, 21, 23, 24, 26, 27, 29–32, 37–40, 42, 48, 54, 56–58, 61, 66, 68, 69, 71
jeunes, 7, 27, 28, 45, 58, 59, 69
lieux contaminés, 33, 44, 47, 48
logement, 7, 9–11, 37, 38, 40–42, 69
Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations, 20
Loi sur la gouvernance des Premières nations, 20
Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes, 32–34
Loi sur le règlement des revendications particulières, 22
Loi sur les Indiens, 15, 16, 23, 26, 32, 34, 35
Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon, 49
mine, 13, 48, 49, 52, 66
passation de marchés, 66
pétrole, 32–35, 47, 50, 67, 73
Programme forestier des Premières nations, 36
protection de l'environnement, 9, 24, 73
qualité de vie, 1, 9, 13, 18, 26, 33, 35, 57
questions circumpolaires, 43, 45, 52
Rassembler nos forces, 19, 22
réseau d'aqueduc et d'égouts, 41, 42, 51
revendications particulières, 19, 22, 24, 33
revendication(s) territoriale(s), 1, 6, 9, 10, 13, 15, 18, 19, 21, 25, 33, 44, 48, 49, 53, 66, 69
santé, 5, 6, 9, 18, 26, 29, 32, 34, 37, 39, 41, 43, 45–48, 58, 69
sécurité, 6, 11, 26, 34, 37, 41, 45, 46, 64
services à l'enfance et à la famille, 21, 29, 30
Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations, 41, 76
Système d'inscription des Indiens, 15, 16, 27, 58, 60
traité, 18, 19, 22, 23, 25, 26, 30, 56, 58, 69

